

Matot Braine

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

CHAMPAGNE-ARDENNE

matot-braine.fr

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (134^e année)

RÉSEAU LEGALNET

Euro Consulting : 30 ans au service du recrutement

■ Avec à sa tête Éric Bohn, le cabinet, dont le siège est à Reims, chasse des profils pour ses clients dans toute la France. *Page 4*

Des Trophées pour les entreprises dynamiques



■ Les « Trophées des Entreprises », organisés par Ardenne Métropole, événement économique incontournable du territoire, célébraient leur dixième anniversaire. *Page 7*

La Marne et l'Aube en force au SIA 2026

■ Le deux départements du Grand Est ont élaboré une communication percutante pour mettre en valeur leurs producteurs. *Page 8*

Innovact : vers plus de partenariats avec le privé

■ Charles de Bohan, nouveau directeur de l'incubateur, souhaite réconcilier recherche, innovation et économie. *Page 5*

Portrait

■ Frédérique et Raphaëlle Watremet. *Page 32*

18 pages d'annonces légales et d'appels d'offres.

Pages 13 à 30

R 28302 - 8164 - 2€
3760149520010



Retrouvez l'intégralité de votre journal sur

matot-braine.fr

**IMPACT MAXIMAL
VISIBILITÉ TOTALE**
Optez pour la une, soyez incontournable



03 26 08 38 30

La désirabilité, enjeu clé de la Champagne

■ L'interprofession champenoise n'attend pas le Wine Paris pour faire passer ses messages mais le salon international de référence des professionnels du vin est une occasion de plus pour marquer les esprits. D'autant plus quand, comme lors de l'édition 2026 (9-11 février), plus de 400 exposants champenois sont revendiqués Porte de Versailles. Si les chiffres définitifs des expéditions 2025, marché par marché, ne sont pas encore connus, le Comité Champagne délivre tendances et signaux forts qui délivrent des indications assez précises en termes de trajectoire des principaux marchés.

Au cœur des transitions climatiques, économique, géopolitiques et sociales, la Champagne a donc pris conscience de l'évolution des attentes et de usages. Et si elle a déjà beaucoup progressé sur la disponibilité (avec notamment la création des serres bioclimatiques de QANOPEE pour assurer la préservation du matériel végétal et la régulation de la production) et l'exemplarité (-25% d'émissions de gaz à effet de serre depuis 2003 et un plan carbone pour la période 2025-2035 avec un objectif net zéro carbone en 2050), elle veut désormais mettre davantage l'accent sur la désirabilité de son produit.



Page 3

Augmentation du chômage des jeunes en Grand Est

■ Au quatrième trimestre 2025, le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A,B,C est de 420 740 dans le Grand Est, soit une augmentation de 3,3% sur un an et une évolution moindre qu'au niveau national (+4,8%). Dans la région, la progression annuelle va de +1,7% dans les Vosges à +5,3% en Haute-Marne, en passant par +1,8% dans les Ardennes, +3,9% dans l'Aube et +4,3% pour la Marne, département qui subit la 2^e plus forte progression du Grand Est. Cette catégorie pèse 7,3% de l'ensemble national. En un an, le Grand Est a enregistré près de 20 000 demandeurs d'emploi supplémentaires dans la catégorie A,B,C. Dans la catégorie A (242 640 inscrits à France

Travail), la progression annuelle est de 4%, contre 6,8% en France. L'évolution du chômage de cette catégorie place la Marne (+6,4%) en tête des départements les plus touchés, devant la Haute-Marne (+5,5%). Les départements les moins impactés sont les Vosges (+2,0%) et les Ardennes (+2,3%). Cette catégorie pèse 7% de l'ensemble national. Les jeunes de moins de 25 ans sont les plus touchés dans les deux catégories concernées : +15,5% pour A,B,C et +21,5% pour A. Le différentiel avec la catégorie d'âge des 25 à 49 ans (+2,2% dans les deux cas) est de sept fois plus, en un an.

Page 10



baromètre

Le taux de chômage augmente de 0,2 point au quatrième trimestre 2025

Au quatrième trimestre 2025, le nombre de chômeurs en France (hors Mayotte) au sens du Bureau international du travail (BIT) augmente de 56 000 par rapport au trimestre précédent, à 2,5 millions de personnes. Le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 7,9 % de la population active, supérieur de 0,2 point à son niveau du troisième trimestre 2025 et de 0,6 point à celui du quatrième trimestre 2024. Il est à son plus haut niveau depuis le troisième trimestre 2021 mais demeure nettement au-dessous de son pic de mi-2015 (de -2,6 points). Au quatrième trimestre 2025, 4,4 % des personnes en emploi sont en situation de sous-emploi. (INSEE)

Le taux de chômage des 15-24 ans augmente nettement

Sur le trimestre, le taux de chômage des 15-24 ans augmente de 2,4 points, portant à +2,8 points la hausse sur un an, pour atteindre 21,5 %. Sur le périmètre élargi des jeunes de 15-29 ans, le taux de chômage augmente de façon moins marquée : +0,5 point sur le trimestre et +1,7 point sur un an, à 16,0 %. En revanche, le taux de chômage des 25-49 ans diminue de 0,2 point sur le trimestre, à 6,9 %, et demeure sous son niveau d'un an auparavant (-0,3 point). Enfin, le taux de chômage des 50 ans ou plus est stable sur le trimestre à 5,1 %, 0,4 point au-dessus de son niveau de fin 2024. Le taux de chômage des femmes est quasi stable sur le trimestre (-0,1 point), à 7,6 %, tandis que celui des hommes augmente de 0,4 point, à 8,1 %. (INSEE)

Le taux d'emploi en CDD et intérim augmente, celui en alternance diminue

Le taux d'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) des 15-64 ans est quasi stable (-0,1 point) sur le trimestre à 51,2 %; il excède de 0,2 point son niveau de fin 2024. Le taux d'emploi en contrat à durée limitée (CDD et intérim) est en hausse sur le trimestre (+0,2 point) et sur un an (+0,1 point), à 6,6 %. Le taux d'emploi indépendant est quasi stable sur le trimestre (+0,1 point) et sur un an (+0,1 point), à 9,0 %. En revanche, le taux d'emploi en alternance baisse sur le trimestre et sur un an, de 0,2 point, à 2,3 %, tout en restant largement supérieur à son niveau d'avant la crise sanitaire (+0,7 point). Au quatrième trimestre 2025, la part des jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET) augmente de 0,4 point, à 12,9 %. (INSEE)

Le court-métrage en vedette lors du festival Cinécl'R



Pascal David, Directeur de l'École du Comédien, fondateur et organisateur du festival Cinécl'R et Marie-Jo Khojandi, autrice et comédienne et Présidente du jury 2026.

Oubliez ce que vous pensez connaître du cinéma, et venez vous confronter au court-métrage lors du festival Cinécl'R, du 11 au 13 mars. Fondé par Pascal David, directeur de l'École du Comédien, à Reims, Cinécl'R a pour ambition de faire découvrir cette production cinématographique exigeante, puisqu'en moins de 20 minutes, elle doit « capter son auditoire, raconter une histoire et procurer des émotions ». « Nous voulions un modèle de films courts, des tarifs abordables et une diversité de propositions », explique Pascal David qui organise cette deuxième édition, en partenariat avec Le Crédit Agricole du Nord Est, Groupama, La Ville de Reims mais aussi des Maisons de champagne et l'Apostrophe. Sur environ 150 propositions, plus de 40 % proviennent de l'étranger, grâce à des plateformes spécialisées sur lesquels le festival est référencé. Quinze courts-métrages ont

été sélectionnés pour le festival, dont des œuvres venues du Canada, de Belgique et des États-Unis. Pas de thématique particulière imposée pour Cinécl'R mais une ouverture aux différents genres que porte le cinéma. « Lors des deux soirées de projections, nous avons tenu à varier les thématiques et les genres, pour ne pas lasser le spectateur. » Sept courts-métrages seront diffusés le 11 mars et huit le 12 mars, quand le 13 sera consacré à la cérémonie de clôture et à la remise des prix avec une projection du film lauréat.

THÉMATIQUES VARIÉES

Le cinéma est bien souvent un reflet de son époque. Les courts-métrages entraîneront ainsi le spectateur aussi bien dans les paysages paradisiaques des plages californiennes prisées par les surfeurs que dans un cimetière, le temps d'une rencontre amoureuse, ou au cœur de récits abordant des thématiques plus

sociétales, telles que la fin de vie ou les violences domestiques. La comédie ne sera pas en reste, entre une mise en abyme de réalisateurs de courts-métrages et l'observation savoureuse d'un conflit amical autour... d'une raclette ! Un jury de professionnels sera chargé de décerner les prix de la meilleure création sonore, de l'interprétation et le prix du jury. Le public pourra également voter tout au long de ces deux journées. La présidence du jury sera assurée par Marie-Jo Khojandi, autrice et comédienne. Ayant embrassé une carrière d'actrice à 60 ans, elle a déjà participé à plusieurs courts-métrages et films primés, dont Les Nuits de Mashhad, présenté à Cannes.

NASTASIA DESANTI

Du 11 au 13 mars 2026 ;
20h30 ; Cinéma Opéraims.
Billetterie sur www.cineclr-festival.org



Ils bougent

PHILIPPE DESSERTENNE NOMMÉ AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE TERROIRS & VIGNERONS DE CHAMPAGNE

Il succède à Christophe Juarez, Directeur Général du Groupe Terroirs & Vignerons de Champagne et à la tête de Champagne Nicolas Feuillatte depuis mai 2017, qui a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2026.

Philippe Desserenne, diplômé d'une double formation en agronomie et d'un master commerce, marketing, gestion et finance, dirigeait depuis 2022 le groupe coopératif agricole LORCA.

Ce fils d'agriculteurs bourguignons, âgé de 56 ans, a une solide expérience managériale : il a piloté les activités pour les producteurs des filières de l'amont à l'aval du Groupe Avril et a également travaillé pour la multinationale Unilever où il a occupé successivement des fonctions de Directeur d'enseignes marketing commercial, de Directeur d'enseignes GMS et de Chef national des ventes. Il prendra ses fonctions le 3 mars prochain au siège de TEVC à Chouilly.

RECRUTEMENT ET CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES



Contactez
Eric Bohn
03 26 88 17 30
ebohn@ecccarrieres.com
AVIGNON - LYON - NANCY - PARIS
REIMS - BARCELONE - SHANGHAI

La désirabilité, nouvel enjeu clé de la Champagne

Champagne. À l'occasion du salon Wine Paris 2026, la Champagne a une nouvelle fois fait preuve d'une grande capacité de mobilisation, à l'image de l'interprofession qui appelle à l'unité pour assurer la désirabilité du produit champagne.

L'interprofession champenoise n'attend pas le Wine Paris pour faire passer ses messages mais le salon international de référence des professionnels du vin est une occasion de plus pour marquer les esprits. D'autant plus quand, comme lors de l'édition 2026 (9-11 février), plus de 400 exposants champenois sont revendiqués Porte de Versailles.

Si les chiffres définitifs des expéditions 2025, marché par marché, ne sont pas encore connus, le Comité Champagne délivre tendances et signaux forts qui délivrent des indications assez précises en termes de trajectoire des principaux marchés. Avec un rappel d'importance : avec 114 millions de bouteilles expédiées, le premier marché reste la France. « Malgré le recul de l'année précédente, la France reste un marché de référence. C'est donc une priorité absolue », souligne Charles Goemaere, directeur général du Comité Champagne. Un message clair qui n'est pas sans laisser penser que ces dernières années, de nombreux opérateurs avaient sans doute trop priorisé l'export et la valorisation qui en découlait grâce aux cuvées d'exception, délaissant parfois un marché domestique en décroissance constante depuis 2010 en volume comme en valeur.

Du côté de l'export, « le Japon et le Royaume-Uni se tiennent bien et ont progressé après une année 2024 compliquée », précise Charles Goemaere. D'autres marchés, comme le Canada ou la Scandinavie, confirment quant à eux une progression régulière avec une installation durable du



Les deux co-présidents du Comité Champagne, Maxime Toubart et David Chatillon, ont présenté la feuille de route de la filière sur le salon Wine Paris.

Champagne dans les habitudes de consommation. En Europe, outre les marchés historiques, la Hongrie, la Tchéquie ou la Slovaquie une montée en gamme assez significative est enregistrée, tout comme dans plusieurs grandes zones touristiques (Caraïbes et certaines régions d'Asie notamment) où la progression est dynamique, portée par l'hôtellerie haut de gamme et la restauration.

En Afrique, plusieurs marchés africains présentent également des perspectives intéressantes à moyen terme : le Nigeria, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo ou le Togo voient émerger une classe

urbaine et aisée, avec une appétence marquée pour les produits premium, viennent rejoindre l'Afrique du Sud, déjà bien structurée commercialement, dans la liste des pays prometteurs.

SE PROJETER VERS L'AVENIR

« Les accords signés par l'Union européenne avec des partenaires majeurs - le Mercosur et l'Inde - avec des zones de consommation gigantesques devraient nous offrir de nouvelles perspectives de transition et de croissance », note le directeur général. Sur le marché américain, le premier de la filière à l'export,

malgré un environnement économique et géopolitique tendu, « les expéditions se sont stabilisées et la consommation reste solide », malgré les taxes et les taux de change très défavorables qui doivent inciter les Champenois à la vigilance. En résumé, après deux années de baisse et malgré un contexte mondial troublé, les volumes de champagne se sont stabilisés, estime-t-on au Comité Champagne. « Ce que nous montrent ces marchés, ce n'est pas seulement une photographie de l'année passée, c'est aussi une invitation à nous projeter dans l'avenir », poursuit Charles Goemaere. « Les challenges sont gigantesques mais ils nous offrent l'opportunité d'écrire ensemble la destinée de la Champagne de demain ».

Une destinée qui passe par une feuille de route stratégique, tracée par le Comité Champagne, selon trois enjeux : la disponibilité, la désirabilité et l'exemplarité de la filière.

UNE ÉTUDE CHAMPAGNE 2040

Au cœur des transitions climatiques, économique, géopolitiques et sociales, la Champagne a donc pris conscience de l'évolution des attentes et de usages. Et si elle a déjà beaucoup progressé sur la disponibilité (avec notamment la création des serres bioclimatiques de QANO-PEE pour assurer la préservation du matériel végétal et la régulation de la production) et l'exemplarité (-25% d'émissions de gaz à effet de serre depuis 2003 et un plan carbone pour la période 2025-2035 avec un objectif net zéro carbone en 2050), elle veut désormais mettre davantage

l'accent sur la désirabilité.

« La concurrence des autres vins effervescents, la déconsommation en France comme ailleurs, les modes de vie qui changent, les tensions sur le pouvoir d'achat, l'évolution des modes de célébration... ce sont des réalités. Elles ne nous effraient pas, elles nous stimulent et nous poussent à nous réinventer », insiste David Chatillon, président de l'Union des Maisons de Champagne, co-président du Comité Champagne. « C'est pourquoi nous lançons une étude stratégique « Champagne 2040 » pour mieux comprendre les usages, anticiper les tendances et imaginer l'avenir de la filière avec réalisme et ambition. L'objectif est de nous projeter à long terme, en plaçant les usages des consommateurs au cœur de nos décisions », poursuit Maxime Toubart, président du Syndicat Général des Vignerons, co-président du Comité Champagne.

La désirabilité du champagne passe également par le levier de l'oenotourisme, activité en plein essor en Champagne, avec par exemple plus de 2 millions de visiteurs annuels enregistrés à Epernay. Un engouement à entretenir au quotidien mais aussi par des événements marquants, d'où l'idée du Comité Champagne d'organiser un événement fédérateur le 5 juin 2027 en Champagne. Une date à noter dans les agendas en attendant d'en savoir plus sur le programme qui devrait contenir les promesses avancées par les deux co-présidents : unir les énergies, rassembler, ré-enchanter.

BENJAMIN BUSSON

Les exportations de Champagne reculent de 4,4%

Les exportations de Champagne totalisent 149 976 000 de bouteilles en 2025, soit une progression en volume de 0,9% sur un an. Les volumes de vins français reculent de 2,8%. Le chiffre d'affaires, 3 687 millions d'euros, contre 3 858 en 2024, marque un recul de 4,5%, légèrement supérieur à celui de l'ensemble des vins français exportés (-4,1%). Ce recul fait suite à celui enregistré en 2024 (-0,8%). Sur cet ensemble, le Champagne pèse 10,4% en volume et 35,1% en valeur. La FEVS, Fédération des

Exportateurs de Vins et Spiritueux analyse ces résultats 2025 : « Sous l'effet conjugué de l'appréciation de l'euro et des tensions commerciales sur ces deux principaux marchés, la filière française des vins et spiritueux enregistre un recul de son chiffre d'affaires de 8% à 14,3 milliards d'euros ».

Les exportations de vins français, toutes catégories confondues, totalisent 1 447,6 millions de bouteilles. La quasi-totalité des types de vins est en recul en volume, à l'exception du Champagne et des autres vins mousseux (+5,2%). Parmi les vins tran-

quilles, les plus gros reculs viennent des vins du Languedoc-Roussillon (-13,8%) ou du (-8,9%). Seule progression dans cette catégorie, les vins de Bourgogne gagnent 2,3%. Avec 10,5 milliards d'euros, le chiffre d'affaires des exportations de vins recule de 4,1%, dont 21% pour le Languedoc-Roussillon, entre 6 et 7% pour le Beaujolais, la Vallée du Rhône et la Provence. En valeur les vins de Bordeaux cèdent 4,8%. Avec des volumes bien moindres, la catégorie « Autres vins mousseux » progresse de 5,6%.

En volume, les expéditions de vins aux Etats-Unis passent de 234,4 à 214,2 millions de bouteilles (-8,6%) entre 2024 et 2025 et de 2 318 à 1 879 millions d'euros en valeur (-18,9%). En 2024, le marché américain des vins français avait augmenté de 8,4%. L'inversion de tendance est donc nette en 2025. Si le marché mondial ne recule que de 4,1%, un autre pays à côté des Etats-Unis se distingue, il s'agit de la Chine avec une baisse de 19,5% qui fait suite à une baisse de 17,2% en 2024.

Le deuxième client des vins fran-

çais, le Royaume-Uni, accumule deux baisses : -3,9% en 2024 et -1,1% en 2025. Le poids des Etats-Unis dans les exportations de vins français est en baisse : 17,9 en 2025 contre 21,2% en 2024. Sur les quinze premiers marchés, sept sont en baisse, dont parmi les plus remarquables l'Italie (-6,3%).

G.D.

Source : Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux / février 2026.

Emploi. Le cabinet de recrutement Euro Consulting fête ses 30 ans, avec, à sa tête Éric Bohn. Si le siège est à Reims, les consultants « chassent » cependant dans la France entière.

30 ans au service du recrutement

C'est en 1996 qu'Éric Bohn lance Euro Consulting, tout d'abord à Paris, après avoir occupé pendant plusieurs années des postes d'encadrement d'équipes et de développement commercial chez Nicolas, Vittel ou encore Sodexo. « J'ai décidé de créer mon cabinet car je n'en trouvais pas avec l'aspect pragmatique que je recherchais, et dont je faisais moi-même preuve dans mes fonctions », explique-t-il. Sa méthode ? « Aller au plus près des besoins des clients, en se déplaçant au sein même des entreprises pour étudier avec précision la recherche demandée. » C'est d'ailleurs pour cela qu'il exige de ses équipes une première expérience dans une entreprise, « pour en apprêter au mieux le fonctionnement ».

LIEN DE CONFIANCE

L'agence dispose de bureaux dans plusieurs villes de France : Nancy, Strasbourg, Lille, Lyon et même à l'étranger, à Barcelone. « Nous sommes généralistes, car en situation de crise sur un secteur trop particulier, c'est le cabinet entier qui périclite », indique Éric Bohn, prenant l'exemple de certains cabinets parisiens qui ont fermé lors de la crise covid. « Nous passons beaucoup de temps avec nos clients, car c'est ce lien qui entraîne la pérennité de la relation de confiance et donc des missions », relate-t-il. Dans la Région, Euro Consulting travaille avec de très nombreuses entreprises, PME, ETI, à l'image de Ceresia, Vivescia, LVMH, McCain ou encore Knorr-Bremse. Certaines sociétés lui sont ainsi fidèles

depuis les débuts comme Canson. « Chaque mission commence par une visite chez le client : si c'est un chef de cave, nous visitons les caves, comprenons le contexte syndical ; si c'est un ingénieur, nous visitons les usines ; pour un cadre du comité de direction, nous assistons aux réunions en observation pour savoir comment intégrer un nouveau membre. » À partir des observations sur le terrain, l'équipe élabore un document complet, « le job description », qui décrit l'histoire de l'entreprise, son ADN, le contexte du poste et les compétences requises, les « soft skills ».

Trente ans en arrière, on lui avait prédict la fin du métier avec l'arrivée d'internet. « Avant LinkedIn, nous faisions de la chasse directe par téléphone, avec des scénarios précis pour contacter les candidats. Aujourd'hui, Internet facilite la recherche des candidats, mais l'état d'esprit des jeunes rend la prospection plus complexe : pour obtenir une short list de trois candidats, il faut maintenant contacter 60 à 80 personnes contre 15 auparavant », souligne-t-il. Aujourd'hui, c'est plutôt l'IA qui pourrait menacer le métier. Mais Éric Bohn n'y croit pas franchement. « C'est un métier de terrain. Exigeant, de développement commercial et de fidélisation des clients. Chaque recrutement réussit renforce la confiance, chaque erreur se remarque. Il n'y a pas de petits clients : toutes les entreprises doivent être traitées avec le même sérieux. »

Métier de réseau, celui du recrutement implique d'être en lien constant



Éric Bohn est également passionné d'aviation, il a d'ailleurs son brevet de pilote.

avec l'écosystème économique d'un territoire. Éric Bohn le sait bien, membre du Medef ou du Réseau entreprendre, il est aussi moteur d'initiatives comme des tables rondes et des after-work ayant comme thématique l'emploi et le recrutement. « C'est un travail de passion. » Et de persévérance peut-on ajouter. C'est pourquoi les consultants d'Euro Consulting sont des indépendants, touchant un pourcentage sur le chiffre d'affaires qu'ils apportent au cabinet. « Comme on fait un métier commercial, quand vous avez des salaires confortables, au bout

d'un moment, vous dormez », livre-t-il, pragmatique.

MOBILITÉ

Le métier aussi se transforme, les entreprises fidèles au Cabinet le sollicitent ainsi aujourd'hui sur des postes moins qualifiés face aux difficultés de recrutement, dans l'industrie, le bâtiment ou l'hôtellerie-restauration par exemple. « L'intérim ne fournit plus certains profils, notamment de techniciens ou de chefs cuisiniers. On fait alors de l'approche directe pour ces postes pour trouver les candidats. Cela a commencé

avant le Covid et s'est amplifié depuis 5-6 ans. »

La recherche se conjugue alors avec des enjeux de mobilité, « que nous appréhendons au même titre qu'une demande d'expatriation », révèle Éric Bohn. « Pour un candidat à déplacer d'un point A à un point B, on valide le projet familial avec le conjoint, et on accompagne les installations si nécessaire. » Les projets sont d'ailleurs de plus en plus validés en fonction de ce que propose l'entreprise, avec des candidats qui recherchent davantage une adéquation de valeurs et de sens. « Les fondamentaux ne bougent pas : motivation, contexte humain et management. Les jeunes changent plus souvent de poste que par le passé, mais cela permet de connaître plusieurs cultures d'entreprise et métiers. » Et concernant les seniors, le marché, chez les cadres du moins, reste dynamique. Euro Consulting ne se met pas de barrières quant au fait de proposer un candidat plus « mature » sur un poste. « Dans le recrutement, on considère qu'à partir de 45-50 ans on est senior. Or, les seniors apportent leur expérience, une vraie plus-value et gèrent la transition dans l'entreprise dans la mesure où ils sont plus à même de comprendre des problématiques complexes. » Et suivant l'adage « la jeunesse, c'est dans la tête », à 66 ans, Éric Bohn ne compte pas prendre sa retraite dans l'immédiat, en continuant à accompagner les entreprises de tout le territoire.

NASTASIA DESANTI

Industrie. À l'occasion de sa soirée prestige, le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) de la Marne avait donné rendez-vous à ses membres et ses invités à L'Opéra de Reims. Avec pour guest-stars le duo Nans & Mouts, les aventuriers de l'émission télé Nus et Culottés.

Le CJD sur le devant de la scène



De gauche à droite : Thibaud Guillet (membre du CJD et maître d'œuvre de la soirée prestige), Guillaume Tisserand-Mouton et Nans Thomassey (Nans & Mouts), Grégory Janson (vice-président CJD) et Stéphane Walkiewicz (président du CJD).

Le Centre des Jeunes Dirigeants revendique un statut de première école des dirigeants d'entreprise – étant entendu, par ailleurs, que l'on peut être un « jeune » dirigeant la cinquantaine venue ! « Le métier de dirigeant s'apprend sur le terrain, explique Stéphane Walkiewicz, président du CJD Marne. En matière, on se forme au CJD

en échangeant avec les autres, par l'expérience. On échange, entre chefs d'entreprise, dans le cadre de commissions – cette année, la commission Intelligence Artificielle a eu beaucoup de succès ! Le CJD est un centre d'expérimentation : on essaie, on duplique... » Ça marche... ou ça ne marche pas. La semaine de 4 jours, par exemple, mise en œuvre par le CJD, n'est pas adaptable dans tous les secteurs, dans toutes les entreprises. « Mais il y a cependant plein d'endroits où cela fonctionne, et il serait dommage de s'en priver lorsque que le résultat est gagnant/gagnant », assure Stéphane Walkiewicz.

DE L'AUDACE, ET DU TALENT...

Reste que comme toutes les associations, le CJD a besoin de se faire connaître et de recruter pour assurer le renouvellement de ses membres. Une soirée de prestige, comme celle organisée à L'Opéra de Reims, est un beau moyen de com-

munication. En ce début février, l'événement avait pour thème l'audace et le talent, histoire de redonner un brin d'enthousiasme dans un environnement économique et social quelque peu flou. Et pour sortir des sentiers battus, les invités d'honneur de la soirée n'étaient autres que Nans Thomassey et Guillaume Tisserand-Mouton, le duo emblématique de l'émission Nus et Culottés. Parce qu'ils sont d'abord des chefs d'entreprise avant d'être des va-nu-pieds (si ce n'est plus), Nans et Mouts illustraient parfaitement la nécessité de sortir de sa zone de confort pour innover et trouver de nouvelles solutions.

Cette soirée de prestige était également l'occasion d'un coup de projecteur sur l'association Tadam, qui accompagne les adolescents de 14 à 18 ans (collégiens et lycéens) pour leur permettre de découvrir leurs talents, comprendre leurs motivations et prendre confiance

POUR UNE ÉCONOMIE AU SERVICE DE L'HOMME

Créé en 1938, le Centre des Jeunes Dirigeants est un mouvement d'entrepreneurs humanistes, où la force du collectif, par l'échange entre pairs, l'entraide et la réflexion, permet de créer et d'expérimenter des solutions d'avenir. Engagés dans une économie au service de l'Homme, la soixantaine de dirigeants du CJD Marne œuvrent pour bâtir des entreprises plus responsables et durables.

en eux. Une démarche qui résonne avec le célèbre principe socratique « connais-toi toi-même », visant à donner le meilleur de soi. Ce qui est bien au cœur des valeurs du Centre des Jeunes Dirigeants.

J.R.

Start-up. Charles de Bohan a pris la tête de l'incubateur de start-up Innovact depuis le mois de janvier. Il compte poursuivre la direction prise par l'incubateur depuis trois ans, en l'ouvrant de plus en plus aux collaborations et partenariats avec le monde du privé et de la recherche.

Innovact : Conjuguer innovation et entrepreneuriat

Son ancrage familial dans le monde de l'agriculture et de l'agro-industrie (il est le fils d'Olivier de Bohan, président de Cristal Union), son parcours académique au sein de l'IHEDREA (Ecole de l'agri et de l'agro management de Paris) – au sein de laquelle il a effectué un mémoire sur la bioéconomie – tout comme son expérience de fondateur et dirigeant de start-up (Pairdry, une boisson pétillante faiblement alcoolisé à base de mirabelle) ainsi que son poste de start-up manager depuis mars 2023, Charles de Bohan cochaîne toutes les cases pour prendre la suite de Catherine Arbez, directrice d'Innovact de 2022 à 2025. « Comme start-up manager, j'étais chargé de tout l'accompagnement des start-up sur la structuration : de la constitution de la road map technique à celle commerciale, le positionnement marché et le business model puis tout ce qui était ingénierie financière », indique-t-il.

PROPOSER DES GARANTIES

Mais ses missions ne se sont pas arrêtées là, puisque le jeune homme a également endossé une seconde casquette, en développement tout l'écosystème spécialisé dans la bioéconomie, en relation avec le réseau Quest for Change, qui porte six incu-



« Nous travaillons à réconcilier recherche, innovation et économie », insiste Charles de Bohan, nouveau Directeur d'Innovact.

bateurs du Grand Est. « Nous avons travaillé là-dessus pendant un an et demi jusqu'à l'inauguration de Quest for Bioeconomy en novembre 2024. Concrètement, sur la bioéconomie, nous accompagnons les start-up sur la production durable et la valorisation de la biomasse. Nous développons des parcours spécifiques pour optimiser leur développement, notamment sur les expérimentations sur le terrain, souvent coûteuses, et les levées de

fonds nécessaires. Nous travaillons avec les interlocuteurs pour trouver des terrains d'expérimentation abordables et proposer des garanties aux investisseurs. » Pour cela, Innovact lance notamment le programme Alpha, au sein duquel experts techniques, scientifiques, stratégiques et business se réunissent une fois par trimestre pour « dérisquer » un projet. « Nous testons ce programme avec la start-up lyonnaise Agri Lab

Leverage, ce qui lui a permis de venir s'implanter sur le territoire et de profiter pleinement de cet écosystème. La partie amont, dédiée à l'agriculture durable, va bientôt être lancée en collaboration avec des coopératives agricoles, des laboratoires et des organismes de financement, afin de mettre en place des terrains d'expérimentation optimisés et accessibles financièrement », explique Charles de Bohan.

ÉLARGIR LE SPECTRE D'ACTION

L'objectif du nouveau directeur est d'élargir le spectre d'action de l'incubateur, pour que toutes les entreprises du territoire puissent innover et profiter de l'écosystème local. « La première fuite économique du territoire est la R&D, les entreprises innovent mais pas forcément sur place. L'objectif est d'élargir le cercle des entreprises et PME qui peuvent bénéficier de l'innovation locale », insiste-t-il. Pour cela, Innovact souhaite mettre en place de nouveaux véhicules financiers pour soutenir cette innovation. « L'innovation peut se faire financièrement ou par « incubation », c'est à dire en accompagnant les technologies internes qui restent inexploitées, en créant une spin-off ou en nommant un CEO interne ou recruté. Nous travaillons à consolider cette nouvelle brique

pour faire en sorte que ce territoire devienne un véritable territoire d'innovation. » Concernant les outils de financement, le premier qui a été mis en place s'appelle Quest for Change Investissement, véhicule de financement destiné aux business angels mais aussi aux entreprises, permettant de mobiliser des fonds pour les phases d'amorçage des start-up. « Cet outil est agréé par l'État, ce qui nous permet de concevoir et d'orienter des enveloppes pour les entreprises souhaitant investir de petites sommes. À l'échelle régionale, il peut mobiliser entre 300 000 et 800 000 euros. Un autre outil est en préparation et sera communiqué prochainement. »

Concernant le lien entre start-up et entreprises, Innovact adopte une approche rationnelle. « L'époque de la « start-up nation » a parfois donné l'impression que les start-up étaient inaccessibles ou déconnectées des réalités économiques. Notre vision est différente : une start-up reste une entreprise, et les deux mondes peuvent parfaitement dialoguer. Nous travaillons à réconcilier recherche, innovation et économie, tout en dérisquant les projets pour que les start-up puissent se développer sans être déconnectées des réalités financières. »

NASTASIA DESANTI

Start-up. Trois nouveaux incubés ont obtenu le feu vert pour composer la première promotion 2026 de Rimbaud'Tech.

Nouvelle promotion d'incubés ardennais



Estelle Depaix.



Nicolas Quérel.



Quentin Dehorter.

Au terme de la Starter Class de trois mois ayant permis de les former au rythme de deux jours par semaine – tout en les aidant à structurer, peaufiner et tester leur projet respectif – trois nouveaux porteurs ont été sélectionnés avant de passer avec réussite devant un comité d'engagement en fin d'année 2025 composé de partenaires de l'incubateur, d'acteurs de l'accompagnement et d'experts (propriété industrielle, finance-

ment, comptabilité, etc.).

Passionné de longue date par le numérique et les outils qui améliorent concrètement le travail au quotidien, le développeur web Nicolas Quérel a fondé **Yosite**, une plateforme d'intelligence artificielle souveraine et sécurisée destinée aux entreprises. Avec une ambition claire : permettre aux dirigeants et à leurs équipes de disposer de leur propre « ChatGPT » entièrement privé et personnalisable, avec

une maîtrise totale de leurs données. Les équipes disposent ainsi d'agents IA conçus pour leurs usages métiers, afin de gagner en productivité et de réduire les tâches chronophages, tout en s'intégrant aux outils existants. « J'accompagne aujourd'hui des dirigeants et leurs équipes dans l'adoption pragmatique de l'intelligence artificielle, avec une attention particulière portée aux usages réels. Mon objectif est de rendre l'IA simple, utile et directement

exploitable en entreprise, notamment à travers des permanences IA hebdomadaires qui se tiendront à Rimbaud Tech, afin de permettre à chacun d'avancer sereinement », explique Nicolas Quérel.

LOGICIELS ET IA

Ingénierie en Matériaux et Génie des Procédés, Estelle Depaix s'intéresse à l'impression 3D depuis plus de dix ans. « Ce qui m'a conduit à vouloir développer une activité dans ce secteur. J'ai donc rejoint Rimbaud Tech dès 2023, durant mon cursus d'ingénierie avec le statut d'étudiante-entrepreneure (SNEE), pour structurer un premier projet de bureau d'études en impression 3D, avant de me tourner progressivement vers le développement de biomatériaux ». Son projet baptisé **Tesselia** développe et produit des nouveaux matériaux biosourcés performants, sains et biodégradables à partir de déchets végétaux destinés à l'impression 3D filament.

Pour sa part, Quentin Dehorter, fondateur d'**Overlore Studios**, ambitionne de devenir le tableau de bord universel des créateurs et des profes-

sionnels « grâce à un logiciel capable de piloter l'ensemble de leurs outils (streaming, montage, musique, visioconférence ou même éclairage) depuis une interface unique, claire, personnalisable et surtout automatisable. Là où les solutions actuelles se limitent à déclencher des actions, le Streamdeck Nova pose les bases d'un écosystème ouvert, pensé pour remplacer à terme toutes les consoles de contrôle existantes par une seule plateforme unifiée ». Ancien joueur semi-professionnel sur la scène e-sport de Counter-Strike, il se dit passionné par la fabrication et l'ingénierie sous toutes leurs formes. « Je m'amuse à créer de tout, que ce soit des objets du quotidien jusqu'aux objets de la popculture. Aujourd'hui, je partage aussi cette curiosité à travers la vulgarisation scientifique sur YouTube, où j'explore et j'explique les technologies ou les concepts qui nous entourent ».

Rimbaud'Tech lance d'ores et déjà son 16^e appel à projets innovants ! Les candidatures peuvent être enregistrées jusqu'au 5 avril 2026.

PASCAL REMY

Patrimoine. L'histoire de la Prunelle de Troyes se déguste désormais dans un livre.

La Prunelle de Troyes, du cuivre au papier



20 000 bouteilles de Prunelle de Troyes sont produites par an.

En digestif, sur glace ou en cocktail, la recette de la Prunelle de Troyes reste la même depuis 1840 et depuis toujours, elle

sort de l'alambic de cuivre du Cellier Saint Pierre, face à la cathédrale de Troyes. Ses 186 ans d'existence à 40 ° trouvent désormais refuge

dans les 250 pages du livre hommage au breuvage, « La Prunelle de Troyes - Au cœur de la liqueur ». L'ouvrage se veut « facilement acces-

sible par tout public et avec beaucoup d'illustrations. Nous avons eu la chance d'avoir accès notamment aux archives de la famille Formont », explique Jean-François Laville, co-auteur du livre.

Quand la réflexion est menée pour fêter les dix ans de la Confrérie de la Prunelle de Troyes qui compte 63 chevaliers, l'idée d'une publication émerge. « Il s'agissait de laisser une trace. Il y a toujours eu la Prunelle, mais il n'y avait jamais rien eu de consolidé », poursuit Philippe Schilde, co-auteur. Le projet reçoit alors le soutien de la Maison du Boulanger qui l'édite à 600 exemplaires. La mémoire de la liqueur médaille d'or de l'exposition universelle de Paris en 1900, est désormais couchée sur papier, entre histoire, illustrations, recette et évocation d'autres alcools. Quand la Prunelle de Troyes, autrefois nommée Prunelle de Champagne, est née, il y avait vingt distillateurs d'alcool à Troyes.

RECETTE ET ALAMBIC INTACTS

Patrimoine gastronomique à la production artisanale et au geste préservé, la Prunelle livre ainsi ses secrets, mais pas tous : la recette reste préservée. « C'est une vieille

dame, cet alambic. Donc, nous ne la bousculons pas. Nous en prenons soin », explique Alexandre Krumeacher, distillateur de la Prunelle et détenteur de la fameuse recette. « En 23 ans, j'ai changé une fois un joint, c'est le même matériel depuis toujours. Je distille toutes les semaines. La Prunelle de Troyes doit sa survie au fait qu'elle peut être produite toute l'année », poursuit le grand maître de la Prunelle, élu Troyen de l'année.

Fabriquée avec des noyaux de prunelle, qui peuvent être stockés, sa production défie les saisons. Elle ne dépend pas de la maturité d'un fruit, mais de son noyau. 20 000 bouteilles de Prunelle de Troyes sont ainsi produites par an. « Il faut conserver ce patrimoine gastronomique ». Les professionnels de la gastronomie l'ont d'ailleurs bien compris. Restaurateurs, chocolatiers et autres pâtissiers s'emparent de la liqueur et l'intègrent dans leurs créations culinaires. La Prunelle de Troyes a désormais ses produits dérivés pour faire voyager les papilles et un livre pour préserver sa mémoire.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Patrimoine

L'Ordre des Coteaux de Champagne s'engage aux côtés de la Fondation du patrimoine



en valeur des lieux qui incarnent l'âme et l'histoire de la région champenoise. La convention a été signée en présence d'une délégation de Dignitaires de l'Ordre des Coteaux de Champagne, de Pierre Possémé, Délégué régional de la Fondation du patrimoine pour la région Champagne-Ardenne et Jocelyn Bouraly, Administrateur du Palais du Tau et des tours de la cathédrale Notre-Dame de Reims. L'Ordre des Coteaux de Champagne souhaite fédérer les maisons de Champagne partenaires, ses membres à travers le monde et plus largement la communauté champenoise autour de cette démarche patrimoniale, en faisant appel à leur vocation naturelle d'ambassadeurs de la Champagne.

Les dons peuvent être effectués sur le site de la Fondation du patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/palais-du-tau-a-reims/100834>

Agro-industrie

Performance industrielle et bonne récolte : Cristal Union conclut sa campagne 2025-2026

La campagne betteravière 2025-2026 s'achève, marquée par des conditions climatiques globalement favorables et des performances industrielles notables.

Après des semis précoces, les conditions météorologiques du printemps et les pluies du mois de juillet ont favorisé la levée et la croissance rapide des betteraves. Le rendement agricole moyen, à près de 90 tonnes de betteraves à 16° par hectare, est ainsi supérieur à la moyenne 5 ans, avec toutefois une forte hétérogénéité entre régions et parcelles, selon les types de sol et les conditions météorologiques. La richesse en sucre des betteraves est particulièrement élevée cette année, à plus de 18 %, contre 16,7 % pour la campagne précédente, et le tonnage de sucre par hectare est de 14t/ha en moyenne.

Enfin, malgré des alertes au printemps et des impacts visibles de la jaunisse en plaine dès la fin de l'été, les bonnes conditions de pousse des betteraves leur ont permis de mieux résister à la jaunisse. La Champagne n'a pas bénéficié des mêmes conditions climatiques. Très impactée par la sécheresse et la jaunisse, elle affiche des rendements inférieurs à la moyenne Groupe. En ce début d'année, les équipes agricoles et industrielles ont su faire preuve d'agilité face aux perturbations liées à la neige et à la tempête Goretta, afin d'assurer au mieux l'approvisionnement des usines et leur bonne marche, dans la dernière ligne droite de la campagne.

Tout au long de cette campagne de 128 jours en moyenne, les sucreries de Cristal Union ont transformé 15 millions de tonnes de betteraves.

L'activité industrielle a été menée à une cadence élevée et régulière de plus de 122 000 tonnes de betteraves travaillées par jour, avec des ratios énergétiques encore optimisés, alignés avec les objectifs du Groupe en matière d'économies d'énergie et de décarbonation. Le cap de l'autonomie en eau a été franchi par l'ensemble des sucreries du Groupe : une première en France et en Europe ! La prochaine étape, à horizon 2030 est l'autonomie en eau des distilleries du Groupe.

Afin d'aller plus loin, Cristal Union a mis en service, cette année, deux nouveaux bioépurateurs sur ses sites de Bazancourt et Arcis-sur-Aube. Ces installations très innovantes permettent de réutiliser encore plus d'eau issue du processus industriel, tout en produisant du biogaz couvrant une partie des besoins énergétiques des sites.

Autre axe de progression, Cristal Union a fortement investi ces dernières années pour renforcer les synergies entre ses sucreries et ses distilleries afin d'optimiser ses productions en fonction des opportunités de marché. Pendant cette campagne, le Groupe a ainsi affiché des productions record d'alcool et d'éthanol, en augmentation de 20 % par rapport aux années précédentes !

Enfin, cette année aura été la première campagne de la sucrerie de Nangis (ex. Lesaffre Frères) au sein du Groupe Cristal Union dont elle est devenue filiale à 100%.

En bref

L'Ordre des Coteaux de Champagne a signé, le 5 février 2026, une convention de mécénat avec la Fondation du patrimoine en faveur de la restauration d'un vitrail de la chapelle palatine du Palais du Tau, à Reims. Cette signature s'inscrit dans le vaste programme de restauration et de valorisation du Palais du Tau, conduit par le Centre des monuments nationaux, qui redonnera à ce haut lieu de l'histoire de France toute sa vocation patrimoniale et culturelle, notamment à travers la création du futur musée des Sacres, dont l'ouverture au public est prévue début 2027. Depuis plus de trois décennies, l'Ordre entretient en effet un lien étroit et vivant avec le Palais du Tau, où il tient régulièrement ses Chapitres, inscrivant ses cérémonies dans la continuité de l'histoire, du patrimoine et du rayonnement culturel de la Champagne.

Par cet engagement, l'Ordre réaffirme son attachement à la transmission, à la sauvegarde du patrimoine et à la mise

Trophées. Devenue un rendez-vous économique incontournable, la cérémonie des « Trophées des Entreprises » mise sur pieds par Ardenne Métropole, avait une connotation particulière en 2026 puisqu'il s'agissait du dixième anniversaire de la manifestation.

Des entreprises à l'honneur et un Trophée de la décennie



Ces Trophées sont à la fois un moment de reconnaissance et un signal de confiance adressé à l'ensemble des acteurs économiques ardennais.

Ardenne Métropole avait mis les petits plats dans les grands en mettant à l'honneur deux entreprises ayant marqué la dernière décennie sur le territoire : France Titres (ex-ANTS) et Intelcia, créées en 2008 et 2018. « Les deux PME ont contribué à elles deux à la création de plus de 900 postes de téléconseillers à Charleville-Mézières et Sedan dans un nouveau secteur lié à la gestion de la relation-clients externalisée. Elles ont en commun d'avoir diversifié notre économie et démontré que les Ardennes avaient la capacité à faire grandir, accueillir et développer

ces nouveaux métiers », souligne Patrick Fostier, vice-président d'Ardenne Métropole, chargé du Développement économique. Autre nouveauté au cours de la soirée : la remise d'un « Trophée de la décennie » à un acteur économique local s'étant distingué dans le domaine du service à la personne : le président d'Helpi, Loïc Gobé.

Céline Geoffroy, ancienne directrice de la pépinière d'entreprises du Val de Vence et désormais employée d'Ardennes développement, a retracé le parcours du récompensé issu de l'écosystème local, dont l'entreprise emploie

aujourd'hui 400 équivalents temps plein.

LE COUP DE CŒUR À NICOLAS RETEL

Parmi les 36 sociétés ayant candidaté au palmarès, 19 ont été honorées dans six catégories (voir encadré). Le coup de cœur a été attribué à Nicolas Retel, dirigeant de Conseil Formation Ferroviaire, société hébergée à la pépinière d'entreprises de Charleville-Mézières. Elle propose des formations ferroviaires permettant de maintenir les compétences des salariés assurant les opérations

LE PALMARÈS

INDUSTRIE : Or : METTR qui propose d'aider les entreprises dans leur recherches d'appels d'offres (Maxime Toury), argent : Olverlore Studios (Quentin Dehorter), bronze : U-House (Hamid Chibane).

COMMERCE : Or : Optique Maneo (Valentin Cogniard), argent : La Brokanterie (Marion Amiot), bronze : Promocash (Eric Coulaud).

ARTISANAT : Or : Chocolaterie Pol Bouchex (Pol Bouchex), argent : SAS Charrieau (Dominique Charrieau), bronze : « La belle miche » (Kethlyne Vermoesen)

SERVICE : Or : Eté indien, start-up proposant des séances de sport pour les seniors (Benjamin Braquet), argent : O Pays des Merveilles (Ophélie Florin), bronze : Joy Pa (Baboucar Ba).

TOURISME : Or : La ferme des Domoiselles à Dom-le-Mesnil (Yohan Hamen), argent : Luxury cottage, les suites de Notre-Dame (Florence Bizouard), bronze : Twig un Ardennes (Twiggy Barbin).

ENVIRONNEMENT : Or : Faber, fabricant de convoyeurs et de composants industriels pour le packaging à Bazeilles (Sophie Nivelet, responsable QSE), argent : Indigo (Edwige Fortier), bronze : Propre Auto Ardennes (Jérôme Blondin).

en toute sécurité de chargement et de déchargement des trains sur des sites industriels du Grand Est.

En prologue à cette soirée, Patrick Fostier a rappelé que cette manifestation avait été créée en 2016 pour mettre en lumière des parcours entrepreneuriaux et la réussite d'entreprises qui investissent, créent des emplois, se développent et réussissent. Il a aussi évoqué les profondes mutations connues en dix ans par l'économie locale qui compte, aujourd'hui, plus de 8 500

emplois industriels, soit près de 17 % de la globalité des emplois. Un socle industriel historique et solide marqué par la métallurgie, la forge et la fonderie mais désormais complété par des activités complémentaires de formes multiples : industrielles, technologiques et organisationnelles.

« Beaucoup d'entreprises méritent que l'on parle d'elles en répondant à ces critères positifs », a-t-il conclu.

PASCAL REMY

Développement. Le département de l'Aisne, confronté à des charges sociales croissantes, bénéficiera d'une aide exceptionnelle estimée à près de 11 millions d'euros, issue d'un fonds national de soutien doublé par rapport à 2024.

Budget 2026 : l'Aisne obtient 11 M€ d'aides



L'adoption définitive du budget de l'État met fin à une période d'incertitude qui pesait sur les collectivités territoriales. Pour Nicolas Fricoteaux, la priorité était claire : « Il était plus que temps que la France ait enfin un budget, ne serait-ce que pour continuer à faire vivre les services publics et débloquer les crédits d'investissement nécessaires à sa modernisation. » Le président du Conseil départemental de l'Aisne regrette toutefois que le Parlement n'ait pas su trouver de consensus budgétaire au nom de l'intérêt supérieur du pays.

UN FONDS DE SOUTIEN PORTÉ À 600 MILLIONS D'EUROS

Au cœur du dispositif, le fonds de soutien aux départements en diffi-

culté passe de 300 à 600 millions d'euros. Ce doublement constitue, selon Nicolas Fricoteaux, l'aboutissement du travail de dialogue et de pédagogie mené par l'Association Départements de France auprès des services de l'État et des différents gouvernements. Pour l'Aisne, département fortement sollicité par l'accompagnement social des familles, l'enveloppe estimée avoisine les 11 millions d'euros. Une somme qui permettra de soulager des finances départementales sous tension depuis plusieurs exercices.

UN RÉPIT, PAS UNE SOLUTION STRUCTURELLE

Nicolas Fricoteaux mesure cependant les limites de ce soutien ponctuel. « Cette aide nous évite

l'asphyxie mais ne règle pas tous nos problèmes », tempère-t-il. En 2025, une gestion financière qualifiée de « très active » a permis de maintenir l'équilibre budgétaire. L'exercice 2026 exigera encore des efforts partagés avec l'ensemble des partenaires du département pour passer le cap. L'aide exceptionnelle devrait néanmoins offrir les marges nécessaires à un retour à l'équilibre structurel dès 2027.

À plus long terme, le président du Conseil départemental plaide pour une refonte du modèle de financement des politiques de solidarité, seule voie qu'il juge viable pour garantir la pérennité de l'action départementale.

LUCIE BRASSEUR

Agriculture. Troisième participation auboise du Département et de la Chambre d'agriculture de l'Aube au salon international de l'Agriculture.

SIA : L'Aube et la Marne voient grand



Les agriculteurs et agricultrices se retrouvent autour d'un code de marque « canaille ».

Vingt-trois producteurs aubois vont se relayer sur le stand aubois du salon de l'agriculture de Paris du 21 février au 1^{er} mars. Si le salon s'annonce un peu particulier sans la présence de bovins, les producteurs aubois comptent bien se faire remarquer, fédérés autour du code de marque « canaille » et plein d'humour impulsé par le Conseil Départemental via Aube en Champagne Attractivité. L'Aube espère bien séduire les Franciliens et avec beaucoup de liquide et les convaincre de venir sur le territoire pour leurs escapades gourmandes.

« Canaille, cela veut dire que si l'on aime la bonne chair, qu'on aime rigoler, cela veut dire qu'on a une destination avec des hommes et des femmes sympas et qui sourient. C'est un stand pétillant qui va attirer beaucoup de monde pour qu'ils viennent silloner notre département », précise Valéry Denis, conseiller départemental.

Alors, la brasserie Thibord, le syndicat du cidre et du jus de pomme du Pays d'Othe, le whisky de Soligny, la distillerie Saint-Loup et les vignerons du collectif de la Route du Champagne entendent bien fêter l'agriculture comme il se doit

avec une offre gastronomique complétée par l'Escargotière des Lacs, les fromages de Malice et Fromage Blanc, le miel de Sainfolia, le syndicat de défense du chaource, la choucroute Laurent, les pommes de terre de Culture Pom et le traiteur Maison Branche. Autant d'acteurs regroupés dans le hall 7 sur le stand de 56 m² ouvert des quatre côtés.

LE TEMPS FORT DE L'AUBE LE 24 FÉVRIER

Conçu pour la première participation auboise au SIA de 2024, le stand est ainsi réutilisé et amélioré chaque année pour répondre aux contraintes du salon qui attend 60 000 visiteurs sur neuf jours. Pour autant, le salon affiche sa particularité cette année avec l'absence des bovins qui accueillaient les visiteurs et la fréquentation pourrait en être impactée. « J'espère que nous aurons autant de visiteurs car le fait qu'il n'y ait plus de bovins est un manque de repères dans le hall 1 qui les accueillait. C'est un passage incontournable dans le salon, je ne sais pas ce que les organisateurs ont prévu pour combler ce vide », s'inquiète Alain Boulard, président de la chambre d'agriculture de l'Aube.

Pour autant, les acteurs du territoire ont d'ores et déjà prévu de créer l'événement sur la durée du salon le 24 février avec la demi-journée Aube autour d'animations gustatives, d'un cookshow et du Quizz de l'Aube qui précéderont l'inauguration officielle du stand.

Si les Ardennes ont jeté l'éponge cette année, les autres départements du Grand-Est entendent bien se faire remarquer avec 64 stands sur 1 500 m². L'accès aux producteurs locaux aubois au salon de l'agriculture est possible grâce au financement du Conseil départemental qui prend en charge l'investissement de 75 000 € pour permettre au savoir-faire aubois d'encaniller Paris et aux acteurs du tourisme d'en percevoir les retombées.

AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE LA MARNE VOIT PLUS GRAND EN 2026

Avec un stand agrandi à 99 m², le territoire marnais est présent tout au long du Salon pour valoriser ses producteurs, ses saveurs locales et ses atouts. Mercredi 25 février aura lieu l'inauguration du stand départemental et la Marne investira également le stand Prestige pour un après-midi d'animations consacrée à la diversité des filières et des métiers agricoles.

■ Sur le stand prestige, le public pourra rencontrer Valérie Mathis, de l'Asinerie de Pes Vitis, qui proposera une immersion dans le quotidien d'une élevage d'ânes, à travers une journée illustrée par des supports photographiques. Elle présentera également la transformation du lait d'ânesse en produits cosmétiques, mettant en lumière la diversité des débouchés et le savoir-faire artisanal de cette filière.

Anabel Raillier, de l'EARL Noizet-Poil de la Béete, fera découvrir l'élevage ovin en retraçant les grands temps forts de l'année, parmi lesquels la tonte, la présentation de la laine et les différentes étapes de sa transformation. Des échantillons seront proposés à la manipulation, accompagnés d'une démonstration de feutrage et d'un atelier dédié aux enfants, pour une approche à la fois ludique et sensorielle.

Ces animations sont portées par des producteurs labellisés « Bienvenue à la Ferme » et « Made in Marne », véritables ambassadeurs du territoire, désireux de partager leurs savoir-faire et leur passion.

Une autre animation viendra également mettre en lumière le métier de viticulteur, avec une présentation du travail réalisé au fil des saisons. À travers l'ensemble de ces temps forts, l'objectif est de valoriser les métiers agricoles, d'en montrer la diversité et la modernité, et de promouvoir les atouts agricoles et humains du territoire marnais auprès du grand public.

■ Une boutique et un bar rassembleront 13 producteurs labellisés « Made in Marne » et « Bienvenue à la Ferme », qui mettent à l'honneur les circuits courts et les savoir-faire agricoles à travers une large palette de produits : miels, bières artisanales, confitures, jus de pomme, cosmétiques et bien d'autres spécialités locales.

■ Un espace dédié à la Foire de Châlons et à l'attractivité touristique Un espace spécifique prolongera l'expérience, avec la participation des neuf Offices de Tourisme marnais. Tout au long du salon, ils proposeront des animations quotidiennes pour faire découvrir les paysages, les événements et les expériences à vivre sur le territoire.

tissement de 75 000 € pour permettre au savoir-faire aubois d'encaniller Paris et aux acteurs du tourisme d'en percevoir les retombées.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Salon international de l'agriculture - SIA
Paris Porte de Versailles -
Du 21 février au 1^{er} mars

Ardennes

97 départs à la retraite non remplacés au Département

Un plan triennal 2025-2028 visant à contenir la masse salariale du Département des Ardennes, passée de 70 millions d'euros il y a quelques années à 92 millions d'euros aujourd'hui, va être mené. Cela passera, compte-tenu de la pyramide des âges, par 97 non-remplacements de départs en retraite.

L'explication de cette augmentation réside dans les nouvelles missions confiées à la collectivité ayant nécessité l'embauche de personnels adéquats pour le fonctionnement du foyer départemental de l'enfance ouvert 24 heures sur 24 et 365 jours par an notamment, mais aussi avec les revalorisations indiciaires (coût de plus de cinq millions d'euros d'ici quatre ans pour le Conseil départemental des Ardennes).

La réduction de la voilure concernera 97 agents (87 emplois temps plein) non remplacés à leurs départs en retraite. « Ce programme n'est pas un plan social », tient à préciser le président du Conseil départemental, Noël Bourgeois.

Tout en reconnaissant qu'il s'agissait « d'un effort inédit pour la collectivité ardennaise », David Guiost, le directeur général

des services a précisé que « les contractuels aujourd'hui en remplacement sur des contrats de six mois sur des postes vacants seront maintenus en place. Malgré des contraintes budgétaires de plus en plus importantes, nous continuerons à assurer et assumer nos compétences et le meilleur service aux Ardennais ».

PASCAL REMY

Réseau

La Jeune Chambre Économique en Ardenne renouvelle son bureau

À l'aube de l'année 2026, la Jeune Chambre Économique (JCE) en Ardenne a annoncé la prise de fonction de son nouveau président, Cédric Lefèvre, entouré d'un bureau renouvelé.

Cette nouvelle équipe qui comprend aussi Arnaud Tokouzan, trésorier renouvelé, Quentin Dehorter, secrétaire, et le past président, Tancrède Pernelet, chargé du partenariat et du développement, entend poursuivre et amplifier les actions menées en faveur du développement économique et citoyen du territoire ardennais.

Après une année 2025 marquée par des évolutions internes, des actions économiques, sociales et environnementales et l'organisation du congrès régional Grand Est au stade Louis-Dugauguez de Sedan, la JCE en Ardenne aborde 2026 avec une vision tournée vers l'avenir.

Trois priorités guideront l'action de l'association en 2026. Primo, bâtir l'avenir, en engageant une réflexion stratégique à moyen terme pour imaginer le territoire à l'horizon 2036. Secondo, recruter durablement afin de former et mobiliser de nouveaux jeunes leaders au service des Ardennes. Tertio, renforcer son implantation locale, en développant des partenariats pérennes avec les acteurs du territoire, via des rencontres et actions régulières et une newsletter bi-annuelle valorisant l'implication des partenaires.

Cédric Lefèvre, président 2026 de la Jeune Chambre Économique en Ardenne, qui vient de succéder à Tancrède Pernelet, a eu ses premiers mots. « Plus l'époque paraît sombre, plus nous devons incarner la lumière qui éclaire le chemin. Notre responsabilité est d'agir positivement, avec optimisme et engagement, pour bâtir l'avenir des Ardennes et de notre association ».

Une assemblée générale se tiendra le mercredi 18 février à la Grande Ourse pour présenter le bilan de l'année écoulée et détailler les projets à venir.

PASCAL REMY

- 9,9 %**+ 12,4 %****+ 2,5 %**

En décembre 2025*, la production se replie fortement dans la fabrication de matériels de transport (-9,9 % après +3,8 %), en particulier dans les autres matériels de transport (-15,8 % après +4,3 %) et plus précisément dans la construction aéronautique et spatiale dont la nette baisse en décembre annule les hausses des trois mois précédents. Elle baisse de nouveau dans la cokéfaction et le raffinage (-0,9 % après -0,8 %). À l'opposé, la production rebondit dans la fabrication des « autres produits industriels (métallurgie, chimie, pharmacie, etc.) » (+1,0 % après -0,4 %) et dans les industries agro-alimentaires (+1,4 % après -0,5 %). Elle augmente de nouveau dans la fabrication de biens d'équipement électriques, électroniques et informatiques (+0,7 % après +1,2 %). (INSEE)

La production du quatrième trimestre 2025 est supérieure de 1,8 % à celle du quatrième trimestre 2024 dans l'ensemble de l'industrie, et de 2,0 % dans l'industrie manufacturière. Sur cette période, la production augmente très nettement dans la fabrication de matériels de transport (+12,4 %), malgré le fort repli de décembre. Elle augmente également, mais plus modérément, dans la fabrication d'autres produits industriels (métallurgie, chimie, pharmacie, etc.) (+0,6 %), dans les industries extractives, énergie, eau (+1,1 %) et dans la cokéfaction et le raffinage (+3,2 %). À l'opposé, la production baisse dans les industries agro-alimentaires (-1,0 %) et dans la fabrication de biens d'équipement électriques, électroniques et informatiques (-0,3 %). (INSEE)

En décembre 2025, les prix des céréales se replient sur un mois (-2,2 % après +2,5 % en novembre et -2,1 % en octobre) : -4,2 % pour ceux du blé dur (après +3,1 % en novembre), -3,0 % pour ceux du blé tendre (après +2,5 %), les récoltes de l'hémisphère Sud étant excellentes, en particulier en Argentine, -0,9 % pour ceux du maïs (après +1,7 %), du fait de stocks français encore constants, et -0,8 % pour ceux de l'orge (après +3,4 %). Sur un an, la baisse des prix des céréales s'amplifie en décembre (-15,0 % après -11,0 % en novembre et -15,1 % en octobre). Les prix des oléagineux se replient sur un mois en décembre 2025 (-3,1 % après +4,8 % en novembre et -1,0 % en octobre). (INSEE)

La Bourse

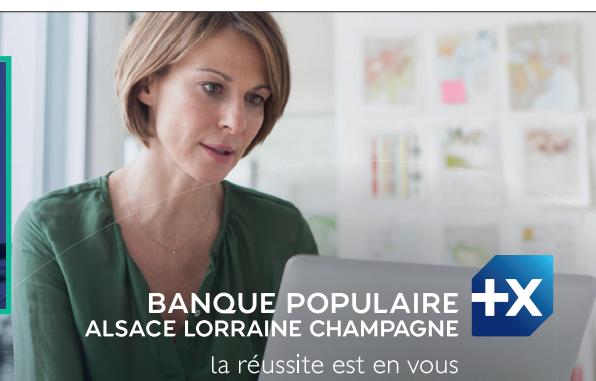
E-FACTURATION

ÊTRE LA BANQUE DES ENTREPRENEURS,
c'est aussi **vous faire gagner du temps** avec une solution
simplifiant votre gestion comptable et financière.

Solution de notre partenaire **iPAIDTHAT***

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

* SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiées au capital social de 2 246,82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphaxis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, France. BPALC - SA coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Gettyimages - Agence ID-Shop



BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
la réussite est en vous

COTATIONS AU 12/02/26

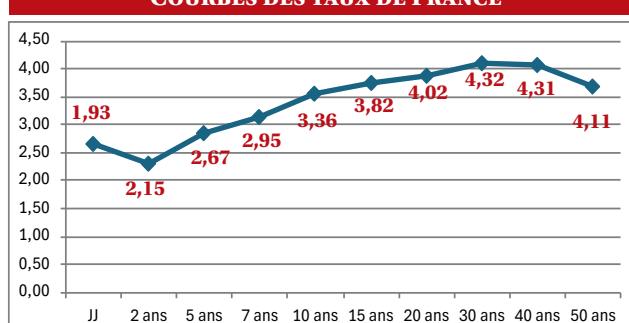
Variation sur la semaine

DONNÉES TRANSMISES PAR LA CAISSE D'ÉPARGNE GRAND EST EUROPE

ACTIONS

CAC 40	8 313,24	+ 0,62%
SBF 120	6 294,53	+ 0,66%
Nikkei	57 650,54	+ 6,18%
Dow Jones	50 121,40	+ 1,79%
Eurostoxx 50	6 035,64	+ 1,09%

COURBES DES TAUX DE FRANCE



DEVISES (EUROS CONTRE...)

1 euro =	6,55957 F	
Dollar	1,1885	+ 0,68%
Livre Sterling	0,8694	+ 0,06%
Yen	181,76	- 1,69%
Dollar/Yen	152,92	- 2,34%

VALEURS RÉGIONALES (VARIATION 2026 %)

ARCELORMITTAL	55,24	+ 0,41
BNP PARIBAS	92,70	+ 0,15
CARREFOUR	15,29	+ 0,07
CRÉDIT AGRICOLE	18,03	+ 0,03
EXEL INDUSTRIES	39,60	+ 0,00
L.V.M.H.	525,10	- 0,19
LAURENT-PERRIER	90,40	+ 0,01
MICHELIN	32,37	+ 0,02
NEXANS	142,20	+ 0,13
KERING	279,70	- 0,07
HAULOTTE-GROUP	2,35	+ 0,05
RALLYE	-	-
REMY COINTREAU	45,20	+ 0,23
RENAULT	31,50	- 0,11
SAINTE-GOBAIN	88,74	+ 0,02
SANOFI-AVENTIS	82,56	- 0,00
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	71,82	+ 0,05
VALLOUREC	18,87	+ 0,20
VEOLIA	32,99	+ 0,11
VINCI	133,55	+ 0,11
VRANKEN-POMMERY	11,40	+ 0,00

MARCHÉ MONÉTAIRE

Ester	1,930	- 0,002
Euribor 1 mois	1,968	+ 0,015
Euribor 3 mois	1,984	- 0,036
Euribor 6 mois	2,131	- 0,041
Euribor 12 mois	2,246	+ 0,021

FRANCE ETAT

BTAN 2 ans	2,148	- 0,027
BTAN 5 ans	2,671	- 0,061
OAT 7 ans (TEC)	2,945	- 0,073
10) OAT 10 ans	3,361	- 0,090
OAT 30 ans	4,324	- 0,093
OAT 50 ans	4,110	- 0,055

EMPRUNTS D'ETAT	JAPON	USA	EURO
JJ	0,54	3,75	1,93
2 ans	1,31	3,49	2,05
5 ans	1,70	3,71	2,38
10 ans	2,23	4,15	2,79
30 ans	3,43	4,78	3,45

Lettre de François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France

Je vous écris cette lettre pour vous faire part d'une décision personnelle importante, pour moi mais aussi pour la Banque de France.

J'ai été sollicité par la Fondation Apprentis d'Auteuil pour prendre la succession de son Président actuel, Jean-Marc Sauvé, dont le mandat se termine fin mai prochain. Après mûre réflexion, j'ai décidé d'accepter cette nouvelle mission, et pour cela de quitter mes fonctions à la tête de la Banque de France début juin, soit un peu plus d'une année avant le terme de mon mandat. Je tiens à vous donner les raisons de ce choix.

La Fondation Apprentis d'Auteuil est reconnue d'utilité publique, et est un acteur majeur en France dans le domaine clé de l'aide sociale à l'enfance et de la formation de la jeunesse en difficulté. Elle accompagne chaque année plus de 40 000 enfants et adolescents et s'appuie sur l'engagement de plus de 8 000 collaborateurs salariés, à travers 430 établissements dans les territoires. Sa Présidence me permettra de continuer à servir l'intérêt général ; succéder à Jean-Marc Sauvé, ancien Vice-Président du Conseil d'Etat et figure publique très respectée, a une vraie valeur à mes yeux.

Cette décision importante, je l'ai prise naturellement en toute indépendance personnelle. Le Conseil Général de la Banque de France a été consulté sur cette future activité bénévole, et y a donné son plein accord. J'ai informé de ma décision il y a quelques jours le Président de la République et les autorités gouvernementales, tout comme la Présidente de la BCE. Le délai d'ici début juin est suffisant pour organiser paisiblement ma succession, selon les règles prévues par la loi de la République. Je resterai évidemment d'ici là engagé sans relâche au seul service de ma mission de Gouverneur.

Mes fonctions à la tête de la Banque de France sont et resteront l'honneur de mon parcours public. Mais il me semble après près de onze ans que j'aurai accompli l'essentiel de ma mission, et qu'il est possible désormais d'en transmettre la responsabilité ; nous aurons en outre d'ici fin mai franchi des étapes décisives dans l'intérêt de notre Banque de France.

D'ici cette date, nous allons en effet boucler notre plan stratégique 2028, et nous avons déjà obtenu du Conseil Général en décembre la sécurisation de nos effectifs et de nos moyens d'investissement. La victoire contre l'inflation est acquise et même si les incertitudes internationales restent bien sûr fortes, la politique monétaire est « en bonne position » avec la BCE. Nous publierons en avril notre prochaine « Lettre », qui sera cette année consacrée à une vue d'ensemble de l'état économique de la France. La suite sur le site de la Banque de France.

SOURCE : BANQUE DE FRANCE

Le Grand Est au 6^e rang des régions les plus touchées par leur taux de chômage

Région. La hausse du nombre de demandeurs d'emploi, au 4^e trimestre 2025 (+ 3,4% pour les catégories A,B,C et + 4% pour la seule catégorie A), touche beaucoup moins le Grand Est que l'ensemble de la France. La Marne (+ 4,3% et + 6,4%) est le département le plus impacté de la région par cette évolution défavorable.

L'augmentation du chômage des jeunes est sept fois supérieure à celle des autres tranches d'âge.

Au quatrième trimestre 2025, le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A,B,C est de 420 740 dans le Grand Est, soit une augmentation de 3,3% sur un an et une évolution moindre qu'au niveau national (+4,8%). Dans la région, la progression annuelle va de +1,7% dans les Vosges à + 5,3% en Haute-Marne, en passant par +1,8% dans les Ardennes, +3,9% dans l'Aube et +4,3% pour la Marne, département qui subit la 2^e plus forte progression du Grand Est. Cette catégorie pèse 7,3% de l'ensemble national. En un an, le Grand Est a enregistré près de 20 000 demandeurs d'emploi supplémentaires dans la catégorie A,B,C.

Dans la catégorie A (242 640 inscrits à France Travail), la progression annuelle est de 4%, contre 6,8% en France. L'évolution du chômage de cette catégorie place la Marne (+6,4%) en tête des départements les

plus touchés, devant la Haute-Marne (+5,5%). Les départements les moins impactés sont les Vosges (+2,0%) et les Ardennes (+2,3%). Cette catégorie pèse 7% de l'ensemble national. Les jeunes de moins de 25 ans sont les plus touchés dans les deux catégories concernées : +15,5% pour A,B,C et + 21,5% pour A. Le différentiel avec la catégorie d'âge des 25 à 49 ans (+ 2,2% dans les deux cas) est de sept fois plus, en un an. Le chômage baisse chez les 50 ans et plus.

DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES PAR DÉPARTEMENT

23 780 demandeurs d'emploi (A,B,C) sont inscrits dans les Ardennes, soit une progression annuelle de 1,8%. Ils sont 14 480 dans la catégorie A (+ 2,3%). Ce département enregistre une forte progression du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, cependant

moindre qu'en moyenne régionale : + 13,7% pour A,B,C et + 19% pour la catégorie A. Ici aussi, le chômage baisse chez les plus de 50 ans.

L'Aube compte 27 500 demandeurs pour l'ensemble des catégories A,B,C, avec une progression annuelle de 3,9%, légèrement supérieure à celle du Grand Est (+3,4%). Les 16 180 inscrits de la catégorie A sont en progression de 3,2%, cette fois-ci inférieure au niveau régional (+ 4%). La progression du chômage des jeunes de moins de 25 ans est moindre que celle du niveau régional (+ 14,8% pour les A,B,C et + 17,4% pour les A).

La Marne enregistre au 4^e trimestre 2025 une plus forte progression du nombre de ses demandeurs d'emploi que celle de l'ensemble régional, qu'il s'agisse des catégories A,B,C (+ 4,3% contre 3,4%) ou de la catégorie A (+ 6,4% contre +4%). La Marne pèse 10,9% du nombre de demandeurs du

Grand Est pour les catégories A,B,C 10,2 % pour la catégorie A. Dans ces deux catégories le chômage des moins de 25 ans progresse respectivement de 25,8 %, sous la moyenne régionale, et 16,7 %, au-dessus de la moyenne régionale.

FORT TAUX DE CHÔMAGE ET ÉVOLUTION PLUTÔT FAVORABLE

Le Grand Est (7,2%) se classe au 6^e rang des régions métropolitaines possédant les plus forts taux de chômage, derrière les Hauts-de-France (9,2%), l'Occitanie (9,2%), la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Ile-de-France (7,6%) et la Normandie (7,3%). Les taux de chômage des départements vont de 6,6% dans le Bas-Rhin à 9,8% dans les Ardennes. L'Aube affiche 9,2% et la Marne 7,2%. Sur un an, le taux régional baisse de 0,1% quand il progresse de 0,3% au niveau métropolitain (7,5%).

Sur la trentaine de zones d'emploi du Grand Est, les taux de vont du simple au double. Dans les zones les plus affectées : Forbach (11,6%) et Charleville-Mézières (10,6%) sont largement les plus atteintes comparativement aux zones les moins concernées dont Epernay (4,5%) et Haguenau (4,7%). Sur le territoire champardennais, Reims est à 8,4%, Troyes à 9,1%, Chaumont à 5,6%, Sedan à 8,7% et Vitry-le-François-Saint-Dizier à 7,8%. En conclusion, à fin 2025, l'évolution du chômage est plus favorable dans le Grand Est (-0,1%) qu'en moyenne métropolitaine (+0,3%).

GÉRARD DELENCLOS

Sources : INSEE Janvier 2026,
Direction Régionale de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et
des Solidarités.

Visite. Le ministre délégué chargé de la Transition écologique a consacré une journée aux Ardennes en commençant par Fumay où Mathieu Lefèvre a visité la scierie IFA implantée sur la zone d'activités du Charnois.

Une journée bien remplie pour Mathieu Lefèvre dans les Ardennes

Spécialisée dans le sciage du bois de chêne à l'échelle industrielle, cette SAS créée en 2006, appartenant au groupe Baret et dirigée par Boris Mousu, emploie 65 salariés et réalise 26 millions d'euros de chiffre d'affaires en débitant 40 000 m³ de grumes par an, issus de la forêt ardennaise. Cette matière première locale résistante, après avoir été dégarnie de son écorce, est ensuite découpée en morceaux et travaillée pour être transformée en bois d'appareils ou en traverses de chemin de fer après passage sur trois lignes de sciage automatisées.

Toujours attentif aux propos du dirigeant d'IFA, le membre du gouvernement s'est intéressé à l'activité de cette PME qui, avec son autre filière liée au béton, réalise un total de 26 millions d'euros de chiffre d'affaires en faisant œuvrer 154 personnes. Dans

les Ardennes, les ETS Baret fondées à l'origine, à Haybes, en 1949, qui fabriquent et exportent des traverses de chemin de fer et aussi de la biomasse comptent une unité de fabrication de parquet en chêne massif, à Margut (08).

Mais ce n'est pas tout, car le leader européen du bois sur le marché des supports sous rail est aussi présent en France par le biais de cinq autres filiales : Industrie et Commerce des Produits de la Forêt (Imprégnation et usinage de bois) à Paray-le-Monial en Saône-et-Loire, B-Rail à Migennes en Bourgogne (traverses de chemins de fer et supports d'appareils en béton), la merranderie Reymondet (merrains et planches en bois de chêne) à Arlay, dans le Jura, et même en Allemagne avec Richtberg (traverses de chemin de fer, bois d'appareil et pièces de pont).

Après la Pointe des Ardennes, Mathieu Lefèvre a poursuivi son chemin dans le territoire ardennais en se rendant à la Fédération de chasse départementale, à Saint-Laurent, où il a été question de la survie des chasses traditionnelles (vanneaux et grives) et à Charleville-Mézières au siège du BTP, où il a été reçu par Samuel Deglaire. L'après-midi, le ministre s'est rendu à la Maison du Parc naturel régional de Renwez à la rencontre des usagers de la forêt avant de finir son étape ardennaise à Faissault où il a assisté à la cérémonie de vœux du député Lionel Vuibert.

Ce qui lui a donné l'occasion d'être interpellé par le président de la Chambre d'Agriculture, Jean-Baptiste Bourin sur la problématique du loup « qui met à mal la filière ovine » et l'épandage de fumier dont le calen-



drier ne colle pas à la réalité du terrain. Ce qui a amené le député des Ardennes à lancer le message suivant : « la protection de la biodiver- sité ne doit pas se faire au détriment de nos élevages ».

PASCAL REMY

Opinions

Communiqué commun, par le MEDEF et l'U2P

Les conditions ne sont pas réunies pour le lancement d'un fonds souverain dans le cadre du paritarisme

Le 12 février 2026

Le Medef et l'U2P estiment que l'annonce relative à la création prochaine d'un fonds souverain, « géré par les partenaires sociaux » et destiné à investir dans l'économie française, ne répond pas à l'exigence d'indépendance qui doit régir le paritarisme.

Si l'objectif de renforcer la souveraineté économique de la France et de mieux orienter l'épargne nationale vers le financement de nos entreprises est légitime, ils considèrent qu'à ce stade, les conditions ne sont pas réunies pour engager une telle initiative.

La création d'un fonds souverain suppose en effet un cadre stratégique, juridique et financier particulièrement exigeant. Elle implique une gouvernance claire et indépendante, des règles d'investissement strictes, une capacité d'intervention rapide

Or, une gestion par les partenaires sociaux ne garantirait pas l'indépendance stratégique et opérationnelle nécessaire à un outil de cette nature. Le paritarisme repose sur un équilibre institutionnel conçu pour la gestion de régimes sociaux. Etendre son champ à la gestion d'un fonds d'investissement souverain ferait peser un risque de confusion des responsabilités et d'affaiblissement de la crédibilité de l'outil.

"Une gestion par les partenaires sociaux ne garantirait pas l'indépendance stratégique et opérationnelle nécessaire à un outil de cette nature."

et professionnelle sur les marchés, ainsi qu'une responsabilité pleinement assumée vis-à-vis des épargnants et de la performance des capitaux engagés.

Le Medef et l'U2P demeurent pleinement engagés en faveur du renforcement de la souveraineté économique française. Mais un projet de cette ampleur exige un cadre stabilisé et une gouvernance incontestablement indépendante.

Cette page est une tribune ouverte à nos lecteurs. Pour livrer votre contribution aux débats économiques régionaux, prenez contact avec la rédaction des Petites Affiches Matot Braine : 03 26 08 38 31 / 32 ou redaction.pamb@legalnet.org



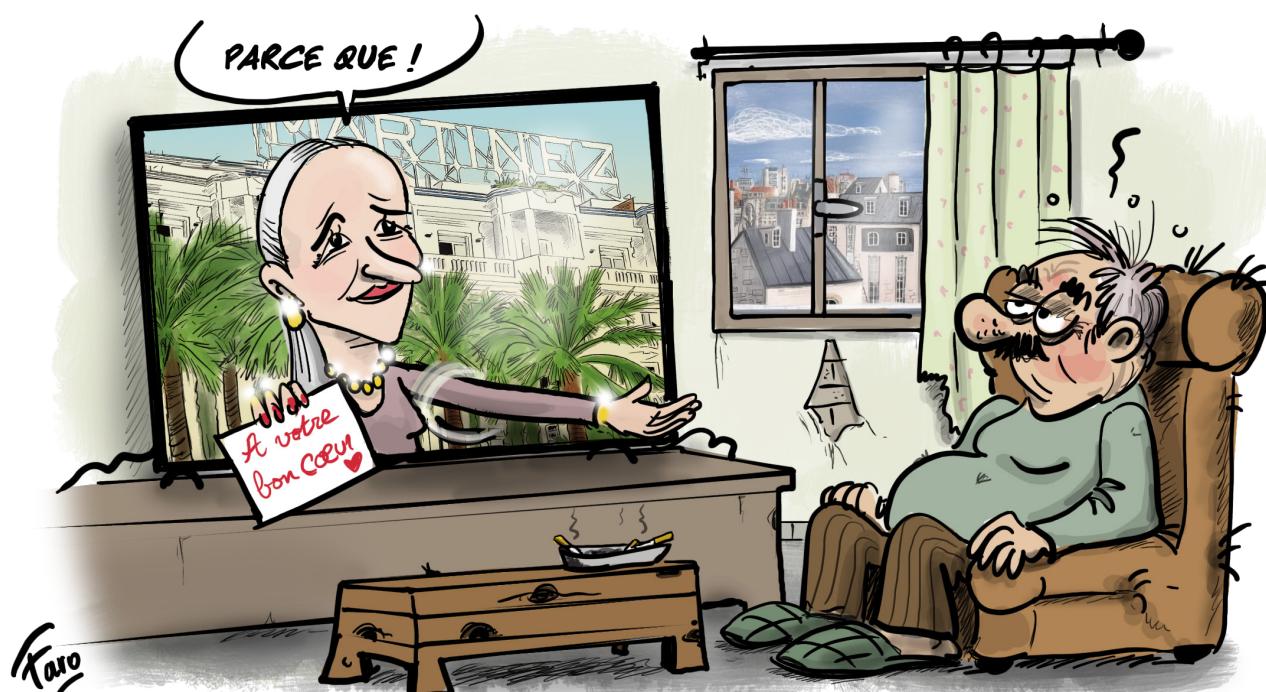
La Champagne à l'offensive

Avec plus de 400 exposants annoncés sur le salon Wine Paris, la filière champenoise a frappé fort. Une réaction que l'on imagine aisément à la baisse des expéditions (266 millions de bouteilles en 2025, contre 271 millions en 2024 et 299 millions en 2023). Une baisse qui touche particulièrement le marché français qui n'a cessé de s'éroder depuis 2010, pour atteindre un point de bascule en 2017 quand la courbe des expéditions en France a croisé celle de l'export. Si la tendance ne s'est jamais inversée, en 2018, le marché global représentait encore plus de 300 millions de cols expédiés et la valeur des bouteilles expédiées compensait la baisse des volumes qui s'amorçait. Et après les euphories post-covid de 2021 et 2022 la réalité rattrape la Champagne et les champenois : la baisse des volumes semble durable et devient inquiétante sur le marché français : en 2025, la France ne représente plus que 114 millions de cols (contre 153 millions en 2018). Certes, la Champagne n'a pas réalisé l'erreur du Cognac où le marché domestique ne représente plus que 2% du marché global, mais l'expérience vécue actuellement du côté de la Charente semble servir d'aiguillon aux acteurs champenois, dont plusieurs grands groupes possèdent des maisons dans les deux régions. Et en coulisses, on admet à demi-mots que la filière a peut-être parfois péché par orgueil. Sans refaire l'histoire, il faut reconnaître à la Champagne et à ses acteurs leur capacité à se remettre en question et en selle quand la nécessité s'en fait ressentir. C'est tout l'enjeu de la promotion de la désirabilité du produit dans l'Hexagone, souhaité par le Comité Champagne, pour éviter de subir le même scénario que celui vécu par d'autres vignobles actuellement.

BENJAMIN BUSSON

le regard de Faro.

POURQUOI L'AUDIOVISUEL PUBLIC REFUSE DE DÉVOILER SES SALAIRES ?



Retrouvez l'intégralité de votre journal et plus encore sur **matot-braine.fr**

Une expérience digitale accrue avec votre journal

- ✓ Informations économiques et juridiques
- ✓ Contenu web exclusif
- ✓ Nouvelles fonctionnalités bientôt disponibles



Oici Radio
TV Digital

L'union

PETITES AFFICHES
Matot Braine
Réseau Légalnet

organisent le

GRAND DÉBAT

AVEC LES CANDIDATS
À LA MAIRIE DE REIMS

MUNICIPALES 2026

Quelle ville pour
les Rémois demain ?



La Comédie
de Reims

MARDI
3 MARS

19H00



INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.matot-braine.fr des Petites Affiches Matot Braine est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements des Ardennes, de l'Aisne, de l'Aube et de la Marne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.matot-braine.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>

Actulegales.fr

L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Ventes aux enchères judiciaires mobilières

COLLET & LUNEAU
Commissaires-Priseurs - Reims

SELARL Thierry COLLET
Séverine LUNEAU

Commissaires de Justice Associés
IVOIRE FRANCE - REIMS

HOTEL DES VENTES
DE LA PORTE DE MARS
25 rue du Temple - 51100 REIMS
Tél. : 03.26.47.32.59
Fax : 03.26.40.44.87
E-mail : contact@hdvreims.fr
www.interenchères.com/51002

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Jeudi 19 février 2026 à 14h

A la requête de Mes HOURS et PRIMPIED-ROLLAND, après Liquidations Judiciaires de la SARL ALTEOR & CO
A la requête de Me TIRMANT, après Liquidations Judiciaires de la SARL SAHILOVIC COSMETICS et SAS CHRONO START.

Vente en LIVE : www.interenchères.com/51002

MAGASIN DE COSMETIQUE

Machine esthétique traitement hydro facial multifonctions - Machine sous vide Lifting colombien - Appareil pour détatouer - Stock de produits - Agencement du magasin etc...
Lot 20 : 3 «Bungalows» de chantier, dimensions d'un «bungalow» H 2.7m, L 6.20.
TRACTEUR ROUTIER
Lot 100 : TRR RENAULT 430 DXI EEV du 23/12/2013 - 29 CV GO avec 685425 km
Désignations, photos, expositions et coordonnées sur www.interenchères.com/51002
Les lots seront vendus sur désignation à l'Hôtel des Ventes.

Les lots sont vendus en l'état - Paiement au comptant, espèces limitées, chèque certifié et deux pièces d'identité, carte bancaire. Frais en sus des enchères 14,28% TTC pour le judiciaire et 15% TTC pour le volontaire.
Photos et détails sur : www.interenchères.com/51002

M2601722



MARTIAL BOURNIER

Commissaire de Justice

(Ancien Commissaire-Priseur Judiciaire)

ARDENNES ENCHERES

(Société de vente volontaire de meubles aux enchères publiques - N° d'agrément 2002-205)

Tél : 03.24.57.42.66 - Fax : 03.24.36.97.45

E-mail : contact@ardennes-enchères.fr

SAMEDI 14 FEVRIER A 14H

SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE, REALISATION DE LEASING ET SUCCESSION VACANTE

VENTE AUX ENCHERES A L'HOTEL DES VENTES DE BAZEILLES

4B rue des Pommerues (Zone Industrielle Ste UNILIN)

MATERIEL DE RESTAURATION : Mobilier de brasserie, plonge, tables inox, armoires inox, appareil à grill, friteuse, four DIAMOND, plancha, lave-vaisselle DIAMOND, saladiette, chambre froide MISA, machine à glaçon, lave-verre AFI COLLIN LUCY, machine à café CASADIO UNDICI, caisse enregistreuse ITS...

OUTILLAGE ET PETIT ELECTROPORTATIF : Groupe électrogène SHEPPACH, disqueuses BOSCH, perforateur BOSCH, scie circulaire BOSCH, décapeuse DEXTER, consoles d'échafaudage, perforateur HILTI, scie radiale MAKITA, chalumeau, burineur MILWAUKEE, palette d'ardoises, échelles, consommables divers...

MATERIEL INFORMATIQUE : Mobiliers de bureaux, Mac Book Pro, ordinateur portable DELL, configurations informatiques ADVANCE, configurations informatiques HP, configuration informatique APPLE.

MATERIEL D'INSTITUT DE BEAUTE : Cabine UV, séche serviette EDELWEISS BEAUTY, appareil STARVAC DX LIGHT, diag STARVAC, table de soin, stock résiduel de produits...

PENICHES : (x1) Bateau type péniche baptisé «ARDENNE», construction : 1962 par le chantier naval : Forges de Strasbourg, longueur (hors tout) : 45,20 m, largeur (bau) : 5,05 m, tirant d'eau : 2,56 m - Absence de gouvernail et mécanisme désolidarisé, il ne peut être utilisé qu'en couple d'un autre bateau - Bateau expertisé le 26/11/2025 par Monsieur Jacques LECAILLON, Expert maritime et fluvial - Tél. : 06.23.38.04.01 (photos et informations complémentaires + rapport d'expertise disponible sur demande) - FRAIS A 14,28 % TTC - TVA RECOVERABLE (visible sur rendez-vous dans le secteur de l'agglomération lilloise).

(x1) Bateau type péniche (pousseur) baptisé «RIVE DE MEUSE», construction : 1950 par le chantier naval : Schneider de Châlons sur Saône, longueur (hors tout) : 38,71 m, largeur (bau) : 5,05 m, tirant d'eau : 2,52 m - Bateau expertisé le 26/11/2025 par Monsieur Jacques LECAILLON, Expert maritime et fluvial - Tél. : 06.23.38.04.01 (photos et informations complémentaires + rapport d'expertise disponible sur demande) - FRAIS A 14,28 % TTC - TVA RECOVERABLE (visible sur rendez-vous dans le secteur de l'agglomération lilloise).

(x1) Licence IV sur la commune de RETHEL.

(x5) VEHICULES VP et VASP :

- (x1) VP CITROEN C3 AIRCROSS de 2021 - 32.826 kms ;
- (x1) VP PEUGEOT 205 de 1996 - 412.067 kms ;
- (x1) VP CITROEN XSARA PICASSO de 2006 - 119.024 kms ;
- (x1) VP CITROEN C3 PICASSO de 2017 - 42.985 kms ;
- (x1) VASP FORD CHALLENGER de 1993 - 128.548 kms.

Exposition : Vendredi de 16h30 à 19h, le matin de la vente de 11h à 12h et sur rendez-vous
Photos et catalogue sur www.interenchères.com/08001

M2601783



Matot Braine

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional

PETITES AFFICHES MATOT BRAINE
E.U.R.L. au capital de 100.000 € - R.C.S. 395 356 777

Société du groupe ForumEco

Siège social : 46 boulevard Lundy - 51100 REIMS
Tél. : 03.26.40.21.31 - Télécopie : 03.26.40.21.99

Site internet : www.matot-braine.fr

Bureaux ouverts :

- Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- Et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Principal associé : Générale de Participations

Gérant et directeur de la publication : François HENRION

Rédacteur en chef : Benjamin BUSSON

Presse payante

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 € - Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 0249-6755

N° CPPAP : 1025 I 87408



ANNONCES LEGALES

Tous les appels d'offres de votre département sur matot-braine.fr

Procédures adaptées



CHAMPAGNE PARC AUTO

Marché à procédure adaptée - MAPA

Objet du marché : Le marché porte sur la désignation d'un Commissaire aux Comptes
Procédure de passation : La consultation est menée selon une procédure adaptée (MAPA) conformément aux articles L.2123 1 et R.2123 1 du Code de la commande publique.
Durée du marché : Le marché est conclu pour la durée légale du mandat de Commissaire aux Comptes, soit six (6) exercices.
Modalités de retrait du DCE : Le retrait du DCE dont la consultation a été publiée sur un journal d'annonces légales doit faire l'objet d'une demande écrite par mail à l'adresse suivante : c.marcelot@cpa-champagneparcauto.com.
Un accusé de réception et de lecture seront communiqués obligatoirement.
Date et heure limite de réception des offres : 16/03/2026 à 17h00.
Date d'envoi du présent avis : 09/02/2026.

Pour insertion,
La Directrice Générale
Madame Estelle FONTAINE

M2601766

Commune de Fumay

Avis d'appel à la concurrence

COLLECTIVITE LANCANT LA CONSULTATION : Commune de Fumay, Place Lambert Hamaide - 08170 FUMAY.
OBJET DE LA CONSULTATION : Maîtrise d'œuvre - Centre social.
Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.
MODE DE PASSATION : Marché passé selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.
INFORMATION : Le texte intégral de l'avis d'appel à la concurrence est publié sur les sites internet suivant :
- Le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/acheteur>, sous la référence 2026-01 ;
- Le site du BOAMP : www.boamp.fr sous la référence 26-13026.
L'information contenue dans le présent avis ne vise qu'à communiquer aux candidats potentiels les références des avis comportant la totalité des renseignements publiés afin de leur permettre d'y accéder, conformément à l'article R.2131-12 du CCP.
MODALITES D'OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION : Le Dossier de Consultation des Entreprises est remis gratuitement.
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le jeudi 05 mars 2026 à 12:00.
DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE : Le jeudi 05 février 2026.
M2601720

Appel d'offres ouvert



ESPACE HABITAT

Avis d'appel public à la concurrence

POUVOIR ADJUDICATEUR : SA HLM ESPACE HABITAT - 7 Avenue du Maréchal Leclerc - 08000 CHARLEVILLE MÉZIÈRES.
OBJET DE LA CONSULTATION : marché de fourniture de titres restaurants dématérialisés pour le personnel d'ESPACE HABITAT 2026-2030
RÉFÉRENCE DE LA CONSULTATION : 2026SAJ001
TYPE DE PROCÉDURE : Appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.
TECHNIQUE D'ACHAT : Accord-cadre mono attributaire qui s'exécutera aux moyens de bons de commande conformément aux dispositions des articles L.2125-1°, R. 2162-1 à R.2162-6 ainsi que les articles R. 2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Lundi 2 mars 2026 à 16h00.
ALLOTISSEMENT : Lot unique.
DURÉE DU MARCHÉ : Le présent marché prendra effet le 1^{er} avril 2026 pour une durée d'un (1) an. Le marché pourra être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée d'un (1) an à compter de la date anniversaire du marché. Le Titulaire ne peut refuser la reconduction. La durée du marché ne pourra donc excéder quatre (4) ans, reconductions incluses.
CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Voir détails dans le mémoire technique cadre et le règlement de consultation.
Prix : 20 points
Valeur technique : 80 points
ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION PEUVENT ÊTRE OBTENUS : Le Dossier de Consultation doit être téléchargé sur le site internet www.espacehabitat.fr, rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS. Il est recommandé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de façon anonyme. Les candidats pourront adresser leurs questions à la même adresse.
DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION AU JOUE : 28 janvier 2026.
M2601764

PETITES AFFICHES
Matot Braine
L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMED
CHAMPAGNE-ARDENNE

vous offre des services permanents

→ **La publication de vos ventes aux enchères***
*Annonce légale, annonce sommaire, affiches pour les tribunaux et les huissiers

→ **La diffusion de vos annonces légales partout en France**

03 26 40 21 31 - annoncelegale.pamb@legalnet.org

Tous les appels d'offres de votre département sur matot-braine.fr

Ventes aux enchères

Maître Christophe VAUCOIS
Avocat au Barreau des Ardennes,
15 boulevard Gambetta à 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le jeudi 26 mars 2026 à 10 heures 30

Au plus offrant et dernier enchérisseur
A l'Audience, au site du Tribunal Judiciaire, 12 rue Madame de Sévigné - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES (ancien Tribunal d'Instance).

COMMUNE DE SEDAN (ARDENNES)

A la requête du FONDS COMMUN DE TITRISATION CASTANEA, ayant pour société de gestion, la société IQ EQ MANAGEMENT (anciennement dénommée EQUITIS GESTION), société par actions simplifiée dont le siège social est situé 92 avenue de Wagram - 75017 PARIS, immatriculée sous le numéro B 431 252 121 au R.C.S. de Paris, représenté par son recouvreur la société MCS ET ASSOCIES, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 334 537 206, ayant son siège social à 256 Bis rue des Pyrénées - 75020 PARIS, agissant poursuites et diligences de son Président domicilié es qualité audit siège, enant aux droits de la SOCIETE GENERALE en vertu d'un bordereau de cession de créances en date du 3 août 2020 soumis aux dispositions du Code monétaire et financier.

Ledit fonds agissant comme créancier, pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Christophe VAUCOIS, Avocat au Barreau des Ardennes, près le Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES et la Cour d'Appel de REIMS, ayant cabinet 15 boulevard Gambetta à 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

Il sera procédé le

Jeudi 26 mars 2026 à 10 heures 30

au Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES, 12 rue Madame de Sévigné, en ladite ville à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens et droits immobiliers dont la désignation suit :

COMMUNE DE SEDAN (ARDENNES)

Maison individuelle en pierre située 17 rue des Glycines à 08200 SEDAN comprenant :
- au rez-de-chaussée : entrée, vestiaire avec cabinet de toilette, cuisine équipée, une pièce repas, salon, séjour, bibliothèque ;
- au premier étage : palier, deux chambres dont une avec salle de bains, une chambre, une grande chambre avec salle de bains et dressing, salle de bains, w.c. ;
- au deuxième étage : trois chambres, salle de jeux, salle d'eau, petit grenier.

Chaufferie, Caves, Terrain clos et remises, Piscine, Garage, Verger. Figurant au cadastre de ladite Commune Sections AO N° 100, AO N° 101, AO N° 102 et AO N° 122 pour une contenance totale de 57 à 82 ca.

Ainsi que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et comportent avec toutes leurs aîances et dépendances, droits de propriété, servitudes ou autres pouvant y être attachés, sans aucune exception ni réserves.

Etant précisé que les lieux dont s'agit sont actuellement occupés par les propriétaires actuels.

Ces biens et droits immobiliers, quant à leur origine de propriété et quant à leur descriptif, étant précisés selon procès-verbal de description dressé par la S.E.L.A.R.L. CDJ VERRIER, Commissaire de Justice à CHARLEVILLE MEZIERES, annexé au cahier des conditions de vente dressé par Maître Christophe VAUCOIS, Avocat au Barreau des Ardennes, régulièrement déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES, lequel comporte les conditions de vente sur saisie-immobilière.

SUR LA MISE A PRIX DE : 175.000 €uros
(CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

VISITE DES LIEUX SUR PLACE LES JEUDI 5 MARS 2026 à 10h30 et MERCREDI 11 MARS 2026 à 10h30.
(Prendre attache par téléphone avant auprès de Maître VERRIER au 03.24.56.48.32.)

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat au Barreau des Ardennes, dont le ministère est obligatoire, auquel il y a lieu de s'adresser.

Pour tous renseignements, notamment pour consulter le cahier des conditions de vente sur saisie-immobilière, s'adresser à :

- Maître Christophe VAUCOIS, Avocat au Barreau des Ardennes, à son cabinet 15 boulevard Gambetta - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES ; Tél. : 06.08.03.87.48 ; Courriel : vaucouis.avocat@outlook.fr ;
- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES, 12 rue Madame de Sévigné - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES ; Tél. : 03.24.56.34.13.

Fait et rédigé par l'Avocat poursuivant soussigné.
Maître Christophe VAUCOIS
M2601323

SCP RCL & Associés
RAHOLA CREUSAT LEFEVRE DECOTTE
SCP D'AVOCATS INTER BARREAUX
2 rue Duvivier – 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la requête de la BANQUE CIC EST, société anonyme au capital de 225.000.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le n° 754 800 712, dont le siège social est 31 rue Jean Wenger-Valentin - 67700 STRASBOURG, agissant poursuites et diligences du Président de son Conseil d'Administration, domicilié de droit audit siège.

Ayant pour avocat constitué sur la présente poursuite de vente la Société Civile Professionnelle d'avocats Inter-Barreaux RCL & Associés, dont le siège social est à CHARLEVILLE MEZIERES, 2 rue Duvivier.

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :

COMMUNE DE CHARLEVILLE MEZIERES (08000)

Deux pavillons actuellement loués érigés sur une parcelle sise 36 et 36 bis rue du 11 novembre, cadastrée section DN N°73, lieudit « 36 rue du 11 novembre » d'une contenance de 12 ares 25 centiares.

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES (ARDENNES), Site Sévigné, 12 rue Madame de Sévigné.

Le jeudi 26 mars 2026 à 10 heures 30

SUR LA MISE A PRIX DE 99.000 €uros
(QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE EUROS)

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau des ARDENNES, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES, le 23 janvier 2024 où tout intéressé peut en prendre connaissance, ainsi qu'au cabinet de l'avocat poursuivant la vente.

Pour tout renseignement, s'adresser à :
- la SCP RCL & Associés, avocat susnommé ; Tél. : 03.24.37.01.12 ;
- au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES (saisie immobilière) ; Tél. : 03.24.56.34.13.

Visite effectuée par la SCP ROUSSEL PICHON, commissaires de Justice à CHARLEVILLE MEZIERES ; Tél. : 03.24.57.48.60.

Fait et rédigé à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 4 février 2026
Signé : Maître Charles Louis RAHOLA
M2601327



SCP FWF ASSOCIES

Avocat
2 place Royale - BP 2082 - 51073 REIMS CEDEX
Tél. : 03.26.36.12.35 - Fax : 03.26.36.14.86

Maître Emmanuelle SOLVEL

Avocat postulant
33 boulevard du Préfet Frain - 08000 CHARLEVILLE MÉZIERES
Tél. : 07.67.96.83.32

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL Bruno RAULET, mandataire judiciaire, dont le siège social est 34 rue des Moulins - 51100 REIMS ;

Ayan pour Avocat constitué Maître Emmanuelle SOLVEL, Avocat au barreau des Ardennes, demeurant 33 boulevard du Préfet Frain - 08000 CHARLEVILLE MÉZIERES.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de :

Commune de REVIN (Ardennes)

Un ensemble immobilier à usage d'habitation et professionnel, sis 44 et 31 rue de Verdun, comprenant :

- Une maison divisée en plusieurs pièces :
 - Au rez-de-chaussée : Grand hall d'exposition, bureau, cabinet de toilette, pièce ;
 - A l'étage : Plusieurs chambres, une salle de bains, une cuisine avec salon ;
 - Grenier et caves.
 - Le second :
 - Un hall d'accueil, deux chambres et deux salons famille, une salle technique, un hall d'entrée, un cabinet de toilette et une salle de douche avec WC ;
 - Avec une cour devant et un terrain et un jardin derrière.
- Cadastré section AS n° 101 pour 01 a 16 ca et section AS n° 189 pour 11 a 86 ca, soit une contenance totale de 13 a 02 ca. Le bien est inoccupé.

Le jeudi 26 mars 2026 à 10 heures 30

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES, séant 12 rue Madame de Sévigné de ladite ville.

MISE A PRIX : 50.000 € (CINQUANTE MILLE EUROS)

VISITE : Le jeudi 12 mars 2026 de 11 heures à 12 heures.

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau des Ardennes, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. Une consignation de 10 % du montant de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieure à 3.000 € sera exigée.

Pour tous renseignements s'adresser :

- Au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES où est déposé le cahier des conditions de vente et où il peut être consulté ;
- Au cabinet de Maître Emmanuelle SOLVEL, 33 boulevard du Préfet Frain - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES - 07.67.96.83.32 ;
- Au cabinet de la SCP FWF Associés, 2 place Royale - 51100 REIMS - 03.26.36.12.35.

Signé : Emmanuelle SOLVEL.

SCP LEDOUX FERRI RIOU-JACQUES TOUCHON MAYOLET

56 Cours Briand à 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Avocat au Barreau des Ardennes

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Une MAISON à usage d'habitation avec JARDIN séparé sis

Commune de SAINT MOREL (08400)

14 rue Hourdelle, cadastre Section AB n°214 et 59, lieudit « 14 rue Hourdelle » et « Le Village », pour une contenance totale de 02 a 25 ca.

Il sera aux requête, poursuites et diligences de :

La SELARL BRUCELLE CHARLES, Mandataire Judiciaire, dont le siège social est 1 rue de Lorraine à 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, agissant poursuite et diligences de son représentant légal domicilié de droit audit siège, es-quality de mandataire liquidateur de Monsieur Francis FRIANT, fonction à laquelle elle a été désignée par ordonnance du Juge d'Instance de CHARLEVILLE MEZIERES en date du 16 octobre 2015.

Ayan la SCP LEDOUX FERRI RIOU-JACQUES TOUCHON MAYOLET, Avocat au Barreau des Ardennes, ayant siège 56 Cours Aristide Briand à 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, pour avocat constitué.

A l'audience du Juge de l'Execution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES, Site Sévigne, 12 rue Madame de Sevigne à 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

Le jeudi 26 mars 2026 à 10h30

Procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

Commune de SAINT MOREL (08400)

Une MAISON à usage d'habitation, occupée, sise 14 rue Hourdelle, comprenant :

- Rez-de-chaussée : cuisine, salon-séjour, dégagement, WC ;
- Premier étage : palier, deux chambres, salle de bains ;
- Deuxième étage : Grenier ;
- Courette, cadastrée, lieudit « 14 rue Hourdelle », Section AB numéro 214 pour 67 ca en nature de sol, avec un JARDIN séparé entièrement clôturé en friche, cadastre lieudit « Le Village », Section AB numéro 59 pour 01 a 58 ca, en nature de jardin, soit le tout pour une contenance de 02 a 25 ca.

MISE A PRIX : 45.000,00 €uros
(QUARANTE CINQ MILLE EUROS)

Avec possibilité de baisse de mise à prix à défaut d'enchère :
D'un quart, soit 33.750,00 € (TRENTE TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS)

De la moitié, soit 22.500,00 € (VINGT DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS)

Outre les charges, clauses et conditions indiquées au cahier des conditions de vente dressée par la SCP LEDOUX FERRI RIOU-JACQUES TOUCHON MAYOLET, Avocat au Barreau des Ardennes, au cabinet de laquelle tout intéressé peut en prendre connaissance, déposé au Greffe du Juge de l'Execution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES, le 09 janvier 2026, ou tout intéressé peut également en prendre connaissance.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau des Ardennes.

Pour tous renseignements s'adresser à :

- La SCP LEDOUX FERRI RIOU-JACQUES TOUCHON MAYOLET, Avocat sus-nommé. Tél. : 03.24.33.77.55 ;

- Au Greffe du Juge de l'Execution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES. Tél. : 03.24.56.34.13.

Fait et rédigé à CHARLEVILLE MEZIERES, par l'Avocat soussigné, le 26 janvier 2026.
(signé) Sylvie RIOU-JACQUES
M2601569

Tous les appels d'offres de votre département sur matot-braine.fr

Ventes aux enchères

AVIS DE MISE EN VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES (08)
devant Madame, Monsieur le Juge de l'Exécution,
au Palais de Justice Site Sévigné, 12 rue Madame de Sévigné
au plus offrant et dernier enchérisseur

Le JEUDI 26 MARS 2026 à 10 heures 30

COMMUNE DE VIVIER AU COURT (Ardennes)

Un pavillon à usage d'habitation, occupé, situé 5, Rue de Mareuil sur Lay, d'une surface habitable de 113,80 m², comprenant : Au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, salon-séjour, W.C., salle de bains, deux chambres, A l'étage : mezzanine, deux chambres, Au sous-sol : garage et buanderie, Jardin Lieudit «5 rue de Mareuil sur Lay», cadastré section AB n° 216, d'une contenance de 5 a 75 ca

MISE À PRIX : 40.000 € (quarante mille euros)

Les visites auront lieu sur place le vendredi 20 février 2026 de 12 h 30 à 13 h 30

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau des Ardennes, à condition de procéder à la consignation obligatoire d'une somme égale à 10% de la mise à prix, par un chèque de banque établi à l'ordre de la CARPA de L'EST. Les frais seront supportés par l'adjudicataire en sus du prix.

Le cahier des conditions peut être consulté :

1 - Au Cabinet de Maître Sylvie RIOU-JACQUES, Membre de la SCP LEDOUX FERRI RIOU-JACQUES TOUCHON MAYOLET, 56, cours Briand CHARLEVILLE MEZIERES (08000) Tél : 03 24 33 77 55
2 - Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES (08000) Palais de Justice - Site Sévigné, 12 rue Madame de Sévigné

Me Sylvie RIOU-JACQUES - Avocat M2601051

SCP RCL & Associés
RAHOLA CREUSAT LEFEVRE DECOTTE
SCP D'AVOCATS INTER BARREAUX
2 rue Duvivier - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la requête de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 262.391.274 €, immatriculée au R.C.S. de de PARIS (75) sous le numéro 382 506 079, dont le siège social est Immeuble Austerlitz 2, 59 avenue Pierre Mendès France à PARIS (75013), agissant poursuites et diligences de son directeur général domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat constitué la SCP RCL & Associés, dont le siège social est à CHARLEVILLE MEZIERES, 2 rue Duvivier, et plaident par Maître Guillaume Fricker Avocat au Barreau de SAINT-MALO-DINAN, demeurant 24 avenue de Moka - 35400 SAINT MALO.

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques, en un seul lot, des immeubles suivants :

Communes de CHARLEVILLE MEZIERES (Ardennes)

49 avenue Vincent Auriol

Une maison à usage d'habitation principale comprenant :
- Au rez-de-chaussée : entrée, WC, salle de douche, véranda, cuisine, cave, séjour-salle à manger ;
- Au premier étage : palier, salle de douche, trois chambres ;
- Au deuxième étage : trois pièces, salle de douche, WC.
Extérieurs sur l'arrière.

Le tout est cadastré Section DK n°175 pour 01a 43ca.

Ainsi, au surplus, que lesdits biens s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toute leurs aisances et dépendances, sans exception ni réserve.

Le bien vendu est libre à la vente.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHARLEVILLE MEZIERES
Site Sévigné, 12 rue Madame de Sévigné
CHARLEVILLE MEZIERES (08000)

Le jeudi 26 mars 2026 à 10 heures 30

MISE A PRIX :

HUIT MILLE EUROS (8.000,00 €)

(Consignation par chèque de banque ou caution bancaire irrévocabile de 3.000,00 €)

Frais, droits et charges en sus.

Les enchères ne pourront être portées que par ministère d'avocat inscrit au barreau de CHARLEVILLE MEZIERES.

Les frais seront supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES ainsi qu'au Cabinet de la SCP RCL & Associés, à CHARLEVILLE MEZIERES, 2 rue Duvivier.

Date et heure de la visite : Le 16 mars 2026 de 11 heures à 12 heures.

Pour tous renseignements concernant cette vente, s'adresser :

- la SCP RCL & Associés, avocat susnommé ; Tél. : 03.24.37.01.12 ;
- au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES ; Tél. : 03.24.56.34.13.
Pour avis : Maître Charles Louis RAHOLA, Avocat. M2601957

Matot Braine
PETITES AFFICHES
CHAMPAGNE-ARDENNE

→ La publication de vos ventes aux enchères*

*Annonce légale, annonce sommaire, affiches pour les tribunaux et les huissiers

Envoyez vos annonces par mail à annoncelegale.pamb@legalnet.org

Offres de reprise



NICOLAS TORRANO
ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

APPEL D'OFFRES DE REPRISE D'ENTREPRISE

SAS SEZANNE CARROSSERIE

Redressement Judiciaire du 2 septembre 2025

Activité concernée :

Entretien et réparation de véhicules automobiles légers

CA HT au 31/12/2024 : 734 K €

Effectif : 6 salariés

Siège social : 51120 SEZANNE

Un accès à la data-room est disponible auprès de la SELARL AJC, représentée par Maître Nicolas TORRANO, après régularisation d'un engagement de confidentialité.

Les offres devront :

- être écrites et comporter les indications prévues par l'article L.642-2 du code de commerce
- être complétées d'une attestation telle que prévue par l'article R.642-1 du code de commerce
- être adressées à l'administrateur judiciaire au plus tard le :

Vendredi 6 mars 2026 à 12 heures

en son cabinet

31-33 rue de Talleyrand- 51000 REIMS

Tél : +33 3 20 983 336

Contact mail : dataroom@ajc.eu

Data-room : <http://dataroom.ajc.eu>

Web : <http://www.aspaj.fr> et <https://actify.fr>

APPEL D'OFFRES DE REPRISE D'ENTREPRISE

BRASSERIE ARTISANALE

25 ANNEES D'ACTIVITE

Liquidation Judiciaire du 8 Janvier 2026

Activité concernée :

Elaboration et commercialisation de bières, exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments d'exploitation dont elle est locataire, production et vente d'énergie notamment à partir de panneaux solaires photovoltaïques.

Entreprise créée en 2001, située à 43 kms du centre de Reims et 37 kms du centre de Chalons en Champagne

CA HT Comptes établis au 31.12.2024 : 557.399 €.

CA HT Comptes établis au 31.12.2023 : 627.231 €.

VNC au 31.12.2024 : 835.094 €.

Valorisation des actifs par Commissaire de justice au 15 Janvier 2026 comme suit :

Matériel d'exploitation : 323.460 €.

Matériel roulant : 9.000 €.

Stocks : 127.000 €.

Marques appartenant au dirigeant susceptibles d'être cédées simultanément

Production commercialisée sous les dénominations : Orgemont, Valmy, Rèmes et La Louve

Effectif : 2 salariés et 1 dirigeant actif sur l'exploitation

Siège social : SOMMepy-TAHURE

Bail commercial signé 1^{er} Avril 2022 : location immobilière selon loyer de 24.000 €/an au 31.12.2024

Les informations sont disponibles auprès de Maître Isabelle TIRMAN

après régularisation d'un engagement de confidentialité.

Pour tout renseignement sur l'activité exploitée et les projets réalisés par l'entreprise, vous pouvez consulter son site internet : <http://brasseriemadamenature.com>

Les offres devront :

- être écrites et chiffrées, accompagnées d'une attestation bancaire de financement ou de disposition des fonds, ainsi que des pièces justifiant de l'identité des acquéreurs, comme prévu à l'article L 642-2 du Code de commerce, et pourront porter sur tout ou partie des actifs ;

- être complétées d'une attestation d'indépendance telle que prévue aux articles L 642-3 et R 642-1 du Code de commerce ;

- être adressées au Mandataire Judiciaire visé en tête de la présente publication au plus tard le : 13 Mars 2026 à 12h00.

Maître Isabelle TIRMAN - MANDATAIRE JUDICIAIRE, 34 rue des Moulins - 51100 REIMS

Contact e-mail : isabelle.tirman@orange.fr

M2601945



vous offre
des services permanents

→ La diffusion de vos annonces légales
partout en France

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS



GARAGE DE LA VOIE ROMAINE

Suivant acte reçu par Me Pierre VIAL, Notaire à REIMS, le 27 janvier 2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement MARNE, le 29 janvier 2026, dossier 2026 00004696 référence 5104P04 2026 N 00256 ;

Maitre Amandine RIQUELME, domiciliée professionnellement à REIMS (Marne), 13 bis boulevard Foch, mandataire judiciaire dans la procédure de liquidation judiciaire ouverte contre la société dénommée GARAGE DE LA VOIE ROMAINE, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 €, dont le siège est à BETHENY (51450), 36 voie Romaine, identifiée au SIREN sous le numéro 380 018 952 00016, Code APE 4520A. Moyennant le prix de 18.000,00 €. L'entrée en jouissance a été fixée à la signature de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de publication en l'Etude THIENOT et ASSOCIES à REIMS (51), 23 rue Libergier.

Pour avis.
M2601959



AU FOURNIL D'ALINE / LUCIEN

Suivant acte reçu par Me Pierre VIAL, Notaire à REIMS, le 2 Février 2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de la MARNE, le 3 Février 2026, dossier 2026 00005430 référence 5104P04 2026 N 00351 ;

La société dénommée AU FOURNIL D'ALINE, société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à CORMONTREUIL (51350), 8 rue Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro 812 269 678 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS a cédé à la société dénommée LUCIEN, société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à CORMONTREUIL (51350), 8 rue Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro 999 902 224 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS, un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, confiserie, traiteur, glaces, sandwicherie, appartenant à la société AU FOURNIL D'ALINE et exploité par elle, à titre d'établissement principal, à CORMONTREUIL (51350), 8 rue Jean Jaurès, et pour l'exploitation duquel la société AU FOURNIL D'ALINE est immatriculée au Répertoire des Métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS et identifiée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 812 269 678 00015, Code APE 1071C.

Moyennant le prix de 142.200 €. L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1^{er} février 2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de publication en l'Etude THIENOT et ASSOCIES à REIMS (51), 23 rue Libergier.

Pour avis.



A.L.S.S / BOULANGERIE BROSSAULT

Suivant acte reçu par Me Pierre VIAL, Notaire à REIMS, le 30 janvier 2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de la MARNE, le 3 février 2026, dossier 2026 00005428 référence 5104P04 2026 N 00278 ;

La société dénommée A.L.S.S, société à responsabilité limitée au capital de 20.000,00 €, dont le siège est à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), 2 place de Cancale, identifiée au SIREN sous le numéro 511 707 341 et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), 22 avenue du Général Sarrail, identifiée au SIREN sous le numéro 994 601 284 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE, un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, sandwicherie, appartenant à la société AU FOURNIL D'ALINE et exploité par elle, à titre d'établissement principal, à CORMONTREUIL (51350), 8 rue Jean Jaurès, et pour l'exploitation duquel la société AU FOURNIL D'ALINE est immatriculée au Répertoire des Métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS et identifiée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 511 707 341 00059, Code APE 1071C.

Moyennant le prix de 70.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} février 2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de publication en l'Etude THIENOT et ASSOCIES à REIMS (51), 23 rue Libergier.

Pour avis.



L'ETOILE DU KASHMIR / RED SMASH

Suivant acte reçu par Me Pierre VIAL, Notaire à REIMS, le 27 Janvier 2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement MARNE, le 29 Janvier 2026, dossier 2026 00004699 référence 5104P04 2026 N 00258 ;

La SAS CCR/SAS VIVESCENSE, société par actions simplifiée au capital de 50 €, dont le siège est sis 46 rue David - 51100 REIMS, immatriculée au R.C.S. de REIMS sous le numéro 951.407.311 a cédé à

La SAS VIVESCENSE, société par actions simplifiée au capital de 200 €, dont le siège social est sis 17 rue des Bouchers - 51170 FISMES immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 994.683.167.

un fonds de commerce de commercialisation en ligne de compléments alimentaires pour le prix de 500 € (CINQ CENT EUROS) s'appliquant en totalité aux éléments incorporels.

L'entrée en jouissance a été fixée au 31 janvier 2026.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au domicile élu pour la réception des oppositions : Maitre Amélie DAILLENCOURT, 1 place Paul Jamot - 51100 REIMS.

Pour avis.

restauration de type rapide sur place et/ou à emporter, appartenant à la société L'ETOILE DU KASHMIR et exploité par elle à titre d'établissement principal à REIMS (51100), 156 rue de Vesle, et pour l'exploitation duquel la société L'ETOILE DU KASHMIR est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS et identifiée auprès de l'INSEE sous le numéro SIREN 908 170 210, Code APE 5610C.

Moyennant le prix de 13.000,00 €.

L'entrée en jouissance a été fixée à la signature de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de publication en l'Etude RIQUELME, sise à REIMS (51), 13 bis boulevard Foch.

Pour avis.

M2601982



L'EFFERVESCIENCE / LA CUISINE DES SACRES

Suivant acte reçu par Me Pierre VIAL, Notaire à REIMS, le 27 Janvier 2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement MARNE, le 29 Janvier 2026, dossier 2026 00004699 référence 5104P04 2026 N 00258 ;

La société civile professionnelle de mandataires judiciaires dénommée «SCP CROZAT», dont le siège est à BEZANNE (51430), 26 rue Louis Victor Broglie, mandataire judiciaire dans la procédure de liquidation judiciaire ouverte contre la société dénommée L'EFFERVESCIENCE, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €, dont le siège est à REIMS (51100), 66 rue Gambetta, identifiée au SIREN sous le numéro 808 972 954 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS et identifiée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 511 707 341 00059, Code APE 1071C.

Moyennant le prix de 90.000,00 €.

L'entrée en jouissance a été fixée à la signature de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de publication au siège du fonds cédé à CHALONS EN CHAMPAGNE (51), 22 avenue du Général Sarrail.

Pour avis.

M2601970

Par acte sous seing privé en date du 29 janvier 2026, en cours d'enregistrement au SIE de REIMS, La SAS CCR, société par actions simplifiée au capital de 50 €, dont le siège est sis 46 rue David - 51100 REIMS, immatriculée au R.C.S. de REIMS sous le numéro 951.407.311 a cédé à

La SAS VIVESCENSE, société par actions simplifiée au capital de 200 €, dont le siège social est sis 17 rue des Bouchers - 51170 FISMES immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 994.683.167.

un fonds de commerce de commercialisation en ligne de compléments alimentaires pour le prix de 500 € (CINQ CENT EUROS) s'appliquant en totalité aux éléments incorporels.

L'entrée en jouissance a été fixée au 31 janvier 2026.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au domicile élu pour la réception des oppositions : Maitre Amélie DAILLENCOURT, 1 place Paul Jamot - 51100 REIMS.

Pour avis.

M2601970

CONSTITUTION

DE SOCIETE

« SOIGNEUX TERRES ET VIGNES »

Avis de constitution

Avis est donné de la formation, pour une durée de 99 ans, de l'EARL dénommée «SOIGNEUX TERRES ET VIGNES», au capital de 7.500 €.

OBJET : Exercice d'une activité agricole et en particulier l'exploitation de vignes, la transformation et la commercialisation des produits de l'exploitation.

La société pourra également, à titre secondaire et en complément de son activité principale agricole, réaliser des activités de nature commerciale légalement autorisées pour les sociétés civiles agricoles, et notamment :

- les prestations visées à l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 ;

- l'exploitation d'installations de production d'électricité photovoltaïque dans les conditions prévues à l'article 88 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 ;

- toute activité de nature commerciale présentant un lien avec l'activité agricole, et notamment la réalisation de prestations de travaux agricoles utilisant le matériel de l'exploitation, et particulièrement l'épandage de produits phyto-pharmaceutiques, dans les limites mentionnées à l'article L. 320-1 du code rural et de la pêche maritime.

SIEGE SOCIAL : 7 place de la fontaine - 51700 CHAMPOVOISY.

GÉRANT : Monsieur Rudy SOIGNEUX demeurant 7 place de la fontaine - 51700 CHAMPOVOISY.

CESSIONS DE PARTS : Soumises à l'accord des associés à la majorité des 3/4, à l'exception de celles en faveur des descendants de l'associé.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 7.500 €.

Cette société est immatriculée au R.C.S. de REIMS.

Pour avis et mention, La gérance.

M2601552



Société d'avocats

NOMODOS

Société d'Avocats

10 Boulevard Lundy - BP 2105

51074 REIMS CEDEX

SCI VAILLIMMO

Par acte SSP du 04/02/2026 il a été constitué une Société civile immobilier ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SCI VAILLIMMO.

OBJET SOCIAL : la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâti ou non bâti, et de tous droits immobiliers dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; L'acquisition, la détention et la gestion pour son propre compte de valeurs mobilières, titres de société et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ; La gestion des disponibilités, titres, placements et autres produits de placements appartenant à la société ; l'aliénation des immeubles ou droits immobiliers dont est propriétaire la Société, au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société.

Moyennant le prix de 90.000,00 €.

L'entrée en jouissance a été fixée à la signature de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de publication en la SCP CROZAT, sise à BEZANNE (51), 26 rue Louis Victor de Broglie.

Pour avis.

M2601984

Par acte sous seing privé en date du 29 janvier 2026, en cours d'enregistrement au SIE de REIMS, La SAS CCR, société par actions simplifiée au capital de 50 €, dont le siège est sis 46 rue David - 51100 REIMS, immatriculée au R.C.S. de REIMS sous le numéro 951.407.311 a cédé à

La SAS VIVESCENSE, société par actions simplifiée au capital de 200 €, dont le siège social est sis 17 rue des Bouchers - 51170 FISMES immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 994.683.167.

un fonds de commerce de commercialisation en ligne de compléments alimentaires pour le prix de 500 € (CINQ CENT EUROS) s'appliquant en totalité aux éléments incorporels.

L'entrée en jouissance a été fixée au 31 janvier 2026.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au domicile élu pour la réception des oppositions : Maitre Amélie DAILLENCOURT, 1 place Paul Jamot - 51100 REIMS.

Pour avis.

M2601984

Par acte sous seing privé en date du 29/01/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).

Dénomination : MARNE PROPRETÉ.

Siège: 9 rue du Loup - 51420 CERNAY LÈS REIMS

Objet : Nettoyage courant et spécialisé, entretien, désinfection, remise en état de locaux professionnels et particuliers, vitrerie, entretien des sols, fourniture de produits et matériels liés à l'activité, ainsi que nettoyage intérieur et extérieur de véhicules et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

Etude de Maîtres Agnès MELIN et Benoît MOITTIÉ

Notaires associés à EPERNAY (51200), 9 rue Jean Chandon Moët

SCI R. MICHEL

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Benoît MOITTIÉ, Notaire Associé, Membre de la société « Agnès MELIN et Benoît MOITTIÉ », Notaires, associés d'une Société à Responsabilité Limitée titulaire d'un office notarial « », dont le siège est à EPERNAY (51200), 9, rue Jean Chandon Moët, le 5 février 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI R. MICHEL.
CAPITAL SOCIAL : Quatre cent mille € (400.000,00 €).

SIEGE SOCIAL : 8 rue de la République à MOUSSY (51530).

OBJET : l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, l'administration et la gestion par location ou autrement et notamment la mise à disposition même gratuite, éventuellement après leur aménagement, [...] la constitution et la gestion d'un patrimoine de valeurs mobilières.

En cas de besoin ou même en cas de simple opportunité, l'aliénation, sous quelque forme juridique que ce soit, de tout ou partie des biens composant son patrimoine, le cautionnement hypothécaire des immeubles de la Société ; de telles opérations ne devant pas être habituelles ou spéculatives.

Et d'une manière générale toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, pourvu que ces opérations n'en altèrent pas le caractère civil.

DUREE : 99 ans.
GERANT : Madame Violette MICHEL demeurant à MOUSSY (51530), 4 rue du Champagne.

CESSION DE PARTS : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis : Le notaire.

M2601732

SIMONE AGENCY

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 11/02/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SIMONE AGENCY

Objet social : L'organisation, la conception, la coordination et l'animation d'événements privés et professionnels, notamment des enterrements de vie de jeune fille (EVJF), séjours et retraites bien-être, pilates, sport, développement personnel et activités connexes ; La prestation de services en communication, marketing et stratégie de marque pour les entreprises et les particuliers, incluant notamment la création de contenus, la gestion des réseaux sociaux, le conseil en image, la communication événementielle et digitale ; La commercialisation, directe ou indirecte, de prestations, produits et services liés aux activités ci-dessus.

Siège social : 9 Rue Paul Louis Lucas, 51480 CUMIERES
Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS
Président : Mme MARNIQUET Marie 247 Rue du Bois des Jots 51480 CUMIERES

Directeur général : Mme MARNIQUET Agathe 26 Rue Frédéric Plomb 51200 EPERNAY

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, entre descendants et descendants et par l'associé unique. Cession soumise à agrément des 3/4 dans les autres cas

Les dirigeants

M2601944

ASL

Société par actions simplifiée au capital de 900 €
Siège social : 33 rue de Tunis 51100 REIMS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 janvier 2026 à REIMS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ASL.
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Siège social : 33 rue de Tunis 51100 REIMS,

Objet social : l'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers ou immobiliers ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 900 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,

Président : La société NOXXA, représentée par Monsieur NOUVEAU Sacha, agissant en qualité de Gérant.

Directeur Général : La société FRANCORUM CAPITAL, représentée par Monsieur Alexandre FRANCOIS, en sa qualité de Président.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis.

M2601741

ZEB

Société civile immobilière au capital de 1.000 €
Siège social : 4 rue des Maraîchers 51100 REIMS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 janvier 2026 à REIMS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ZEB.
Forme sociale : Société civile immobilière

Siège social : 4 rue des Maraîchers 51100 REIMS,

Objet social : l'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers ou immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,

Gérance :

- SC SIMONA, immatriculée au RCS de Reims sous le numéro 908 469 430 représentée par son gérant Monsieur Gérard CHEMLA,

- SAS HOLDING NARCY, immatriculée au RCS de Châlons-en-Champagne sous le numéro 914 132 196 représentée par son Président Monsieur Maxime NARCY

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

La Gérance

M2601752

BFME

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Chemin de la Couture 51110 POMACLE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pomaclle du 09/02/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée dénommée BFME présentant les caractéristiques suivantes

Siège : 2 Chemin de la Couture, 51110 POMACLE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 €

Objet : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

Agrement : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Baptiste COLLIGNON, demeurant 2 Chemin de la Couture, 51110 POMACLE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis : Le président.

M2601770

SAS MORA

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 04/02/2026, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : MORA

CAPITAL : 3.000 €

SIEGE : 83 rue de Marne - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'exploitation d'un salon de thé, restauration rapide, sur place et à emporter notamment café, thés, viennoiserie et sandwicherie. Epicerie fine, vente d'objets de décoration et d'ameublement, art de la table ;

- Plats à emporter, livraison à domicile.

DUREE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÉMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

PRÉSIDENT : Mme Leya LEDOUX, demeurant 10 rue Basse de Compertrix - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

DIRECTEUR GENERAL : M. Romaric AMOIDA, demeurant 22 avenue du 29 Août 1944 - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis.

M2601751

RYDGE

AVOCATS

SARL MILLESIME

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €uros

Siège social : 15 Avenue de Champagne 51200 EPERNAY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée, signé électroniquement, en date du 10 février 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : SARL MILLESIME.

SIEGE SOCIAL : 15 Avenue de Champagne à (51200) EPERNAY.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- L'acquisition, l'administration, la mise en valeur, l'aménagement, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers,

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Romain MALHERBE, demeurant 3 Allée Jean Beaubras 51100 REIMS.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis.

M2601851

Octav

Société d'Avocats

8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

MALHERBE INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 15.000 €uros

Siège social : 3 Allée Jean Beaubras 51100 REIMS RCS Reims

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée signé par voie de signature électronique via DocuSign® conformément à l'article 1367 du Code civil en date du 09/02/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : HGB TECH.

SIÈGE : 55 rue du Commerce - Zone d'activités des Blancs Monts 51350 CORMONTREUIL.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 20.000 €.

OBJET : L'achat et la vente en ligne, sur marketplace, de tous matériels d'occasions en matière informatiques, ordinaires, d'unités périphériques, de logiciels et téléphonie.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÉMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : La société GBF INVEST, SARL au capital de 107.100 € ayant son siège social 55 rue du Commerce 51350 CORMONTREUIL, immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 893 503 102.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Loïc GIROUX demeurant 18 rue de la Forge 51370 ORMES.

La Société sera immatriculée au RCS de REIMS.

M2601847

SCI Maison LIU

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

SP CLAYE

Société par actions simplifiée au capital social de 1.000 Euros
Siège social :
Parc d'Affaires TGV Reims-BEZANNE
1 rue René Cassin - 51430 BEZANNE
995 205 606 RCS Reims

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 février 2026, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 3.298.650,00 €, portant le capital social de 1.000 € à 3.299.650,00 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de REIMS. M2601711



AGN AVOCATS
REIMS - CHALONS
24 rue Grande Etape
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
21 cours Anatole France
51100 REIMS

UNION DES DISTILLERIES CHAMPENOISES

Société par actions simplifiée au capital de 6.000 Euros
Siège social :

4 rue de Tambour - 51100 REIMS
RCS Reims : 989 568 084

Aux termes du PV en date du 12/01/2026, il a été pris acte de la démission du Directrice Générale de la Société : la société CHAMPAGNE MDL, SARL au capital de 3.000.000 €, ayant son siège social au 6 rue des ponts 10110 BUXEUIL, immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 304 995 830 représentée par François MOUTARD et ne sera pas remplacée.

Mention sera faite au RCS de REIMS. Pour avis. M2601734

EARL « DES PLANCHES »

Capital social : 101.640 Euros
Siège social :
1 Hameau de Launay
51260 ALLEMANCHE LAUNAY ET SOYER
RCS Reims 324 578 566

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2025, les associés ont décidé du retrait de Madame Claudine LAPRUN née HATAT de la gérance à compter du 31 décembre 2025.

Mention sera faite au RCS de REIMS. Pour avis. M2601736



T.L.S FINANCES
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 43 RUE DE TALLEYRAND
51100 REIMS
RCS de REIMS n°920 314 929

Avis de modification

L'AGE du 07/02/2026 a décidé à compter du 01/02/2026 de :

- modifier la dénomination sociale de la société anciennement T.L.S FINANCES qui devient COMETHIS ASSURANCES ET PATRIMOINE.

- transférer le siège social de la société au 52 Rue Libergier, 51100 REIMS.

Modification au RCS de REIMS. Les associés M2601743

GFA

« DE L'ERMITAGE »

Capital social : 678.398,13 Euros
Siège social : Ferme de l'Ermitage
51520 LA VEUVE
R.C.S. Châlons En Champagne
320 151 947

Par acte unanime de décisions des associés à effet du 18 décembre 2025, les associés ont décidé des points suivants :

- Nomination de Madame Marine TRISTANT ne MAUDOUX, demeurant 20 rue Maxime Dervieux - 85000 LA ROCHE SUR YON, en qualité de gérante à compter du 18 décembre 2025 ;
- Retrait de Madame Nathalie MAUDOUX de la gérance depuis le 29 août 2024.

Pour avis : La gérance. M2601830

NOM Q DOS
Société d'Avocats
10 Boulevard Lundy - BP 2105
51074 REIMS CEDEX

LES CLEFS PATRIMOINE

Société civile au capital de 880 Euros
Siège Social :
30 rue Buirette - 51100 REIMS
824 901 458 RCS Reims

Aux termes d'un acte sous seing privé portant décisions unanimes des associés en date du 7 janvier 2026, il a été décidé de réduire le capital social d'une somme de 270 € pour le ramener de 880 € à 610 € et ce, par rachat et annulation de 27 parts sociales.

Modification au RCS de REIMS. M2601747

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE DE CHAMPAGNE
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SCI BRICO MARTIN

Société civile immobilière au capital de 45.734,71 Euros
Siège social : 14 rue du Maréchal Foch
51400 MOURMELON-LE-GRAND
398 460 998 R.C.S. Châlons En Champagne

Avis de changement de gérant

Aux termes d'une délibération en date du 6 février 2026, l'Assemblée Générale Ordinaire a mis fin au mandat de gérant de Monsieur Gilbert MARTIN et ce, avec effet de ce jour à 14h03.

L'Assemblée Générale a décidé de désigner en remplacement en qualité de nouveau gérant avec effet de ce jour à 14h04, Monsieur Christophe MARTIN, demeurant 455 rue Pierre Curie à MOURMELON LE GRAND (51400).

Modification sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : La Gérance. M2601756

MAISON MEDICALE

Société civile de moyens au capital de 121,60 Euros
Siège social :
2 place Marin la Meslée
51600 SUIPPE
340 658 863
R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes d'une décision de l'assemblé du 19 décembre 2025, il résulte que :

Le capital social de la société a été augmenté d'un montant de 30,40 € par agrément d'un nouvel associé et porte ainsi le capital social à 152 € et modification des articles 6 et 7 des statuts en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis. M2601782

SELARL PHARMACIE CENTRALE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 51.000 Euros

Siège social :
8 rue des Lombards
51100 CHALONS EN CHAMPAGNE
RCS Châlons en Champagne
803 901 719

Avis de transformation

Aux termes de décisions de l'associé unique du 11 février 2026, il a été décidé :

- 1- la transformation de la société en société de participations financières de profession libérale de pharmaciens d'officine par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 51.000 €.

Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable des deux tiers des associés exerçant leur profession au sein de la société.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Quentin BEAUDOIN.

Sous sa nouvelle forme de société de participations financières de profession libérale de pharmaciens d'officine par actions simplifiée, la société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Quentin BEAUDOIN, demeurant 7 rue de l'Ecufine - 51420 CERNAY LES REIMS. Né le 10 juin 1985.

2- La modification de la dénomination sociale : HOLDING BEAUDOIN - PATAT.

3- Le transfert du siège social : 7 rue de l'ecufine - 51420 CERNAY LES REIMS.

4- Le remplacement de l'objet social par :

La détentrice de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral (Sous forme de sociétés à responsabilité limitée, de sociétés anonymes, de sociétés par actions simplifiées ou de sociétés en commandite par actions régies par les dispositions du livre II du code de commerce, sous réserve des dispositions du titre I de la loi du 31 Décembre 1990) ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmaciens d'officine, ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la même profession.

Pour avis : La présidence. M2601905

ADIS

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.200 Euros

Siège social :
9003 RUE JACQUES MARITAIN QUARTIER VAL DE MURIGNY, 51100 REIMS
830 579 181 RCS Reims

Aux termes d'une décision en date du 16 Décembre 2025 : Il a été décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social à compter de ce jour :

Ancienne date de clôture : 30 Juin.

Nouvelle date de clôture : 31 Décembre.

Et en conséquence de modifier l'article 15 des statuts : « Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} Janvier et finit le 31 décembre. »

Pour avis : Le Président. M2601832

MM IMMO

Rectificatif à l'annonce publiée dans matot-braine.fr du 10/10/2025 concernant MM IMMO. Il ne fallait pas lire M. MARTIN MAXENCE en fin de paragraphe :

« [...] nomination de Monsieur MAYET DAMIEN, demeurant 23 RUE DES FRERES NAVLET 51000 Châlons-en-Champagne, en tant que Gérant de la Société en remplacement de M. MAYET HUGO, M. MARTIN MAXENCE. »

M2601905

Vermeren SAS



Cabinet d'expertise comptable & de commissariat aux comptes

2 rue Jovin - 51100 REIMS

DAM IMMO

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 Euros

Siège social :
21 rue Cérès - 51100 REIMS
422 967 737 RCS Reims

Transfert de siège social

Aux termes d'une décision en date du 28/10/2025, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social de REIMS (51100), 21 rue Cérès à REIMS (51100), 49 rue Boulard, à effet du 1^{er} octobre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La Présidente. M2601895

LA PANINOTECA SARL

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros

Siège social :
36 rue du Jard - 51100 REIMS
890 494 610 R.C.S. Reims

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique du 09/02/2026, il résulte que Madame Julie SCIASCIA, demeurant 70 rue de Chigny - 51500 RILLY LA MONTAGNE a été nommée en qualité de directrice générale.

Pour avis : Le président. M2601834

EDRA

Forme : SA

Capital social : 95.370 Euros

Siège social :
8 rue René Francart - 51100 REIMS
447 610 155 R.C.S. de Reims

Directeur général

Aux termes d'une décision en date du 27 juin 2023, à compter du 27 juin 2023, le conseil d'administration a pris acte de la modification de la direction :

- DIRECTEUR GENERAL : Madame Adeline BOURDON, demeurant 23 rue du Vieux Château - 57420 Louvigny (nomination).

Mention sera portée au R.C.S. de REIMS. M2601840

Vermeren SAS



Cabinet d'expertise comptable & de commissariat aux comptes

2 rue Jovin - 51100 REIMS

ADAM IMMO

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 Euros

Siège social :
21 rue Cérès - 51100 REIMS
422 967 737 R.C.S. Reims

Extension de l'objet social

Aux termes d'une décision en date du 28/10/2025, l'Associée Unique a décidé de modifier l'objet social et d'opter à compter de ce même jour pour les activités d'acquisition, de gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, de prise de participation directe ou indirecte, minoritaire ou majoritaire, au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, de gestion et de cession de ces participations ; de gestion d'un portefeuille de titres de participation, même minoritaires, sans nécessairement exercer de contrôle sur les sociétés dans lesquelles ces participations sont détenues ; d'octroi de prêts et d'avances en compte courant et la mise en place de conventions de trésorerie à ses filiales et sociétés liées ; de souscription, d'acquisition, de gestion, et de cession de bons de capitalisation et de tout autre produit d'épargne ou d'investissement financier, d'investissement dans tous types d'actifs financiers, instruments de placement ou produits de capitalisation ; de propriété, d'acquisition, d'administration, de gestion par bail ou autrement et de cession de biens immobiliers et/ou de parts de sociétés civiles immobilières et/ou de sociétés à prépondérance immobilière qui seront apportés au cours de la vie sociale ou acquis par elle ; de location, l'aménagement, de mise en valeur et la rénovation de biens immobiliers à usage d'habitation, commercial, industriel ou professionnel ; de toutes opérations d'achat en vue de la revente ou de la location, en l'état ou après transformation ou construction, de tous immeubles ; d'activité de marchand de biens, l'achat, la vente, la location, la gestion et toutes activités liées à l'immobilier, de prestations de services et de conseils dans le domaine de l'architecture d'intérieur et de la décoration ; de souscription de tous contrats ou produits d'épargne immobilière, tels que les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), ou autres produits de capitalisation immobilière, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : La présidente M2601896

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne



AGN AVOCATS
REIMS - CHALONS
24 rue Grande Étape
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
21 cours Anatole France
51100 REIMS

HOLNES
Société par actions simplifiée
au capital de 500 Euros
Siège social : 2 rue de la Gare
51240 ECURY SUR COOLE
R.C.S. Châlons en Champagne
899 799 472

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 15/01/2026, il a été décidé de modifier l'objet social à compter de ce jour. En conséquence, l'article 2 (objet social) :

ANCIEN OBJET SOCIAL : La société a pour objet, en France et à l'étranger : activité de holding ; Et toutes opérations se rapportant à cet objet ou à tout objet connexe, notamment création, acquisition, exploitation ou cession de fonds de commerce, établissements, procédures, brevets ou droits intellectuels, ainsi que participation dans toutes opérations financières, mobilières, immobilières ou industrielles.

NOUVEAU OBJET SOCIAL :

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés et la gestion de ces participations

- L'animation du groupe constitué par ses filiales ou sociétés contrôlées, notamment par la définition et la conduite de la stratégie du groupe et le contrôle de ses filiales ;

- La fourniture, à titre exclusivement interne au groupe, de prestations administratives, juridiques, comptables, financières, informatiques, commerciales, techniques, de gestion ou immobilières ;

- L'assistance, le conseil, la coordination, la mise à disposition de moyens, la centralisation de trésorerie, ainsi que l'acquisition, la gestion et la cession de biens et droits mobiliers et immobiliers utiles à l'activité du groupe ;

- Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, dans l'intérêt du groupe animé.

Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis.

M2601949

SCI « COPALUZ »

Dans l'annonce légale parue le 5 février 2026 (référence n° M2601651), il convient de lire : Retrait de Monsieur Patrick GILLET, de la gérance, au lieu de Monsieur Jean-Michel GILLET.

Pour avis : La gérance.

M2602008

SNC « LE PUITS »

Société en nom collectif
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
7 bis rue Royer Collard
51320 SOMPUS
R.C.S. Châlons en Champagne
484 619 549

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2025, Monsieur Nicolas LEQUEUX, demeurant 44 rue des Cugnots - 51300 SAINT LUMIER EN CHAMPAGNE a été nommé en qualité de cogérant, pour une durée indéterminée, à compter du 31 décembre 2025 en remplacement de Monsieur Jean-Claude JACQUEMIN, cogérant démissionnaire à compter de cette même date.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : Le représentant légal.

M2601977

SAS PFV

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Ferme des Castaignes
51270 MONTMORT LUCY
797 616 109 R.C.S. Reims

Aux termes de l'AG Mixte du 11/02/2026, il a été décidé à compter dudit jour de :

- Porter le capital de 1.000 € à 100.000 € ;
- Nommer Mme Pauline VRANKEN, demeurant Château des Castaignes - 51270 MONTMORT-LUCY, directrice générale pour une durée illimitée.

Mention R.C.S. de REIMS.

Pour avis.

M2601980

CONVOCATION

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Société coopérative à capital variable

Siège social :
25 rue Libergier
51088 REIMS CEDEX
SIREN : 394 157 085 R.C.S. Reims
APE 651 D - ORIAS 07 022 663

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale mixte qui se tiendra le jeudi 26 mars 2026, à 14h00, au Village By CA 17, rond-point de l'Europe - 51430 BEZANNES, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et de statuer sur le projet de résolutions ci-après.

ORDRE DU JOUR

Partie ordinaire
Rapport de gestion du Conseil d'administration ;

Rapport du Président du Conseil d'administration ;

Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs ;

Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs ;

Approbation des comptes globalisés Caisse régionale / Caisses locales de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

Approbation des dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts

Approbation des conventions réglementées

En application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ces conventions.

Sixième résolution : Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale :

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2022 a été fixé à 2,70 % ;

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2023 a été fixé à 3,70 % ;

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2024 a été fixé à 3,50 % ;

- Décide de fixer à 2,70% l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2025.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 27 mars 2026. La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont imposées soit au prélèvement forfaitaire unique soit, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 % auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code général des impôts.

Septième résolution : Fixation du dividende à servir aux certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)

L'assemblée générale :

- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2022 a été fixée à 2,50 € par titre ;

- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2023 a été fixée à 2,48 € par titre ;

- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2024 a été fixée à 2,52 € par titre ;

- Fixe à 2,71 € par titre la rémunération pour l'exercice 2025 des certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 27 mars 2026. La provision destinée au paiement de ce dividende est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont imposées soit au prélèvement forfaitaire unique soit, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 % auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions

entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes :

- Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés ;
- Et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés :

- Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés ;
- Et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

Troisième résolution : Approbation des comptes globalisés Caisse régionale / Caisses locales de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'assemblée générale approuve les comptes globalisés arrêtés au 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Quatrième résolution : Approbation des dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts

L'assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant global s'élevant à 83.382 € de charges non déductibles visées à l'article 39.4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 21.538 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Cinquième résolution : Approbation des conventions réglementées

En application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ces conventions.

Sixième résolution : Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale :

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2022 a été fixé à 2,70 % ;

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2023 a été fixé à 3,70 % ;

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2024 a été fixé à 3,50 % ;

- Décide de fixer à 2,70% l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2025.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 27 mars 2026. La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont imposées soit au prélèvement forfaitaire unique soit, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 % auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code général des impôts.

Septième résolution : Fixation du dividende à servir aux certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)

L'assemblée générale :

- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2022 a été fixée à 2,50 € par titre ;

- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2023 a été fixée à 2,48 € par titre ;

- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2024 a été fixée à 2,52 € par titre ;

- Fixe à 2,71 € par titre la rémunération pour l'exercice 2025 des certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 27 mars 2026. La provision destinée au paiement de ce dividende est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont imposées soit au prélèvement forfaitaire unique soit, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 % auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions

de l'article 158 du Code général des impôts.

Huitième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-11 du Code monétaire et financier et de l'article 37 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est l'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir le résultat de l'exercice 2025 de 118.607.508,93 € comme suit :

- Autres réserves réglementées : 48.804,30 € ;
- Intérêts aux parts sociales : 3.171.432,78 € ;
- Dividendes C.C.A. : 14.366.420,02 € ;
- Réserve légale : 75.765.638,87 € ;
- Réserve facultative : 25.255.212,96 €.

Neuvième résolution : Constatation de la variation du capital social

L'assemblée générale constate que le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a pas varié au cours de l'exercice 2025 :

TOTAL - Nombre de parts sociales de 15 € de valeur nominale - Nombre de C.C.A. de 15 € de valeur nominale

Capital social au 31 décembre 2024 - 196.979.400 € - 7.830.698 - 5.301.262 ;

Capital social au 31 décembre 2025 - 196.979.400 € - 7.830.698 - 5.301.262.

Conformément aux articles 7, 13 et 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'assemblée générale approuve :

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne


SCI DE LAON
 Société Civile Immobilière
 «en liquidation»
 au capital de 1.524,49 Euros
 Siège Social :
 23 rue Libergier - 51100 REIMS
 388 550 824 R.C.S. Reims

Aux termes de décisions de l'associé unique en date du 28 novembre 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

M. Olivier THIENOT, demeurant à REIMS (51100), 18 rue Vauthier le Noir, a été désigné en qualité de liquidateur, pour toute la durée de la liquidation.

L'adresse de la liquidation est fixée à l'adresse du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.

Pour avis.

M2601760


FCN Vitry-le-François
 21, rue Marabais
 51300 Vitry-le-François
 Tel : 03 26 74 21 18

DISTRIBUTION CHAMPAGNE ARDENNE - SARL
 en liquidation au capital de 84.000 Euros
 Siège social :
 Route de Frigncourt
 51300 VITRY LE FRANCOIS
 Siège de liquidation :
 33 grande rue
 51290 SAINT REMY EN BOUZEMONT
 SAINT GENEST ET ISSON
 390 648 327
 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

Dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Richard MANGIN, demeurant 33 grande rue 51290 SAINT REMY EN BOUZEMONT SAINT GENEST ET ISSON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 33 grande rue 51290 SAINT REMY EN BOUZEMONT SAINT GENEST ET ISSON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. le liquidateur.

M2601870

SCI « CAFFER »

Société en cours de liquidation
 Capital social : 4.600 Euros
 Siège social :
 Rue du Grand Champ, ZI
 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE
 R.C.S. Châlons en Champagne
 492 275 441

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15/11/2025, la collectivité des associés de la société « CAFFER » a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/11/2025 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Bruno AUBRIET, demeurant 21 rue de la Mairie - 51460 SAINT ETIENNE AU TEMPLE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pourachever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés Rue du Grand Champ, ZI - 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : Le liquidateur.

M2601928

MASSAGE'S

SASU au capital de 100 Euros
 Siège social : Rue de la Cerisière
 51530 CHOUILLY
 998 953 657 R.C.S. Reims

Par décision de l'associée unique du 01/01/2026, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidatrice Madame Sophie ROUSSEL demeurant Rue De La Cerisière - 51530 CHOUILLY, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du tribunal de commerce de REIMS. Modification au R.C.S. de REIMS. M2601954

SARL PROOPTIM

SARL au capital de 1 000 €
 Siège social : 6 rue sorbon
 51370 SAINT BRICE COURCELLES
 RCS de REIMS n°799 484 977

En date du 10/02/2026, l'associé unique a approuvé la dissolution Volontaire de la société à compter du 31/12/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme CAQUET Angélique, demeurant 6 rue sorbon 51370 SAINT BRICE COURCELLES et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

M2601975

EARL

« MICHEL PIAT »
 Société en cours de liquidation
 Capital social : 152.500 Euros
 Siège social :
 10 rue de Vitry - 51300 CHANGY
 R.C.S. Châlons en Champagne
 444 501 860

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2025, la collectivité des associés de l'EARL «MICHEL PIAT» a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/01/2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Christophe CLERC, demeurant 34 rue de Sompuis 51300 BLACY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au 10 rue de Vitry - 51300 CHANGY, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur.

M2602010

« MICHEL PIAT »

Société en cours de liquidation
 Capital social : 152.500 Euros
 Siège social :
 10 rue de Vitry - 51300 CHANGY
 R.C.S. Châlons en Champagne
 444 501 860

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2025, la collectivité des associés de l'EARL «MICHEL PIAT» a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/01/2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Christophe CLERC, demeurant 34 rue de Sompuis 51300 BLACY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au 10 rue de Vitry - 51300 CHANGY, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur.

M2601872

R&D

Société civile en liquidation
 au capital de 1.000 €uros
 Siège social :
 12 rue du Capitaine Georges Madon
 Zac de la Croix Blandin
 51100 REIMS
 Siège de liquidation :
 12 rue du Capitaine Georges Madon
 51100 REIMS
 843 376 195 R.C.S. Reims

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 31/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la société SPORTING, ayant son siège social 2 rue Labori - 51100 REIMS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

M2601921

FCN

EXPERTISE
 AUDIT
 CONSEIL

FCN Vitry-le-François

21, rue Marabais

51300 Vitry-le-François

Tel : 03 26 74 21 18

reims@sofrac.fr / 03.26.866.866

CORMONTREUIL

487 744 864 RCS REIMS

</

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Etude de Maîtres Laurence ROUSSEL et Emeline GODART
Notaires associés à SUIPPES (Marne)
58 chemin de Sainte Ménéhould

EPOUX ALLEMAND

Suivant acte reçu par Maître ROUSSEL Laurence le 3 février 2026, Monsieur Hubert Bertrand Jean ALLEMAND et Madame Michèle Madeleine Yvonne JACQUET, demeurant ensemble à MOURMELON LE PETIT (51400) 9 rue du 11 novembre 1918, mariés à la mairie de DIZY LE GROS (02340) le 1^{er} août 1987 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître HAZARABEDIAN, notaire à MOURMELON LE GRAND, le 22 juin 1987, ont aménagé leur régime en adjointant une société d'acquêts constituée par apport de droits sociaux.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit de commissaire de justice à Maître Laurence ROUSSEL.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion : Le notaire. M2601891



18 rue de l'Arquebuse
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

EPOUX CHICAULT

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Aymeric GEISS, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée « Arquebuse Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à CHALONS EN CHAMPAGNE, 18, rue de l'Arquebuse, CRPCEN 51084, le 30 septembre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution de la moitié en pleine propriété profit du conjoint survivant entre : Monsieur Ghislain Charles Paul CHICAULT, retraité, et Madame Colette Gisèle Renée AUBERTIN, retraitée, demeurant ensemble à SARRY (51520) 19 rue Chantereine.

Monsieur est né à TROYES (10000) le 16 décembre 1939, Madame est née à CHAVANGES (10330) le 7 décembre 1944.

Mariés à la mairie de SOGNY AUX MOULINS (51520), le 14 avril 1964 sous le régime de la communauté des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, à présent soumis au régime de la communauté universelle avec attribution intégrale, aux termes d'un acte de changement de régime matrimonial reçu par Maître Aymeric GEISS, notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), le 13 juillet 2017.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire. M2601749

EPOUX DRAVENY/MAÏ

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Tanguy MOBUCHON, Notaire à CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51) 55 Av du Gal de Gaulle, CRPCEN 51001 le 10 février 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant entre :

Mr Francis Gilbert Bernard Louis DRAVENY, et Mme Patricia Armandine MAÏ, demeurant à LES GRANDES LOGES (51400), 6 rue de Juvigny

Nés, M : CHALONS/MARNE (51000) le 28/03/1957 ; Mme : EPINAL (88000) le 13/10/1959

Mariés à la mairie de PORTIEUX (88330) le 25/04/1981 sans contrat de mariage non modifié depuis

Tous deux de nationalité française et fiscalisées en France

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire. M2601891

EPOUX CHAUVET

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Nathalie DENOUAL-BURGHER, Notaire associé de la société civile professionnelle dénommée « NOTAIRES DE LA VALLEE », titulaire d'Offices notariaux, nommé pour exercer dans l'Office notarial situé à DORMANS (51700), 3-5 rue du Général Louis Vallin, CRPCEN 51085, CRPCEN 51085, le 10 février 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Lucien Gilbert CHAUVET et Madame Sonia Christine LETE, demeurant ensemble à CHATILLON SUR MARNE (51700), 10 chemin de Baslieux.

Monsieur est né à OLIZY (51700) le 25 juin 1959 ;

Madame est née à EPERNAY (51000) le 4 juin 1961.

Mariés à la mairie de CHATILLON SUR MARNE (51700) le 1^{er} février 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire. M2601941

EPOUX MATHIEU

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Jean-Louis HOUDARD, notaire associé de la SELAS « PJHB, Notaires associés », titulaire d'un Office notarial dont le siège est à EPERNAY (Marne), 27 boulevard de la Motte, CRPCEN 51022, le 6 octobre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jacky Alain MATHIEU, retraité, et Madame Maryse Alberte Yolande BROUARD, retraitée, demeurant ensemble à EPERNAY (51200), 3 allée de Pointe à Pitre.

Monsieur est né à MAGENTA (51530) le 24 octobre 1943 ;

Madame est née à SOMMESOUS (51320) le 2 juillet 1950.

Mariés à la mairie de MAGENTA (51530) le 12 avril 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire. M2602013

AVIS DIVERS



COMMUNE DE FISMES

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, Monsieur et Madame José CHARLIER avisent de leur intention de mettre en vente les terrains boisés ci-après désignés dont ils sont propriétaires :

Sur la commune de FISMES (Marne), les parcelles suivantes :

Préfixe - Section et N° - Adresse ou lieudit Contenance :

- ZK 0162 LA GORGE D EAU 18 a 25 ca;
- ZK 0163 LA GORGE D EAU 07 a 23 ca;
- ZK 0166 LA GORGE D EAU 03 a 86 ca;
- ZK 0167 LA GORGE D EAU 02 a 19 ca;
- ZK 0170 LA GORGE D EAU 04 a 37 ca;
- ZK 0171 LA GORGE D EAU 01 a 12 ca;
- ZT 0036 LA GRANDE GREVE 32 a 38 ca

Contenance totale 69 a 40 ca
Moyennant le prix principal de quatre mille Euros (4.000,00 €), payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente, auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires d'intermédiaire s'il en existe.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de FISMES de cet avis de vente pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur. Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie.

L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé à Maître Laurent LUTUN, notaire à FISMES (51170), 5 rue Challeaux, dûment mandaté à cet effet par le vendeur.

L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente. M2601733

Mme Monique RINGUET

Avis d'existence d'un legs universel

Par testament olographe Madame Monique RINGUET en son vivant demeurant à DIZY (51530) 150 avenue du Léon, a consenti un legs universel.

Ledit testament a été déposé au rang des minutes de Maître Fanny RONDEAU-DUCORNET, notaire à AY-CHAMPAGNE (51160) 5 rue de la Charte, le 10 février 2026.

Opposition pourra être faite auprès de Maître Fanny RONDEAU-DUCORNET chargé de la succession. M2601909

Mme Nicole VACHEZ - BOULANGER

Envoi en possession en l'absence d'héritiers réservataires - Article 1378-1 du Code de Procédure Civile

Par testament olographe à LOUVOUX (51150) du 25 novembre 2022, Madame Nicole Marguerite Marie BOULANGER, née à REIMS (51100), le 30 août 1951, en son vivant retraitée, veuf de Monsieur Roger René Julien VACHEZ, demeurant à AVENAY-VAL D'OR (51150), 1 avenue Pierre Dubois, Maison de retraite, décédée à AVENAY-VAL D'OR (51160), le 27 décembre 2025, a institué des légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Martin ROUZEAU, Notaire associé à TOURS SUR MARNE (Marne), suivant procès-verbal en date du 30 janvier 2026 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de REIMS (Marne), le 2 février 2026.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Martin ROUZEAU, Notaire associé à TOURS SUR MARNE (51150), 37 avenue de Champagne. Pour avis. M2601969

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHALONS-EN-CHAMPAGNE en date du 08/12/2025 la Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BESNARD Maurice décédé le 24/02/2025. Réf. 0808159896. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2601800

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHALONS-EN-CHAMPAGNE en date du 19/11/2025 la Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. SCHONI Gerard décédé le 25/11/2024. Réf. 0808159905. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2601801

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHALONS-EN-CHAMPAGNE en date du 24/11/2025 la Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BONHOMME Suzy décédée le 20/10/2024. Réf. 0808159900. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2601804

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de REIMS en date du 06/01/2026 la Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DAUX Ferdinand décédé le 16/09/2024. Réf. 0808161628. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2601805

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de REIMS en date du 05/01/2026 la Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BLAQUE Philippe décédé le 26/09/2024. Réf. 0808161633. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2601816

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. MACADRE Claude décédé le 24/05/2024 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808159677. M2601819

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. LEVAIRE Marie-Therese décédée le 18/08/2023 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808159670. M2601821

SAFER

SAFER Grand Est

Appel de candidatures

La SAFER Grand Est se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer tout ou partie des biens suivants.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/03/2026 (date de réception en nos locaux) auprès du Service Départemental de la Marne, 14 rue Rayet Lénaert - 51420 WITRY-LES-REIMS. Tél. : 03.26.04.77.71 ou par mail à l'adresse smarcius@safergrandest.fr.

Des compléments d'informations pourront être obtenus auprès du Service Départemental de la Marne ou au siège de la SAFER Grand Est.

Les candidats sont priés de préciser la commune et les références cadastrales sur leur demande.

Mourelon-le-Petit : 8 ha 58 a 16 ca - ZI 0004 - Nature : Terres - Urbanisme : A Sept-Saulx : 27 ha 90 a 37 ca - ZC 0037 - Nature : Terres - Urbanisme : A Biens loués

PRIORITE AUX CANDIDATS PERMETTANT LE MAINTIEN DE L'EXPLOITANT EN PLACE

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous connecter sur le site internet de la Safer GE : [https://www.safer-grand](https://www.safer-grand-est.fr/annonces-legales)

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

SARL NATTER, 1 rue Saint-Vincent, 51150 Ambonnay, RCS Reims 882 724 511. Exploitation par tous moyens de chambres d'hôtes, toutes prestations complémentaires de la prestation d'hébergement aux occupants des chambres d'hôtes, notamment la tables d'hôtes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 novembre 2025, désignant liquidateur SCP Crozat (me Arnaud Crozat) 26 rue Louis Victor de Broglie 51430 Bezannes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601879

SAS Chanzy Locations, 74 rue Chanzy, 51100 Reims, RCS Reims 912 140 654. La location et l'exploitation d'appartements et de maisons, vides ou meublés, destinés à l'habitation principale ou secondaire et d'immeubles non résidentiels (bureaux, espaces commerciaux, halls d'exposition, salle de conférence, de réception ou de réunion, installations d'entreposage en libre-service, etc.) ainsi que, la location de terres et de terrains, notamment à usage agricole. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 19 janvier 2026, désignant liquidateur Selarl Amandine Riquelme (me Amandine Riquelme) 13 bis boulevard Foch BP 10199 51057 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601880

SAS SO FOOD SO GOOD, 47 rue Pierre Taittinger, 51100 Reims, RCS Reims 848 993 184. Restauration commercialisation par tout moyen de tous produits alimentaires et boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 23 juillet 2025, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet (me Bruno Raulet) 34 rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601886

SARL LES RANGEMENTS DE CELINE, 41 boulevard Docteur Henri Henrot, 51100 Reims, RCS Reims 840 791 586. Conception, vente et installation de mobilier sur mesure (en sous-traitance), vente d'articles d'équipements de la maison. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 23 janvier 2026, désignant liquidateur Maître Isabelle Tirmant 34 rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601882

SARL CHATEAU DES DAMES DE FRANCE, 11 rue du Château, 51390 Gueux, RCS Reims 818 690 919. Bar, brasserie, restauration sur place, à emporter, accessoirement l'activité de traiteur. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 23 décembre 2025, désignant liquidateur Maître Isabelle Tirmant 34 rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601885

RÉDACTION

BUSSON Benjamin
03.26.08.38.31
DESANTI Nastasia
03.26.08.38.32

redaction.pamb@legalnet.org

PROCÉDURE
DE SAUVEGARDEJugement
du 10 février 2026

SAS SOCIETE DE CONSTRUCTION DE L'ECO-HABITAT EN CHAMPAGNE-ARDENNE (SCEHCA), 10 rue du Jard, 51100 Reims, RCS Reims 879 699 346. Rénovation thermique de bâtiments commerciaux, industriels, collectifs ou résidentiels. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire Selarl Bruno Raulet (me Bruno Raulet) 34 rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601915

REDRESSEMENT
JUDICIAIREJugement
du 10 février 2026

AUBRY (nom d'usage AUBRY) Christopher Julien, 13 rue des Soles Favy, 51390 Ville-Dommange, RCS Reims 509 701 397. Prestations de services viticoles. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 23 janvier 2026, désignant mandataire judiciaire SCP Crozat (me Arnaud Crozat) 26 rue Louis Victor de Broglie 51430 Bezannes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601886

SAS BATIRENOV, Centre d'Affaires Reims-Bezannes, 7 Rue Pierre Salmon, 51430 Bezannes, RCS Reims 892 383 969. Tous travaux de réhabilitation, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'associations en prise de participation ou en cession, et plus généralement, toutes autres activités et opérations, annexes et connexes pouvant s'y rattacher et de nature à en favoriser le développement. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 10 août 2024, désignant mandataire judiciaire Selarl Bruno Raulet (me Bruno Raulet) 34 rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2602001

TRIBUNAUX
DE COMMERCE
EXTÉRIEURSJugement
du 05 août 2025

SAS SFR FIBRE SAS, 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne, RCS Meaux 400 461 950. Toutes activités dans le domaine des communications. Par jugement date du 04/08/2025, le tribunal des activités économiques de Paris arrête le plan de sauvegarde accélérée. Désigne Commissaires à l'exécution du plan : la SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas 41 rue de l'Echiquier 75010 Paris, mandataire judiciaire liquidateur. M2601996

Jugement
du 04 novembre 2025

SAS ST 51, 27 rue des Laps, 51350 Cormontreuil, RCS Reims 912 785 151. L'exploitation de tous établissement de supermarchés, vente de tous produits alimentaires ou non alimentaires. Jugement du tribunal de Commerce de TOURS en date du 04/11/2025 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire, fixant provisoirement la date de cessation des paiements au 01/03/2025, désignant en qualité de liquidateur Selarl VILLA-FLOREK, mission conduite par Maître Julien VILLA 18 rue Néricault Destouches BP 31348 37000 TOURS. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601995

Jugement
du 28 novembre 2025

SAS CL DISTRIBUTION (CLD), 17 rue Marguerite Yourcenar, 21000 Dijon, RCS Dijon 398 330 357. Vente de prêt à porter féminin et accessoires. Jugement du tribunal de commerce de Dijon en date du 28 Novembre 2025 arrêtant le plan de cession. M2601999

Jugement
du 01 décembre 2025

SAS CL DISTRIBUTION (CLD), 17 rue Marguerite Yourcenar, 21000 Dijon, RCS Dijon 398 330 357. Vente prêt à porter féminin et accessoires. Jugement du tribunal de commerce de Dijon en date du 01 Décembre 2025 prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chauzier - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission des administrateurs SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU et SCP ABITBOL - ROUSSELET représentée par Me Frédéric ABITBOL et Me Joanna ROUSSELET. M2602002

Jugement
du 12 décembre 2025

SARL RDP OPTIC, 9 avenue de la République, 80200 Péronne, RCS Amiens 817 422 348. Toutes activités se rapportant à l'optique la lunetterie l'optométrie aux lentilles de contact appareils de mesure à l'acoustique à la verrerie de laboratoire. Jugement du Tribunal de Commerce d'Amiens en date du 12/12/2025 prononçant la modification du plan de sauvegarde. M2602000

Jugement
du 17 décembre 2025

SAS NEXTIRAOONE FRANCE, 10 Rue de la Paix, 75002 Paris 2^e Arrondissement, RCS Paris 424 691 046. Non précisée. Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Paris en date du 16/12/2025 a prononcé la reprise de la procédure de liquidation judiciaire et a désigné M. Rémi Grenier Juge Commissaire, SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas 41 rue de l'Echiquier 75010 Paris, mandataire judiciaire liquidateur. M2601996

Jugement
du 22 décembre 2025

SARL SM AMIENS, 49-51 49 Rue Émile Zola, 93100 Montreuil, RCS Bobigny 379 243 165. Prêt-à-porter enfants et accessoires s'y rapportant. Jugement du tribunal de commerce de Bobigny en date du 22 décembre 2025 , modifiant le plan de redressement, nom du commissaire à l'exécution du plan : SELARL Ajassocies prise en la personne de Maître Nicolas Deshayes 46 Avenue Jean Rostand 93000 Bobigny. M2602004

SAS AM30, Mas de l'Abbé Numéro 9, Route I Abbé, 30220 Saint-Laurent-d'Aigouze, RCS Nîmes 952 320 711. Coiffure. Jugement du Tribunal de Commerce de Nîmes en date du 22/12/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire, désignant en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARLU SPAGNOLO STEPHAN prise en la personne de Maître SPAGNOLO demeurant 285 rue Gilles Roberval Parc Kennedy Bâtiment C1-Cs 52030 30915 Nîmes. M2601995

Jugement
du 20 janvier 2026

SAS MINELLI SAS, les Espaces de la Sainte-Baume, 30 Avenue du Château de Jouques, 13420 Gémenos, RCS Marseille 413 157 306. Achat et vente de chaussures articles chaussants bonneterie et maroquinerie. Ordonnance du Président du tribunal des activités économiques de Marseille rendue le 1 janvier 2026 nommant Me Hidoux Jean-Charles 64 Rue Montgrand 13006 Marseille liquidateur en remplacement du liquidateur précédemment désigné. M2602003

Jugement
du 03 février 2026

SAS OKAIDI, 162 boulevard de Fourmies, 59100 Roubaix, RCS Lille-Métropole 398 110 445. Vente d'articles textiles pour les enfants. Le Tribunal de Commerce de Lille -métropole a prononcé en date du 03/02/2026 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2026/164 date de cessation des paiements le 22/01/2026, administrateur : Selarl Fhbx prise en la personne de Me Bourbouloux Hélène 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, Selas Brma administrateurs judiciaires prise en la personne de Maître Miquel Laurent 119 rue Jacquemars Giélée 59000 Lille, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SCP alpha mandataires judiciaires prise en la personne de Maître Emmanuel Malfaisan 34 rue du Triel 59290 Wasquehal, Selas union Mj prise en la personne de Maître Kévin Roszak Tour Mercure, 445 boulevard Gambetta 9^e étage 59200 Tourcoing, et a ouvert une période d'observation expirant le 03/08/2026, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc Nature de la procédure d'insolvenabilité : Non concernée. M2601997

LIQUIDATION
JUDICIAIREJugement
du 08 décembre 2025

SAS MANEO ENERGIE, 29 Traverse Santi, 13015 Marseille 15^e Arrondissement, RCS Marseille 879 271 104. En France et à l'étranger, la construction de lignes de transport d'énergie électrique à longue distance et urbaines, aériennes ou souterraines, la construction de lignes de communication à longue distance et urbaines, aériennes ou souterraines, ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location gérance, et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation, la société ne peut faire publiquement appel à l'épargne. Jugement du tribunal des activités économiques de Marseille prononcé en date du 8 décembre 2025 , la liquidation judiciaire sous le numéro 2025/01310 , date de cessation des paiements le 8 décembre 2025 , désigne liquidateur SAS Les Mandataires, Mission Conduite Par Me Hamida Radhouani 55 Rue Sylvabelle 13006 Marseille, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc Nature de la procédure d'insolvenabilité : Non concernée. M2601730

**REDRESSEMENT
JUDICIAIRE**

Jugement
du 20 novembre 2025

SAS NEOMARCHE, Edge Park, 1410 Route Nationale 96, 13400 Aubagne, RCS Marseille 844 494 203. La négociation en gros, demi-gros et détail, la location et/ou le troc le tous articles neufs et d'occasion et de leurs accessoires concernant l'ameublement, la décoration et l'aménagement intérieur et extérieur de la maison, et également la vente au nom et pour le compte de tiers ainsi que toutes prestations de services se rapportant directement ou indirectement aux articles ci-avant rénumérotés; l'achat, la création, la prise en location, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds. Jugement du tribunal des activités économiques de Marseille, prononcé en date du 20 novembre 2025 , l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2025/01246 , date de cessation des paiements le 13 novembre 2025 désigne Administrateur SELARL Anasta, Mission Conduite Par Me Vincent Gillibert 11 Rue Venture 13001 Marseille avec pour mission : assister le dirigeant pour tous les actes de gestion , Mandataire judiciaire Me Laure Simon 16 Boulevard Notre Dame Le Grand Sud 13006 Marseille , et ouvre une période d'observation expirant le 20 mai 2026 Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc Nature de la procédure d'insolvenabilité : Non concernée. M2601997

Jugement
du 04 février 2026

SAS OKAIDI, 162 boulevard de Fourmies, 59100 Roubaix, RCS Lille Métropole 398 110 445. Vente, exploitation directe ou indirecte de fonds de commerce de tous articles de négocie, confection, textiles, prêt à porter hommes, femmes, enfants, maroquinerie, chaussures et tous articles, accessoires et objets se rapportant au monde de l'enfant, vente d'objets usagés.. Vente, exploitation directe ou indirecte de fonds de commerce de tous articles de négocie, confection, textiles, prêt à porter hommes, femmes, enfants, maroquinerie, chaussures et tous articles, accessoires et objets se rapportant au monde de l'enfant. Vente d'objets usagés. M2601998

Ardennes

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTSSOCIETE
NOUVELLE SA3E /
MK ENERGIES

Rectificatif de l'annonce n°M2601645 paru dans le matot-braine.fr le 05/02/2026.

Le N° SIREN de la société MK ENERGIES est 794 576 231.

Pour avis.

M2601730

CONSTITUTION
DE SOCIETE

CFA des Ardennes

Avis de constitution

FORME : SASU.

DÉNOMINATION : CFA des Ardennes.

SIÈGE : 33 Rue Dubois Crancé - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SEDAN.

CAPITAL : mille Euros (1.000,00).

OBJET : - L'enseignement et la formation professionnelle : La conception, le développement, l'organisation et la dispense d'actions de formation professionnelle sous toutes ses formes (initiale, continue, en alternance ou par l'apprentissage), sur tous supports et à destination de tous publics (particuliers, salariés, entreprises, administrations), - La mise en œuvre d'actions de formation par apprentissage et la gestion de centres de formation d'apprentis, conformément aux réglementations en vigueur. - La création, l'organisation et la réalisation de séminaires, conférences, colloques, stages de prévention, de promotion, d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances, ainsi que l'organisation de toutes manifestations événementielles publiques ou privées, - Le développement, la réalisation et la vente de formations en format e-learning (distanciel), en présentiel, la conception, l'édition et la vente d'applications, de logiciels informatiques et de supports d'apprentissage, - Le commerce électronique de tous produits et services liés aux activités de formation.

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Ardennes

CLOTURE
DE LIQUIDATIONSOCIETE LHOTE
Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 42.000 euros
Siège social :
5 rue de la Tour - 08200 GLAIRE
Siège de liquidation :
5 rue de la Tour - 08200 GLAIRE
329 200 927 RCS Sedan

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2025 au 5 rue de la Tour 08200 GLAIRE, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Gérard LHOTE, demeurant 9 rue de l'Entrevue 08350 DONCHERY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quittus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur. M2601897

TERROIR ET
GOURMANDISES
Société à Responsabilité Limitée en
liquidation

Au capital de 60 000 euros
Siège de liquidation : 4 rue de la
Brasserie
08140 DOUZY
531 975 175 RCS SEDAN

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 11/02/2026, au siège de la liquidation, l'Associé Unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sedrick PENANT, demeurant 4 rue de la brasserie 08140 DOUZY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quittus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31 octobre 2025.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur. M2601908



15 rue du Président Kennedy
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. : 03.24.59.70.41

DUPONT-
BERNARD

Société à responsabilité limitée en
liquidation

Au capital de 15.000 euros
Siège social et siège de liquidation :
10 Place du Théâtre
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
750 844 631 R.C.S. Sedan

L'Assemblée Générale réunie le 17/12/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Johan DUPONT, demeurant 10 Place du Théâtre - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quittus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sedan, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur. M2601966

PROTECH-
AQUASERVICES

Société à Responsabilité Limitée en
liquidation au capital de 5 000 euros
Siège social : 49 avenue André Payer,
08200 FLOING
Siège de liquidation : 49 avenue André
Payer, 08200 FLOING
978 835 924 RCS SEDAN

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Marc PONCELET, demeurant 49 avenue André Payer 08200 FLOING, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quittus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur. M2601890

POURSUITE D'ACTIVITE

« BATT'JARDIN »

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3.000 euros
7 rue de la Cour Barrée
08300 LE CHATELET SUR
RETOURNE
903 758 878 R.C.S. Sedan

Par PV d'AGE du 01/02/2026, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Pour avis : Le gérant. M2510119



15 rue du Président Kennedy
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. : 03.24.59.70.41

BRUNEAU

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 7.500 euros
Siège social :
35 rue Bourbon
08000 CHARLEVILLE MÉZIERES
498 462 647 RCS Sedan

Par décision du 02/02/2026, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La gérance. M2601931

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L'AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. NICOLAS Claude décédé le 31/05/2025 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808159805. M2601808

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L'AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. ALLART Jean-Paul décédé le 20/05/2019 a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808082166. M2601811

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L'AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de Mme MAHUT Cecile décédée le 14/11/2022 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808158514. M2601817

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L'AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. METZGER Yannick décédé le 15/05/2025 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808159285. M2601818

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L'AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. DANIEL Jean décédé le 05/11/2024 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808150010. M2601820

AVIS DIVERS

Office Notarial
GAMBETTA
Vetea GRIMOD
Ludivine MARCHAND
8 avenue Gambetta - 08300 RETHEL

Monsieur Jean
Claude André Emile
ALEXANDRE

Avis de saisine
de légataire universel -
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 18 novembre 2016

Siivant testament olographe en date du 22 mars 2018,

Monsieur Jean Claude André Emile ALEXANDRE, en son vivant retraité, veuf de Madame Eliane Edith LOBRY, demeurant à RETHEL (08300), 6 rue Thiers.

Né à MONT-SAINT-MARTIN (54350), le 21 mai 1938.

Décédé à RETHEL (08300) (FRANCE), le 31 octobre 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vetea GRIMOD, Notaire Associé à RETHEL (08), 8 Avenue Gambetta, le 11 février 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vetea GRIMOD, Notaire Associé à RETHEL (08), 8 Avenue Gambetta, référence CRPCEN : 08018, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CHARLEVILLE-MEZIERES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. M2601946



Etude de Me Séverine
FILALINE
Notaire
3 rue des Jardins Laramé
08230 ROCROI
03.24.54.13.29

Madame Marie-
Thérèse PROFICET

Envoi en possession
en l'absence d'héritiers
réservataires
Article 1378-1 du Code
de procédure civile

Par testament olographe en date à SORMONNE du 1^{er} décembre 2015, Madame Marie-Thérèse PROFICET, en son vivant retraitée, ayant demeuré à SORMONNE (08150), 24 rue Irénée Carré, née à SORMONNE (08150), le 27 mars 1942, veuve de Monsieur Jacques Eugène CREMONT, et non remariée, décédée à CHARLEVILLE-MEZIERES (08000), le 14 septembre 2025.

A instituée plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Mélanie DURBECQ, Notaire à SIGNY LE PETIT, suivant procès-verbal en date du 26 janvier 2026, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE-MEZIERES (08000), le 02 février 2026.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Mélanie DURBECQ, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par actions simplifiée « SEVERINE FILALINE - MELANIE DURBECQ » titulaire d'un office notarial dont le siège est à SIGNY LE PETIT (Ardennes), 55 rue Nicolas de Rumigny, ZA LA GARE.

Pour avis. M2601707

TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE SEDANJugement
du 05 février 2026

Société coopérative à responsabilité limitée à capital variable COPEL ET ASSOCIES, 8 rue de l'Industrie, 08400 Vouziers, RCS Sedan 878 635 895. Transport routier, service de transport de marchandises pour le compte d'autrui, location de véhicules automobiles pour le transport routier de marchandises. Adhésion et participation aux outils financiers et aux structures du mouvement Scop. Jugement de conversion en liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Raulet 34 rue des Moulins 51715 Reims cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2601794

SARL KMJ WARNIER, 9B rue Bourbon, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 814 706 156. Prêt à porter femmes et enfants. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Raulet 34 rue des Moulins 51715 Reims cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2601795

SARL MENUISERIE RAULIN MAX, 7 chemin des Fromentières, 08700 Gespunsart, RCS Sedan 478 470 230. Tous travaux de menuiserie, ébénisterie, pose et fabrication. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mézières. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2601796

SAS SD ISOLATION, 214 rue Jules Guesde, 08170 Fumay, RCS Sedan 902 246 149. Travaux d'isolation thermique des toitures, combles, sous-sol, garages, murs, vides-sanitaires, comprenant le doublage par des matériaux isolants ou par isolation projetée de laine de verre, de roche, ou de ouate de cellulose, prestation et sous Traitance, isolation extérieure. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mézières. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2601797

COMPTABILITÉ
DEPIERREUX Carole
03.26.08.38.27
compta.pamb@legalnet.org

LAMBINET (nom d'usage LAMBINET (El) Geoffrey, 10 rue de la Gare, 08700 Joigny Sur Meuse, RCS Sedan 832 387 476. Frigoriste Cuisiniste installation et installation de chauffage individuel. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mézières. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2601786

SAS GLOBALTRONIC, 48 bis rue des Carrières, 08090 Saint-Laurent, RCS Sedan 504 494 188. Le commerce général, Import-Export, prestations de services, représentation, négocios. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mézières. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2601787

ORBAN (nom d'usage (El) Céline Marie, 14 rue Irénée Carré, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 411 080 955. Fleuriste, vente de fleurs au détail (gros et demi-gros) cadeaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 12 novembre 2025, désignant : administrateur Selas Vermeulen, prise en la personne de Maître Vermue 35 rue Victor Basch 02100 saint Quentin, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire Selarl Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mézières. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2601788

ALECU (nom d'usage (El) Anisoara, 2 route de Folle Pensee, 08220 Draize, RCS Sedan 835 045 972. Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires, fabrication d'objets de décoration en bois et en toile, fabrication de décoration, événementielles, Customisation. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 23 janvier 2026, désignant : administrateur Selas Vermeulen, prise en la personne de Maître Vermue 35 rue Victor Basch 02100 saint Quentin, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire Selarl Bruno

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Ardennes

TRIBUNAL

DE COMMERCE

EXTÉRIEUR

Jugement
du 03 février 2026

SAS OKAIDI, 162 boulevard de Fournies, 59100 Roubaix, RCS Lille-Métropole 398 110 445. Commerce de vêtements maroquinerie chaussures et articles accessoires pour enfants. Le Tribunal de Commerce de Lille-métropole a prononcé en date du 03/02/2026 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2026/164 date de cessation des paiements le 22/01/2026, administrateur : Selar Fhbx prise en la personne de Me Bourboulous Hélène 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, Selas Bma administrateurs judiciaires prise en la personne de Maître Miquel Laurent 119 rue Jacquemars Giélée 59000 Lille, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SCP alpha mandataires judiciaires prise en la personne de Maître Emmanuel Malfaisan 34 rue du Trièz 59290 Wasquehal, Selas Union Mj prise en la personne de Maître Kévin Roszak Tour Mercure, 445 boulevard Gambetta 9ème étage 59200 Tourcoing, et a ouvert une période d'observation expirant le 03/08/2026, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodge. M2601709

CONVOCATION



NORD EST

CAISSE
REGIONALE
DE CREDIT
AGRICOLE
MUTUEL
DU NORD EST

Société coopérative à capital variable
Siège social :
25 rue Libergier
51088 REIMS CEDEX
SIREN : 394 157 085 R.C.S. Reims
APE 651 D - ORIAS 07 022 663

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale mixte qui se tiendra le jeudi 26 mars 2026, à 14h00, au Village By CA 17, rond-point de l'Europe - 51430 BEZANNES, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et de statuer sur le projet de résolutions ci-après.

ORDRE DU JOUR
Partie ordinaire

Rapport de gestion du Conseil d'administration ;

Rapport du Président du Conseil d'administration ;

Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

- Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs ;

- Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs ;

- Approbation des comptes globalisés Caisse régionale / Caisses locales de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'assemblée générale approuve les comptes globalisés arrêtés au 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Quatrième résolution : Approbation des dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts

L'assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant global s'élevant à 83.382 € de charges non déductibles visées à l'article 39.4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 21.538 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Cinquième résolution : Approbation des conventions réglementées

En application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ces conventions.

Sixième résolution : Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale :

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2022 a été fixé à 2,70 % ;

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2023 a été fixé à 3,70 % ;

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2024 a été fixé à 3,50 % ;

- Décide de fixer à 2,70% l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2025.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 27 mars 2026. La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition du résultat.

- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
- Constatation de la variation du capital social ;
- Renouvellement partiel du Conseil d'administration ;
- Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2026 ;
- Vote consultatif sur l'enveloppe de rémunérations de toutes natures versées aux Personnels identifiés durant l'exercice 2025.

Partie extraordinaire

- Approbation de l'augmentation du plafond du mécanisme de liquidité des C.C.A. ;
- Constatation de la levée des conditions suspensives ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité ;
- Questions diverses.

Partie ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes :

- Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés ;
- Et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés :

- Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés ;
- Et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

Troisième résolution : Approbation des comptes globalisés Caisse régionale / Caisses locales de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'assemblée générale approuve les comptes globalisés arrêtés au 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Quatrième résolution : Approbation des dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts

L'assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant global s'élevant à 83.382 € de charges non déductibles visées à l'article 39.4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 21.538 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Cinquième résolution : Approbation des conventions réglementées

En application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ces conventions.

Sixième résolution : Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale :

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2022 a été fixé à 2,70 % ;

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2023 a été fixé à 3,70 % ;

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2024 a été fixé à 3,50 % ;

- Décide de fixer à 2,70% l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2025.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 27 mars 2026. La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont imposées soit au prélevement forfaitaire unique soit, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 % auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code général des impôts.

Septième résolution : Fixation du dividende à servir aux certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)

L'assemblée générale :

- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2022 a été fixée à 2,50 € par titre ;
- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2023 a été fixée à 2,48 € par titre ;
- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2024 a été fixée à 2,52 € par titre ;
- Fixe à 2,71 € par titre la rémunération pour l'exercice 2025 des certificats coopératifs d'associés.

Huitième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025

Trentième résolution : Approbation de l'augmentation du plafond du mécanisme de liquidité des C.C.A.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, prend acte :

- De la décision du 09 septembre 2025 du Conseil d'administration de la Caisse locale de Développement Partagé (CLDP), de porter son engagement d'acquérir des C.C.A. dans le cadre du mécanisme spécifique de liquidité prévu dans le contrat d'émission, à 45 % maximum du nombre de C.C.A. composant le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est (hors C.C.A. détenus par SACAM Mutualisation), soit 819.000 titres, aux lieux et places des 10 % prévus dans le contrat initial ayant donné lieu au prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2007, sous le numéro 07-402, plafond relevé à 20 % par l'assemblée spéciale des porteurs du 09 janvier 2015 ;

- De l'approbation, par l'assemblée spéciale des titulaires de C.C.A., réunie préalablement le 26 mars 2026, de l'augmentation du plafond du mécanisme de liquidité des C.C.A. dans les conditions susmentionnées.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, approuve l'augmentation du plafond du mécanisme de liquidité des C.C.A. susmentionnée.

L'assemblée générale prend également acte que l'augmentation du plafond du mécanisme de liquidité des C.C.A. ainsi que la modification du contrat d'émission interviendront conformément aux exigences prudentielles fixées par la législation européenne en vigueur.

Quatorzième résolution : Constatation de la levée des conditions suspensives

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, approuve l'augmentation du plafond du mécanisme de liquidité des C.C.A. proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Stipulé dans les statuts.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Brice, Florian, Fabrice, Biran KAYSER, 32 rue de la Fontaine Saint Martin - 10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.

La société sera immatriculée au R.C.S. TROYES.

Pour avis.

M2601864

Onzième résolution : Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2026

L'assemblée générale constate que le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a pas varié au cours de l'exercice 2025 :

TOTAL - Nombre de parts sociales de 15 € de valeur nominale - Nombre de C.C.A. de 15 € de valeur nominale

Capital social au 31 décembre 2024 - 196.979.400 € - 7.830.698 - 5.301.262 ;

Capital social au 31 décembre 2025 - 196.979.400 € - 7.830.698 - 5.301.262.

Conformément aux articles 7, 13 et 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'assemblée générale approuve :

- Les remboursements de parts sociales opérés au cours de l'exercice : 300 € (soit 20 parts de 15 € de valeur nominale) ;

- Les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice : 300 € (soit 20 parts de 15 € de valeur nominale) ;

- Les réserves réglementées : 48.804,30 € ;

- Intérêts aux parts sociales : 3.171.432,78 € ;

- Dividendes C.C.A. : 14.366.420,02 € ;

- Réserve légale : 75.765.638,87 € ;

- Réserve facultative : 25.255.212,96 €.

Onzième résolution : Constatation de la variation du capital social

L'assemblée générale constate que le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a pas varié au cours de l'exercice 2025 :

TOTAL - Nombre de parts sociales de 15 € de valeur nominale - Nombre de C.C.A. de 15 € de valeur nominale

Capital social au 31 décembre 2024 - 196.979.400 € - 7.830.698 - 5.301.262 ;

Capital social au 31 décembre 2025 - 196.979.400 € - 7.830.698 - 5.301.262.

Conformément aux articles 7, 13 et 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'assemblée générale approuve :

- Les remboursements de parts sociales opérés au cours de l'exercice : 300 € (soit 20 parts de 15 € de valeur nominale) ;

- Les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice : 300 € (soit 20 parts de 15 € de valeur nominale) ;

- Les réserves réglementées : 48.804,30 € ;

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Aube



MECA TOP1

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 12 rue de Basson
10290 MARCILLY LE HAYER

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 05/02/2026, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MECA TOP1
FORME : Société par actions simplifiée

SIEGE SOCIAL : 12 rue de Basson
10290 MARCILLY LE HAYER
OBJET :

La conception, la fabrication, la réparation, la maintenance et la modification d'équipements et de matériels de mécanique industrielle destinés au secteur agricole.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou pouvant en faciliter le développement, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de prise de participations, d'alliances ou de rachat d'entreprises

DUREE : 99 ANS

CAPITAL : 500 Euros

PRESIDENT : Monsieur Christophe TAUPIN demeurant 8 rue du Petit Basson 10290 MARCILLY LE HAYER

CESSION D'ACTIONS : Toutes cessions d'actions entre actionnaires sont libres. Les cessions avec des tiers de la Société sont soumises à agrément donné en assemblée générale par la majorité des actionnaires représentant au moins la moitié des actions.

IMMATRICULATION : au RCS de TROYES.

Pour avis

M2601716



« SCI DES 4 ROSEAUX »

Suivant acte reçu par Maître Nicolas BRUNEAU, notaire à TROYES, le 9 février 2026, a été constituée la société civile immobilière dénommée «SCI DES 4 ROSEAUX».

SIEGE SOCIAL : LUSIGNY SUR BARSE (10270), 10 rue du Four.

CAPITAL SOCIAL : 90.000,00 €.

Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TROYES.

TRANSMISSION DES PARTS : librement cessibles entre associés. Toute cession au profit d'un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant en décision extraordinaire. En cas de décès d'un associé, ses héritiers, légitaires ou ayant droit ne peuvent devenir associés qu'après avoir obtenu cet agrément.

GERANCE : Monsieur Jean-Claude FINOT, demeurant à VILLERY (10320), 6 rue des Clos d'Aubeterre ; Madame Sylvie AUGEREAU, demeurant à VILLERY (10320), 6 rue des Clos d'Aubeterre ; Monsieur Bérenger DESMIER, demeurant à VILLEMOYENNE (10260), 2 chemin des Vieilles Vignes ; Monsieur Kévin TOROSSIAN, demeurant à LUSIGNY SUR BARSE (10270), 10 rue du Four.

Pour avis :

Maître Nicolas BRUNEAU.
M2601829



MAISON TAISNE RIOCOUR

SARL au capital de 243 117 Euros
Siège social : 28 rue de Bise
10340 LÈS RICEYS
R.C.S. : Troyes 380 392 563

Avis de transformation

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 20 janvier 2026, a décidé la transformation de la société en Société Anonyme à conseil d'administration, à compter du jour de l'assemblée, sans création d'une personne morale nouvelle.

Ancienne mention : Société à Responsabilité limitée (SARL)
Nouvelle mention : Société Anonyme (SA)

Elle a adopté les statuts de la société, sous sa nouvelle forme, sans changement de dénomination, d'objet, de durée, de siège, ni de capital.

Objet : La société a principalement pour objet l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens viticoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition ou selon toutes autres modalités, et plus spécialement l'exploitation d'un domaine viticole, la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages viticoles des produits de cette exploitation.

Accessoirement, la société a également pour objet :

- La réalisation de prestations viticoles, et notamment d'épandage de produits phyto-pharmaceutiques, de prestations de pressurage et de vinification pour les tiers ;

- Le négoce de tout produit viticole ;

Plus généralement, la société pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation ou le développement.

Transmission des actions : Sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession à un conjoint, à un ascendant ou à un descendant, la cession d'actions à un tiers doit être soumise à l'agrément préalable du conseil d'administration.

Elle a nommé comme administrateurs :

- Madame Marie-Amicie de GUIGNE, demeurant 24 avenue Théophile Gautier, à PARIS (75016)

- Monsieur Charles de TAISNE de RAYMONVAL, demeurant 1 rue de l'Isle à LES RICEYS (10340),

- Monsieur Pierre de TAISNE de RAYMONVAL, demeurant 1bis rue Franc Russe, à PARIS (75007),

- Monsieur Jacques de TAISNE de RAYMONVAL, demeurant 11 rue Mayet, à PARIS (75006),

- Madame Marie-Hélène de TOUZALIN, demeurant 75 rue de la Paroisse, à VERSAILLES (78000).

Par délibération en date du 20 janvier 2026, le Conseil d'Administration a nommé :

- Monsieur Jacques de TAISNE de RAYMONVAL, surnommé, en qualité de Président,

- Monsieur Pierre de TAISNE de RAYMONVAL, surnommé, en qualité de Directeur Général

- Mesdames Marie-Amicie de GUIGNE et Marie-Hélène de TOUZALIN, surnommées, en qualité de Directrice Générales déléguées.

L'inscription modificative sera effectuée au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis :

Le Président du conseil d'administration

M2513583

HOLDING MM FINANCES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 60 000 €
Siège social : 12 rue des Maréchaudes
10150 VAILLY
918 693 862 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 13 décembre 2025, la collectivité des associés a pris acte du décès de Mme Annick JACQUIS, co-gérante, survenu le 2 octobre 2024. Aux termes de ladite délibération, il a été nommé en qualité de nouveaux cogérants, pour une durée illimitée à compter de ce jour, étant précisé que Mr Pierre JACQUIS conserve son mandat de co-gérant :

- Mme Hélène LANGRENAY née JACQUIS, demeurant 29 bis rue du Docteur Albéric Pont - 69005 LYON ;

- Mr Philippe JACQUIS demeurant 18 rue Paul Cléret - 10440 LA RIVIERE DE CORPS ;

- Mme Agnès SEBAUX née JACQUIS, demeurant 16 rue Port Briac - 35260 CANCALE ;

- Mme Marie-Dominique JACQUIS, demeurant 20 Route de la Cote - 56450 ST ARMEL ;

- Mme Claire JACQUIS, demeurant 13 bis rue des Filmins - 92330 SCEAUX.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis : La Gérance

M2601710

LA MERVEILLE

Société civile immobilière
au capital de 371.000 Euros
Siège social : 18 rue de la Fontaine
10130 EAUX PUISEAUX
520 583 857 R.C.S. Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2025, la collectivité des associés a pris acte du décès de Mme Annick JACQUIS, co-gérante, survenu le 2 octobre 2024. Aux termes de ladite délibération, il a été nommé en qualité de nouveaux cogérants, pour une durée illimitée à compter de ce jour, étant précisé que Mr Pierre JACQUIS conserve son mandat de co-gérant :

- Mme Hélène LANGRENAY née JACQUIS, demeurant 29 bis rue du Docteur Albéric Pont - 69005 LYON ;
- Mr Philippe JACQUIS demeurant 18 rue Paul Cléret - 10440 LA RIVIERE DE CORPS ;

- Mme Agnès SEBAUX née JACQUIS, demeurant 16 rue Port Briac - 35260 CANCALE ;

- Mme Marie-Dominique JACQUIS, demeurant 20 Route de la Cote - 56450 ST ARMEL ;

- Mme Claire JACQUIS, demeurant 13 bis rue des Filmins - 92330 SCEAUX.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis : La Gérance

M2601262



SCI BARACA

Société civile immobilière
au capital de 1.524,49 Euros
Siège social :
35 rue Paul Dubois - 10000 TROYES
428 101 315 RCS Troyes

L'AGE du 05/11/2025, a décidé :

- de transférer le siège social de la société au 461 avenue des Palmiers (83140) SIX FOURES LES PLAGES et de modifier les statuts,

- de nommer M. Geoffrey CARABEL en qualité de cogérant de la société.

Gérance : Marcelle CARABEL, Geoffrey CARABEL.

La société sera immatriculée au RCS de TOLON.

M2601841



SCI LES PALMIERS

Société civile immobilière
au capital de 6 000 euros
Siège social : 35 rue Paul Dubois
10000 TROYES
489 883 207 RCS TROYES

L'AGE du 05/11/2025, a décidé de transférer le siège social de la société au 461 avenue des Palmiers (83140) SIX FOURES LES PLAGES et de modifier les statuts,

Gérance : Marcelle CARABEL, Geoffrey CARABEL.

La société sera immatriculée au RCS de TOLON.

M2601867



TIPHI

Société civile au capital de 1.000 euros
Siège social : Avenue Bernard Pieds - Z.I.
10110 BAR SUR SEINE
479 132 169 RCS Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social au Avenue Bernard Pieds Z.I., 10110 BAR SUR SEINE au 87 allée de Cumières, 51530 MARDEUIL, à compter du 01/01/2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du RCS de TROYES.

Pour avis, la Gérance.

M2601919

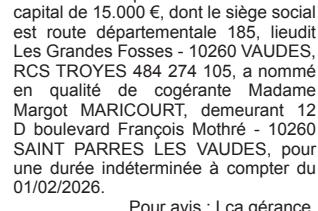


SARL MARGOT

Expertise-comptable
Audit • Conseil
12, rue des Bas Trévois
10000 TROYES
03 25 43 55 55

Aux termes d'une délibération en date du 30/01/2026, l'assemblée générale ordinaire de la société MARGOT, société à responsabilité limitée au capital de 15.000 €, dont le siège social est route départementale 185, lieudit Les Grandes Fosses - 10260 VAUDES, RCS TROYES 484 274 105, a nommé en qualité de cogérante Madame Margot MARICOURT, demeurant 12 D boulevard François Mothré - 10260 SAINT PARRES LES VAUDES, pour une durée indéterminée à compter du 01/02/2026.

Pour avis : Lc gérance.



SCI LA LORRAINE

Société civile immobilière
au capital de 103.000 euros
Siège social : 35 rue Paul Dubois
10000 TROYES
528 833 635 RCS TROYES

L'AGE du 05/11/2025, a décidé :

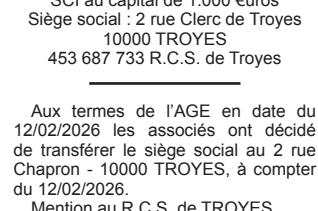
- de transférer le siège social de la société au 461 avenue des Palmiers (83140) SIX FOURES LES PLAGES et de modifier les statuts,

- de nommer M. Geoffrey CARABEL en qualité de cogérant de la société.

Gérance : Marcelle CARABEL, Didier CARABEL, Geoffrey CARABEL.

La société sera immatriculée au RCS de TOLON.

M2601858



SCI JELM

SCI au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 rue Clerc de Troyes
10000 TROYES
453 687 733 R.C.S. de Troyes

Aux termes de l'AGE en date du 12/02/2026 les associés ont décidé de transférer le siège social au 2 rue Chapon - 10000 TROYES, à compter du 12/02/2026.

Mention au R.C.S. de TROYES.

M2602006

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Aube / Aisne

POURSUITE D'ACTIVITE

UN TOIT SUR TROYES

Société par actions simplifiée au capital de 200 Euros Siège social : 1 rue Principale 10110 CHAUFFOUR LES BAILLY 920 961 018 R.C.S. Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : Le président.

M2601341



39 Rue Paul Dubois - 10000 TROYES Tél. : 03.25.71.46.30

HOLDING GRUMIER

SARL au capital de 3.000 Euros Siège social : 29 rue de la République 10390 VERRIERES R.C.S. Troyes 929 032 670

Aux termes des décisions de l'associée unique du 20/01/2026, il a été décidé, conformément à l'article L.223-42 du code de commerce, de ne pas dissoudre la société.

L'inscription modificative sera effectuée au registre du commerce et des sociétés de TROYES.

Pour avis.

DISSOLUTION

DE SOCIETE



FCN SAINT-DIZIER
2, rue des Montants
52100 SAINT-DIZIER
Tel : 03 25 56 23 66

H2 PRO

SAS en liquidation au capital de 5.000 Euros Siège social et de liquidation : 1 Route d'Anglus 10200 SOULAINES DHUYS 893 349 282 RCS Troyes

Dissolution anticipée

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Benoît BARROY, demeurant 1 Route d'Anglus - 10200 SOULAINES DHUYS, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1 route d'Anglus - 10200 SOULAINES DHUYS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

M2601918

BOURDOT VITICULTURE

Société civile d'Exploitation Viticole en liquidation Au capital de 7.500 Euros Siège social : 9 rue de Baily 10260 COURTENOT Siège de liquidation : 9 rue des Baily 10260 COURTENOT 513 519 488 R.C.S. Troyes

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric BOURDOT, demeurant 9 rue de Baily - 10260 COURTENOT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 9 rue de Baily - 10260 COURTENOT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

SCI JEC

Société civile immobilière en liquidation au capital de 83.840 Euros Siège social : 4 rue Jules Ferry 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC 444 398 606 R.C.S. Troyes

Aux termes d'une décision en date du 10 janvier 2026, la collectivité des associés de la société SCI JEC a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Madame Claudine Marteau, demeurant 1, rue du Docteur Meyer - 10270 LUSIGNY SUR BARSE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour实现 les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège de liquidation sis 1 rue du Docteur Meyer - 10270 LUSIGNY SUR BARSE. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Troyes.

Pour avis : Le liquidateur.

CLOTURE

DE LIQUIDATION



N'TENDANCE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 5.000 Euros Siège social : 8 place des Martyrs pour la Libération 10100 ROMILLY SUR SEINE

Siège de liquidation : 8 Place des Martyrs pour la Libération 10100 ROMILLY SUR SEINE 840 623 888 RCS Troyes

Aux termes d'une décision en date du 21/01/2026 au 8 Place des martyrs pour la libération 10100 ROMILLY SUR SEINE, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31/12/2025, déchargé Nathalie COUVERCHEL, demeurant 31 avenue Jules Roze 10510 CHATRES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2601308



SCI DE LA HAIE DE VERRIERES

Société civile immobilière au capital de 1.524,49 Euros Siège social : VERRIERES (Aube), 16 rue de Villiers Verrières R.C.S. de Troyes : 382 467 157

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date des 17, 22, 29 septembre 2025, 2 et 5 octobre 2025, enregistrée au SPFE de l'AUBE, le 25/11/2025, référation 1004P01 2025 N01502 il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au R.C.S. de TROYES. Pour avis : Le liquidateur.

M2601721

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 06/01/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CONESA Martine décédée le 08/04/2025. Réf. 0218161800. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2601802

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 24/11/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. COQUET Marie-Bénédicte décédée le 06/02/2025. Réf. 0218159228. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2601803

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme TILLIER Lina décédée le 17/02/2015 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218141671.

M2601806

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme LERFRANCOIS Joelle décédée le 16/05/2019 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218125354.

M2601809

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme BARD Marie décédée le 06/08/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218147296.

M2601810

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme SZUBA Edwige décédée le 20/07/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218160936.

M2601812

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme GUNDALL Jacqueline décédée le 22/02/2020 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218128994. M2601813

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme PELLETIER Danièle décédée le 28/11/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145449. M2601814

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DUBOIS Claude décédé le 27/06/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218155211. M2601815

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 07/01/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme CONESA Martine décédée le 08/04/2025. Réf. 0218161800. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2601822

AVIS DIVERS



SARL Eric REMY NOTAIRE

20 Rue Jean Monnet
10500 BRIENNE LE CHATEAU

M. Florent Claude Kleber VALTON COLLET

Avis de saisine de l'égalitaire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 31 août 2020, M. Florent Claude Kleber VALTON COLLET, a consenti un legs universel, lequel a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Eric REMY, surnommé, le 4 février 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire surnommé chargé du règlement de la succession : réf. CRPCEN : 10032, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de TROYES de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Le Notaire

M2601685



SARL Eric REMY NOTAIRE

20 Rue Jean Monnet
10500 BRIENNE LE CHATEAU

Commune de LONGPRE LE SEC

Vente de parcelles boisées

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

Commune de LONGPRE LE SEC (Aube), diverses parcelles en nature de taillis, cadastrées : Section : YA N°4 lieudit «LES VIGNES» pour 00 ha 07 a 16 ca, ZI n° 52 lieudit «BEAUREGARD» pour 00 ha 45 a 09 ca, ZK n° 86 lieudit «LES VIGNES» pour 00 ha 21 a 86 ca, ZM n°121 lieudit «LE VAL RIMBEAU» pour 00 ha 19 a 87 ca, et ZM n°131 lieudit «LE VAL RIMBEAU» pour 00 ha 16 a 75 ca.

Prix : Quatre mille Euros (4.000,00 €). Provision sur frais : Mille deux cents Euros (1.200,00 €).

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, pour faire connaître à Maître Eric REMY, Notaire à BRIENNE LE CHATEAU (10500), qu'il exerce son droit de préférence au prix indiqué.

Pour avis : Le Notaire

M2601904

AIR PRO
SAS au capital de 3.000,00 Euros
Siège social : 72 rue Emile Zola
02100 SAINT QUENTIN
R.C.S. 489 624 940

L.A.G.E du 15/01/2026 a décidé le transfert de l'établissement secondaire de Reims à compter du 09 février 2026 sans modification statutaire. - ANCIENNE MENTION : l'adresse de l'établissement de Reims était fixée à 8 rue Daniel Berger 51100 Reims La Neuville ; - NOUVELLE MENTION : La nouvelle adresse de l'établissement de Reims est fixée : 1 rue Marie MARVINGT - 51450 BÉTHENY - Z

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Aisne

CONVOCATION



NORD EST

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Société coopérative à capital variable
Siège social :
25 rue Libergier
51088 REIMS CEDEX
SIREN : 394 157 085 R.C.S. Reims
APE 651 D - ORIAS 07 022 663

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutual du Nord Est sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale mixte qui se tiendra le jeudi 26 mars 2026, à 14h00, au Village By CA 17, rond-point de l'Europe - 51430 BEZANNES, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et de statuer sur le projet de résolutions ci-après.

ORDRE DU JOUR

Partie ordinaire

Rapport de gestion du Conseil d'administration ;

Rapport du Président du Conseil d'administration ;

Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

Approbation des comptes sociaux et quittus aux administrateurs ;

Approbation des comptes consolidés et quittus aux administrateurs ;

Approbation des comptes globalisés Caisse régionale / Caisses locales de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

Approbation des dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts ;

Approbation des conventions réglementées ;

Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales ;

- Fixation du dividende à servir aux certificats coopératifs d'associés (CCA) ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

- Constatation de la variation du capital social ;

- Renouvellement partiel du Conseil d'administration ;

- Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2026 ;

- Vote consultatif sur l'enveloppe de rémunérations de toutes natures versées aux Personnels identifiés durant l'exercice 2025.

Partie extraordinaire

- Approbation de l'augmentation du plafond du mécanisme de liquidité des C.C.A. ;

- Constatation de la levée des conditions suspensives ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité ;

- Questions diverses.

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes sociaux et quittus aux administrateurs

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutual du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes :

- Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés ;

- Et donne quittus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés et quittus aux administrateurs

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutual du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés :

- Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés ;

- Et donne quittus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

Troisième résolution : Approbation des comptes globalisés Caisse régionale / Caisses locales de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'assemblée générale approuve les comptes globalisés arrêtés au 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Quatrième résolution : Approbation des dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts

L'assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant global s'élevant à 83.382 € de charges non déductibles visées à l'article 39.4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 21.538 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Cinquième résolution : Approbation des conventions réglementées

En application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ces conventions.

Sixième résolution : Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutual du Nord Est et à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée

générale :

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2022 a été fixé à 2,70 % ;

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2023 a été fixé à 3,70 % ;

- Et donne quittus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

Décide de fixer à 2,70% l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2025.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 27 mars 2026. La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont imposées soit au prélèvement forfaitaire unique soit, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 % auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code général des impôts.

Septième résolution : Fixation du dividende à servir aux certificats coopératifs d'associés (CCA)

L'assemblée générale :

- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2022 a été fixée à 2,50 € par titre ;

- Et donne quittus aux administrateurs de leur gestion afférente aux certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2025.

Neuvième résolution : Constatation de la variation du capital social

L'assemblée générale constate que le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutual du Nord Est n'a pas varié au cours de l'exercice 2025.

Les sommes distribuées sont imposées soit au prélèvement forfaitaire unique soit, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 % auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code général des impôts.

TOTAL - Nombre de parts sociales de 15 € de valeur nominale - Nombre de C.C.A. de 15 € de valeur nominale

Capital social au 31 décembre 2024 : 196.979.400 € - 7.830.698 - 5.301.262 ;

Capital social au 31 décembre 2025 : 196.979.400 € - 7.830.698 - 5.301.262.

Conformément aux articles 7, 13 et

31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutual du Nord Est, l'assemblée générale approuve :

- Les remboursements de parts sociales opérés au cours de l'exercice : 300 € (soit 20 parts de 15 € de valeur nominale) ;

- Les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice :

- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2023 a été fixée à 2,48 € par titre ;

- Rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2024 a été fixée à 2,52 € par titre ;

- Fixe à 2,71 € par titre la rémunération pour l'exercice 2025 des certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 27 mars 2026. La provision destinée au paiement de ce dividende est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont imposées soit au prélèvement forfaitaire unique soit, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 % auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code général des impôts.

Huitième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-11 du Code monétaire et financier et de l'article 37 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutual du Nord Est, l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, décide de fixer le résultat de l'exercice 2025 de 118.607.508,93 € comme suit :

- Autres réserves réglementées : 48.804,30 € ;

- Intérêts aux parts sociales : 3.171.432,78 € ;

- Dividendes C.C.A. : 14.366.420,02 € ;

- Réserve légale : 75.765.638,87 € ;

- Réserve facultative : 25.255.212,96 €.

Neuvième résolution : Constatation de la levée des conditions suspensives

L'assemblée générale constate que le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutual du Nord Est n'a pas varié au cours de l'exercice 2025, aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Caisse régionale au sens de l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier, laquelle s'élève à 2.622.369 €.

Quatrième résolution : 300 € (soit 20 parts de 15 € de valeur nominale).

Dixième résolution : Renouvellement partiel du Conseil d'administration

Mesdames Marie-Elisabeth AVET, Christel FAILLON, Christine GANDON, et Messieurs Benoît DAVE, Antoine GERBAUX, Joseph LETERME, François LOURDIN, Laurent MANGEART, Benoît MARX, Laurent MICHE, sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Onzième résolution : Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2026

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 400.000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2026 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

Douzième résolution : Vote consultatif sur l'enveloppe de rémunérations de toutes natures versées aux Personnels identifiés durant l'exercice 2025

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération des Personnels identifiés de la Caisse régionale, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2025, aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Caisse régionale au sens de l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier, laquelle s'élève à 2.622.369 €.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Treizième résolution : Approbation de l'augmentation du plafond du mécanisme de liquidité des C.C.A.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, constate que toutes les conditions suspensives attachées à la réalisation du projet d'augmentation du plafond du mécanisme de liquidité sont levées et confère de ce fait tous pouvoirs à la directrice générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutual du Nord Est, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

Quinzième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité

L'assemblée générale mixte donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme au présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

Tous les documents et toutes les informations prévues par la réglementation sont tenus à la disposition des sociétaires au siège social dans les délais prescrits par la loi et les règlements.

Le Conseil d'administration.

M260177

Retrouvez l'intégralité de votre journal

sur matot-braine.fr

Une expérience digitale accrue avec votre journal

- ✓ Informations économiques et juridiques
- ✓ Contenu web exclusif
- ✓ Nouvelles fonctionnalités bientôt disponibles



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



matot-braine.fr

Marché. L'atypique vaisseau amiral Peugeot bénéficie d'une cure de rajeunissement esthétique avec en particulier une proue redessinée renforçant sa forte personnalité.

Peugeot 408 : un nouveau regard



Une signature lumineuse exclusive qui accentue l'identité de la 408.



Nouveaux habillages et matériaux : la présentation intérieure a été peaufinée.

La Peugeot 408 fait partie de ces modèles inclassables, n'entrant dans aucune catégorie précise. C'est à la fois ce qui fait son charme et constitue son point faible. Les clients plutôt conformistes dans l'ensemble, n'aiment pas trop être bousculés. Cela explique qu'elle rencontre un succès commercial relatif (4 647 immatriculations en France en 2025), ne rendant pas justice à ses multiples qualités intrinsèques. Mais le haut de gamme du Lion n'a pas dit son dernier mot et renforce son potentiel séduction grâce à un lifting esthétique destiné à donner un second souffle à sa carrière.

La « silhouette fastback » dixit Peugeot - comprendre coupé-berline-cinq portes ! - ne change pas radicalement, les évolutions esthétiques se concentrant principalement sur la proue et (un peu) sur la poupe. Le constructeur promet cependant un « effet wow », sans doute une variante du fameux « effet waouh » usé jusqu'à la

trame... À l'avant, la 408 bénéficie d'une nouvelle calandre et d'un bouclier redessiné, le tout avec un effet 3D et des surfaces alternant finition brillante ou mate. Le changement majeur touche à la signature lumineuse de la généreuse (4,69 m) berline assemblée en France sur le site de Mulhouse. Les fins blocs optiques inclinés à LED (Full ou Matrix selon les versions) intégrant la triple griffe identitaire sont reliés par une série de traits lumineux sur la fine calandre au centre de laquelle, trône en majesté le blason Peugeot, lui aussi lumineux sur les finitions GT haut de gamme.

À l'arrière, sur le bandeau noir translucide reliant les blocs-feux agrémentés des inévitables trois griffes, le nom de la marque est éclairé en rouge. Une mode qu'on retrouve sur la plupart des nouveautés des constructeurs qui durera ce que dure la mode. Des jantes de 17 à 20 pouces et une nouvelle teinte « flare green », jouant

subtilement avec la lumière mettant en valeur les formes sculpturales de l'atypique 408, complètent l'ensemble.

DES MOTORISATIONS EXCLUSIVEMENT ÉLECTRIFIÉES

L'aménagement intérieur, toujours exclusif à la marque avec le désormais fameux i-cockpit de dernière génération évolué à la marge. Il est vrai que la présentation reste tout à fait dans le coup. L'impression globale de qualité est renforcée par l'arrivée de nouveaux tissus et revêtements. Une mention particulière aux sièges avant labélisés par une association indépendante germanique pour leur qualité ergonomique. Nul doute qu'ils seront appréciés après plusieurs heures de voyage... Des options avec des réglages électriques, jusqu'à 10 pour le conducteur, une fonction massage permettent encore d'améliorer l'agrément. Ils peuvent être habillés d'Alcantara (R) ou de cuir

Nappa, une offre devenue rare. À l'arrière où l'espace n'est pas vraiment compté, merci à l'empattement de 2,79 m, les occupants bénéficient eux aussi de sièges privilégiant le confort. 536l en configuration cinq places et jusqu'à 1 611 l banquette arrière 60/40 rabattue : le coffre remplit son contrat.

Un des incontestables points forts de la 408 est la multiplicité de ses motorisations, toutes électrifiées. En entrée de gamme un trois cylindres essence, agrémenté d'un système micro hybride 48v de 145 ch, accouplé à une boîte automatique électrifiée à double embrayage à 6 rapports, assure l'essentiel avec une consommation moyenne de l'ordre de 5 l/100 km et la promesse de fonctionner sur le seul mode électrique en ville jusqu'à 50 % du temps. L'évolution de la motorisation hybride rechargeable dont la 408 a pour le moment l'exclusivité chez le constructeur affiche des ambitions plus élevées

: quatre cylindres turbo 1,6 de 180 ch associé à un moteur électrique de 124 ch pour une puissance combinée de 240 ch et une autonomie 100 % électrique jusqu'à 85 km. Une boîte auto à sept rapports complète l'ensemble. Pour récupérer 100 % de la capacité électrique sur une Wallbox domestique, il suffit de 2h05. Enfin, une version 100% électrique complète l'offre. L'équivalent de 213 ch, une batterie de 58,2 kWh de capacité utile, une autonomie conventionnelle de 452 km : des données pas exceptionnelles dans le segment de la 408. Le chargeur embarqué supportant jusqu'à 120 kW permet de se brancher sur des bornes rapides et de passer de 20 % à 80 % de charge en 30 minutes. Un bon point.

Dévoilée en janvier au Salon de Bruxelles dont elle a été une des vedettes, la 408 arrivera chez les distributeurs en avril. Tarifs non encore fixés.

DOMINIQUE MAREE

Voiture électrique : le point de bascule ?

En décembre dernier pour la toute première fois, on a vendu plus de modèles 100% électriques que thermiques à l'échelon de l'Union Européenne. Une évolution à confirmer.

217 898 véhicules à batterie d'un côté, 216 292 voitures thermiques de l'autre : la différence n'excède pas 0,1%. À peine plus de 1400 mises à la route. Mais les chiffres des immatriculations du mois de décembre 2025 dans les 27 pays de l'Union Européenne sont clairs : jamais encore, l'Association des constructeurs automobiles européens (ACEA) qui publie ces statistiques n'avait enregistré un tel renversement. Le début d'un basculement définitif ? Le simple effet de « pousser » les immatriculations d'électriques en

toute fin d'année pour rester dans les clous des émissions de CO₂ ?

Sur l'ensemble de l'année, la poussée des véhicules électriques est incontestable : elle représente 17,4% de part de marché (13,6% en 2024) pour un total de 1 880 000 unités. Ce chiffre masque de très grosses disparités en fonction des différents marchés de l'Union européenne. À eux seuls, quatre pays (Allemagne, Pays-Bas, Belgique et France) concentrent 62% du total. Avec pour l'Allemagne, une spectaculaire progression de plus de 43% l'an dernier. Un effet lié au retour des incitations

fiscales qui avaient brutalement été arrêtées, provoquant un effondrement des ventes d'électriques Outre-Rhin.

En Europe comme en France, ce sont les hybrides simples qui dominent désormais le marché. L'an passé, elles ont été choisies par 34,5% des acheteurs pour un total dépassant les 3 733 300 ventes. Des tarifs équivalents aux thermiques, un choix étendu dans toutes les gammes de presque toutes marques, une évidente facilité d'utilisation : pas de quoi hésiter. C'est en Espagne (+ 23,1%) et en France (+ 21,6%), deux marchés de

« petites » voitures que les hybrides classiques progressent le plus. Cela confirme les effets positifs d'une offre élargie.

Les hybrides rechargeables (PHEV) sont également en hausse : 9,4% de part de marché contre 7,2% un an plus tôt et dépassent désormais le million d'immatriculations. Une évolution tirée par l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne. A l'inverse en France, un net replis, près de 2% de part de marché évaporée, a été enregistré.

Alors que le diesel est désormais régressé fortement. Il concentrait le tiers des ventes en Europe en 2024, il ne totalise plus que 26,6%. En France, c'est encore plus spectaculaire avec seulement 21% de part de marché. Notre pays est celui où les moteurs essence ont le plus chuté (-32%) devant l'Allemagne (-21,6%) et l'Italie (-18,6%).

Ces tendances devraient se confirmer cette année où les hybrides simples et rechargeables devraient concentrer plus de 50% des immatriculations. C'est déjà le cas en France.

D.M.

Frédérique et Raphaëlle Watremet. La maman est ingénierie d'affaires. La fille est ingénier agronome et œnologue. Ni l'une ni l'autre n'avait prévu de se lancer dans la boulangerie-pâtisserie. Et pourtant, la seconde s'apprête à reprendre l'entreprise créée par la première à Bezannes (Marne) il y a 15 ans.

Une transmission en douceur



Le Macaron Bleu a de nouveau remporté le concours de la meilleure galette des Rois de la Marne en 2026.

Le Macaron Bleu à Bezannes, c'est avant tout l'histoire d'un projet un peu fou mené par Frédérique Watremet. Originaire de Cambrai, dans le Nord-Pas-de-Calais, elle effectue une carrière d'ingénierie d'affaires dans l'industrie textile dans sa région d'origine dans les années 80 et 90. En 1999, elle arrive à Reims au gré d'une opportunité professionnelle et intègre le groupe Trèves, spécialisé dans l'équipement automobile. Dix ans plus tard, l'entreprise met en place un plan social et Frédérique Watremet cherche une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. « Début 2009, avant de quitter l'entreprise j'ai réfléchi à ce que je voulais faire et j'ai eu envie de créer ma propre entreprise : une boulangerie-pâtisserie ». Un changement radical de carrière qui n'effraie toutefois pas la quadragénaire, plus déterminée que jamais à réussir sa reconversion. Après avoir réalisé son business plan et une fois son dossier validé par le CSE, elle doit désormais passer son CAP Pâtisserie pour poursuivre son projet. « Il n'existe pas de formation dans la Marne, j'ai dû alors me rendre à Rouen pour me

former », se souvient-elle. Cinq mois de formation express pour décrocher le précieux sésame en décembre 2009 et enfin pouvoir poursuivre la création de son entreprise.

Après avoir d'abord cherché en vain une affaire à reprendre, Frédérique Watremet revoit son projet pour acquérir un terrain à Bezannes, où elle construira sa propre boulangerie-pâtisserie. Après un parcours du combattant pour obtenir l'intégralité de ses financements puis un an de travaux, c'est donc en avril 2011 qu'ouvre le Macaron Bleu, une des toutes premières entreprises de la zone de Bezannes encore quasiment inoccupée.

MEILLEURE GALETTE DE LA MARNE
Quinze ans plus tard, tout comme la zone d'activités, l'entreprise a bien grandi, passant de 5 à 16 collaborateurs et raflant de nombreux prix dans les concours auxquels a participé l'équipe. Dès 2012, le Macaron

Bleu remporte le prix de la meilleure galette des Rois à la frangipane de la Marne, une performance que les pâtissiers ont rééditée en 2022, 2024 et 2026. Lauréate de la région Grand Est en 2024, la galette de Bezannes a aussi atteint la quatrième place du concours national en 2025. Le fruit d'une régularité dans la qualité à laquelle est fortement attachée la fondatrice de la boutique, qui ne ménage pas son implication.

« À la création du Macaron Bleu j'étais spécialisée dans la création de gâteaux personnalisés. J'ai dû arrêter cette activité en 2017 car elle était trop chronophage », regrette un peu Frédérique Watremet qui se reconcentre alors sur la boulangerie-pâtisserie plus classique et développe aussi une activité traiteur. Après une expérience mitigée de recrutement d'une adjointe pour lui permettre de se libérer du temps après plus de 10 ans d'activité très intense, seule à la barre de l'entreprise, un potentiel acquéreur se présente à elle en 2024. « J'étais résignée à vendre. J'ai alors fait valoriser la boutique et nous avons entamé les négociations », se souvient-elle. Lors d'un appel en visio, elle fait part de ses intentions à sa fille Raphaëlle qui était alors en Nouvelle-Zélande à l'issue de ses études en d'ingénier agronome et d'œnologue. « Je lui ai dit : ne fais pas ça ! Je rentre et je vais venir t'aider », sourit la jeune femme. Il faut dire que cette dernière a littéralement grandi dans le Macaron Bleu.

Âgée d'une douzaine d'années à la création de l'entreprise, elle en connaît tous les recous. « J'ai fait tous mes jobs d'été ici, j'ai travaillé avec les filles de l'équipe, elles m'ont vu grandir et ce sont aussi elles qui m'ont formée à la vente », se souvient-elle. « Je n'avais pas pour projet de reprendre l'entreprise, j'étais

« Nous nous entendons extrêmement bien et nous sommes très complémentaires ».

partie dans une toute autre voie. Mais à force de fréquenter des entrepreneurs dans le cadre de mes études et de mes stages, j'ai eu moi aussi envie d'entreprendre et d'apprendre le métier de dirigeant. Et puis je dois avouer que j'avais quelque part dans un coin de ma tête l'envie que le Macaron Bleu reste dans la famille... ».

En parallèle, signe du destin, les négociations avec le repreneur piéti-

ment et n'aboutissent pas. Frédérique Watremet revoit alors ses plans. À l'été 2024, Raphaëlle rentre de Nouvelle-Zélande, effectue une mission déjà programmée dans une grande Maison de champagne, puis rejoint sa maman. « L'idée était de gérer l'unité de production de l'entreprise pendant quelques mois puis de retourner dans le monde du vin. Mais l'expérience m'a tellement plu que je n'avais plus envie de repartir d'ici ».

UNE GUINGUETTE QUI DÉTONNE

Depuis, mère et fille travaillent en binôme, chacune avec son expérience et ses idées, en toute complémentarité. « Je ne viens pas juste pour reprendre l'activité », souligne Raphaëlle. « Je veux aussi apporter ma touche personnelle, avec tout ce que j'ai pu observer au cours de mes voyages. Partout, il y a de nombreux concepts intéressants que nous pouvons développer ici », ajoute-t-elle sous le regard approbateur de Frédérique : « Nous nous entendons extrêmement bien et nous sommes très complémentaires ». C'est ainsi que le Macaron Bleu a organisé une Guinguette en septembre 2025, avec cinq intervenantes, artistes, vigneresses et DJ pour un événement festif. Une réussite immédiate qui connaîtra une suite avec une deuxième édition déjà programmée le 20 juin prochain.

Il faut dire que l'une comme l'autre ne manquent ni d'énergie ni de volonté. Pour Frédérique, pouvoir se libérer du temps ne signifie pas se reposer. Témoignage supplémentaire de son caractère déterminé et de sa persévérance à toute épreuve, cinq ans après s'être mise au karaté, elle a déjà décroché sa ceinture noire. « Serai-je capable de m'arrêter un jour ? », s'interroge-t-elle en souriant. Si elle prévoit bien de laisser les clés de la boutique à sa fille, pas question de rester inactive pour autant ! « J'aime les maths et la physique », rappelle celle qui a fait math sup et math spé. « Je me verrais bien repasser le bac pour voir ce que cela donne avec 40 ans de recul. J'ai besoin de défis.... »

Nullement étonnée, de son côté, Raphaëlle, devenue co-gérante de l'entreprise, poursuit son apprentissage et sa formation. Elle aussi va passer son CAP Pâtisserie, au lycée Gustave Eiffel de Reims, qu'elle espère intégrer rapidement pour obtenir son diplôme au plus tôt. Une manière de s'intégrer encore davantage dans l'entreprise.

Sans oublier les projets de tra-

vaux initiés par Frédérique et que les deux femmes ont pour objectif de concrétiser d'ici 2027. « Après 15 ans d'existence, nous sommes un peu à l'étroit ici. Nous avons un peu de place autour de la boutique et nous avons besoin de nous agrandir. Reste à savoir ce que nous allons faire exactement », explique Frédérique qui étudie sérieusement toutes les éventualités en binôme avec Raphaëlle. Car au-delà d'être un pari un peu fou réussi par Frédérique Watremet, le Macaron Bleu c'est aussi une histoire de transmission entre une maman et sa fille. Une transmission tout en douceur, à l'image de celles que l'on trouve dans leurs vitrines.

BENJAMIN BUSSON

13 avril 1965

Naissance de Frédérique à Cambrai.

1988

Ingénierie d'affaires dans l'industrie textile puis dans la transformation plastique.

23 août 1998

Naissance de Raphaëlle à Roubaix.

1999

Arrivée à Reims.

Avril 2011

Ouverture du Macaron Bleu à Bezannes.

2023

Diplôme d'AgroParisTech (ingénier agronome) et Montpellier SupAgro (œnologue) de Raphaëlle.

2026

Prix de la Meilleure galette des rois à la frangipane de la Marne.



Retrouvez tous nos portraits sur **matot-braine.fr**

